

MFS[®] MeridianSM Funds



MFS MERIDIAN FUNDS

ADDENDUM DESTINE AU PUBLIC EN FRANCE

La Directive européenne n° 85/611/CEE du 20 décembre 1985 sur les OPCVM, telle que modifiée, instaure des règles communes en vue de permettre la commercialisation transfrontalière des OPCVM qui s'y conforment. Ce socle commun n'exclut pas une mise en œuvre différenciée. C'est pourquoi un OPCVM européen peut être commercialisé en France quand bien même son activité n'obéit pas à des règles identiques à celles qui conditionnent en France l'agrément de ce type de produit.

Le présent addendum doit être lu conjointement avec le prospectus complet de MFS MERIDIAN FUNDS (ci-après dénommée la « SICAV ») daté de février 2011.

I. Correspondant centralisateur en France

Le correspondant centralisateur de la SICAV pour la France est **BNP Paribas Securities Services**, société domiciliée au 66, rue de la Victoire – 75009 Paris.

Le correspondant centralisateur est notamment chargé d'assurer les missions suivantes :

- Traitement des ordres de souscription et rachat des actions de la SICAV ;
- Paiement des coupons et des dividendes aux actionnaires de la SICAV ;
- Mise à disposition des actionnaires des documents d'information relatifs à la SICAV (prospectus complet et simplifié, rapports annuels et semestriels...) ;
- Information particulière des actionnaires en cas de changement des caractéristiques de la SICAV.

II. Compartiments autorisés à la commercialisation en France

Seuls les compartiments listés ci-dessous ont reçu, de l'Autorité des marchés financiers ("AMF"), une autorisation de commercialisation en France.

Nom des compartiments	Date d'autorisation
U.S. Mid Cap Growth Fund	19 octobre 1994
U.S. High Yield Bond Fund	19 octobre 1994
U.S. Research Fund	25 novembre 1997
European Bond Fund	13 avril 1999
U.S. Large Cap Growth Fund	13 avril 1999
Euro High Yield Bond Fund	13 avril 1999
Global Equity Fund	13 avril 1999
European Equity Fund	13 avril 1999
Asia Pacific Ex-Japan Fund	2 août 2001
European Value Fund	2 août 2001
Japan Equity Fund	2 août 2001
U.S. Value Fund	2 août 2001
Emerging Markets Debt Fund	2 août 2001
European Core Equity Fund	2 août 2001
European Smaller Companies Fund	2 août 2001
Continental European Equity Fund	20 septembre 2005
Global Total Return Fund	20 septembre 2005
Global Growth Fund	20 septembre 2005

Research International Fund	20 septembre 2005
Technology Fund	20 septembre 2005
Limited Maturity Fund	20 septembre 2005
Research Bond Fund	20 septembre 2005
U.S. Government Bond Fund	20 septembre 2005
Inflation-Adjusted Bond Fund	20 septembre 2005
Strategic Income Fund	20 septembre 2005
U.K. Equity Fund	20 septembre 2005
Global Value Fund	4 septembre 2007
Emerging Markets Equity Fund	4 septembre 2007
Prudent Wealth Fund	11 avril 2008
Global Energy Fund	8 septembre 2009
China Equity Fund	8 septembre 2009
Hong Kong Equity Fund	8 septembre 2009
Latin America Equity Fund	8 septembre 2009
Emerging Markets Debt Local Currency Fund	8 septembre 2009
Global Bond Fund	23 février 2010

LES COMPARTIMENTS DE LA SICAV DONT LE NOM NE FIGURE PAS DANS LE TABLEAU CI-DESSUS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE COMMERCIALISES EN FRANCE.

III. Conditions de souscription et de rachat des actions de la SICAV

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur demande de souscription d'actions de la SICAV peut être rejetée par le Gestionnaire ou par son délégué, pour quelque raison que ce soit, en tout ou partie, qu'il s'agisse d'une souscription initiale ou supplémentaire.

L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la SICAV comporte des clauses d'éviction automatique avec rachat des actions dès lors que certaines conditions d'investissement ne sont plus respectées. Ce rachat aura, pour l'investisseur français, des conséquences fiscales liées à la cession de valeurs mobilières.

Pour plus d'informations, se reporter au Chapitre "DROIT DE REFUSER OU DE RESTREINDRE LES ORDRES DE SOUSCRIPTION ET DE CONVERSION" du Prospectus.

IV. Catégories d'actions

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que la SICAV possède plusieurs catégories d'actions dont les frais d'émission, de rachat et de commission de distribution sont différents. Pour plus d'informations, se reporter aux Chapitres "ACHAT DES ACTIONS" et "CONVERSION DES ACTIONS" du Prospectus.

V. Fiscalité

L'attention des souscripteurs fiscalement domiciliés en France est attirée sur l'obligation de procéder à la déclaration des revenus qui, résultant des cessions intervenues entre les compartiments de la SICAV, sont soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières.

En vue d'être éligibles au PEA, les compartiments European Equity Fund, European Core Equity Fund, European Smaller Companies Fund et European Value Fund investissent de façon permanente plus de 75% de leurs actifs en titres ou droits éligibles au PEA émis par des sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen (exception faite du Liechtenstein).

VI. Information sur les opérations portant sur des options de gré à gré sur des valeurs mobilières

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que certains des marchés dérivés dits « de gré à gré », dans lesquels la SICAV se propose d'intervenir, ne pourront être considérés par les autorités nationales comme étant des marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public et offrant des qualités de sécurité conformes à ce qui est requis pour les OPCVM de droit français.

VII. Opérations de prêts de titres

Les opérations de prêts de titres en contrepartie d'un nantissement de titres ou d'espèces émis ou garantis par une entité gouvernementale peuvent représenter jusqu'à 50 % de la valeur nette d'inventaire des titres en portefeuille du compartiment concerné. Cette limitation n'est toutefois pas applicable lorsque la SICAV est en droit d'obtenir à tout moment la résiliation du contrat et la restitution des titres prêtés.

Le montant de la garantie est toujours égal à 100 % de la valeur des titres prêtés.

VIII. Information sur les investissements sur les marchés émergents

L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

IX. Information sur les sociétés à faible capitalisation boursière (« small caps »)

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que certains compartiments de la SICAV sont investis principalement en valeurs émises par des sociétés qui, en raison de leur faible capitalisation boursière, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

X. Information sur les nouveaux marchés

L'attention des investisseurs est également attirée, en tant que de besoin, sur le fait que le Nouveau Marché en France et d'autres marchés équivalents à l'étranger sont des marchés réglementés destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

XI. Information sur les investissements en titres à haut rendement (« high yield »)

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que certains compartiments de la SICAV sont investis en titres spéculatifs, dont la notation est basse ou inexistante, et qui sont négociés sur des marchés de gré à gré dont les modalités de fonctionnement, en termes de sécurité des transactions et de transparence, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les

marchés réglementés européens. En conséquence, de tels investissements sont destinés à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques.

XII. Délégation de gestion financière

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion financière des différents compartiments est déléguée au Gestionnaire ci-dessous sans que cette délégation ne soit assurée dans les conditions en vigueur en France.

Massachusetts Financial Services Company
500 Boylston Street
Boston, Massachusetts 02116
Etats-Unis

XIII. Distributeurs en France

La commercialisation des actions de la SICAV auprès des souscripteurs français incombe aux sociétés suivantes.

Calyon Corporate & Investments
91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris

Crédit Agricole Asset Management
90 boulevard Pasteur 75015 Paris

Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith S.A.
96, avenue d'Iéna
75786 Paris Cedex 16

PARTIE I – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ

ADRESSES IMPORTANTES	2
SOMMAIRE DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES	4
ACHAT DES ACTIONS	8
RACHAT DES ACTIONS	12
CONVERSION DES ACTIONS	13
DROIT DE REFUSER OU DE RESTREINDRE LES ORDRES DE SOUSCRIPTION ET DE CONVERSION	15
POLITIQUES DE DISTRIBUTION	15
PRINCIPAUX RISQUES	16
INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LES PRESTATAIRES DE SERVICES	39
TECHNIQUES ET PRATIQUES D'INVESTISSEMENT	53
INFORMATIONS SUR LA VALEUR LIQUIDATIVE	62

PARTIE II – INFORMATIONS SUR LES FONDS, LES CATÉGORIES D'ACTIONS ET LES CHARGES S-1

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ	S-1
INFORMATIONS DESTINÉES AUX INVESTISSEURS EN SUISSE	S-19
ANNEXES	A-1

Partie I – Informations générales sur la Société

Adresses importantes

Siège social

49, avenue J.F. Kennedy,
c/o State Street Bank,
Luxembourg, S. A.
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Conseil d'administration

Martin E. BEAULIEU
Administrateur et Président
Administrateur, Vice-président et
Directeur de la distribution mondiale
Massachusetts Financial
Services Company
500 Boylston Street
Boston, Massachusetts 02116
États-Unis

Robin A. STELMACH
Administrateur
Directeur général délégué et
Directeur d'exploitation
Massachusetts Financial Services
Company
500 Boylston Street
Boston, Massachusetts 02116
États-Unis

Maria F. DWYER
Administrateur
Directrice générale déléguée,
Directrice de la régulation et
Directrice de la conformité
Massachusetts Financial Services
Company
500 Boylston Street
Boston, Massachusetts 02116
États-Unis

Gérants

Robert DENORMANDIE
MDO Services SA
19, rue de Bitbourg
L-1273, Hamm, Luxembourg

Marc MARSDALE
MFS International (U.K.) Limited
Paternoster House
65 St. Paul's Churchyard
Londres, Royaume-Uni
EC4M8AB

Gestionnaire financier

Massachusetts Financial
Services Company (« MFS »)
500 Boylston Street
Boston, Massachusetts 02116,
États-Unis

Distributeur

MFS International Ltd.
Canon's Court
22, Victoria Street
Hamilton HM 12 Bermudes

**Dépositaire, Agent domiciliataire,
Agent d'administration, Teneur de
registre et Agent de transfert**

State Street Bank Luxembourg S.A.
49, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Agent de traitement des données

International Financial Data Services
Limited Partnership
c/o International Financial Data
Services (Canada) Limited
30 Adelaide Street East, Suite 1
Toronto, Ontario M5C 3G9
Canada

Organe de révision

Ernst & Young S.A.
7, parc d'activité Syrdall
L-5365 Munsbach
Grand-Duché de Luxembourg

Conseillers juridiques

Arendt & Medernach
14, rue Erasme B.P. 39
L-2082 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Sommaire des caractéristiques principales

IMPORTANT : Si vous avez un quelconque doute au sujet du contenu de l'intégralité du présent prospectus (le « Prospectus »), il vous est recommandé de consulter votre Intermédiaire financier. Le terme d'« Intermédiaire financier », tel qu'utilisé dans le présent Prospectus, inclut tout courtier, négociateur, banque (y compris les services des banques consacrés aux trusts), conseiller en investissement, planificateur financier, administrateur de plan de retraite, administrateur tiers, compagnie d'assurances et tout autre établissement ayant conclu un contrat de vente, d'administration ou un contrat assimilable avec le distributeur du fonds (le « Distributeur »). Personne n'est autorisé à transmettre d'autres informations que celles figurant dans le présent Prospectus, dans les rapports publiés périodiquement ou autres documents dont il est fait mention dans ce document et qui sont à la disposition du public. Tout achat se basant sur des déclarations ou affirmations qui ne sont pas contenues ou contredisent les informations et affirmations présentées dans ces documents est effectué au risque de l'acheteur. Les souscriptions d'actions sont soumises à l'acceptation de la Société.

- Les administrateurs de MFS Meridian Funds, société d'investissement à capital variable à compartiments multiples (la « Société »), dont les noms figurent au sommaire des Adresses importantes (dénommés les « Administrateurs » ou ensemble le « Conseil d'administration »), portent seuls la responsabilité des informations contenues dans le présent Prospectus. D'après ce que savent ou croient savoir les Administrateurs, lesquels ont agi avec la diligence nécessaire à cette fin, les informations contenues dans le présent Prospectus sont conformes à la réalité et n'omettent aucun fait susceptible d'en affecter l'importance. Les Administrateurs en acceptent donc la responsabilité.
- Les déclarations faites dans le présent Prospectus reposent sur les lois et usages actuellement en vigueur dans le grand-duché de Luxembourg et sont soumises à toute modification de ces lois.
- Le cours des actions de la Société et tout revenu issu des Actions sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse. Les bénéfices futurs ainsi que les résultats peuvent subir les conséquences de facteurs qui peuvent être indépendants de la volonté de la Société, de ses Administrateurs ou de ses dirigeants. Par exemple, la valeur d'un placement peut fluctuer en raison des fluctuations des taux de change entre les devises, de l'évolution des taux d'intérêt réels ou de l'évolution des conditions de marché due à une large gamme de facteurs politiques ou économiques. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance ou aux résultats futurs de la Société ni par la Société elle-même, ni par aucun administrateur ou dirigeant de la Société, ni par le Gestionnaire financier, ni par aucune de ses sociétés apparentées ni aucun de leurs administrateurs ou dirigeants, ni par aucun Intermédiaire financier.
- Une brève explication du régime d'imposition de la Société et des actionnaires est présentée dans la Partie II (« Prospectus simplifié »).

- Les rapports annuel et semestriel et les comptes les plus récents de la Société seront disponibles sur demande au siège social de la Société. Le Prospectus simplifié, le Prospectus, ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être traduits dans d'autres langues. En cas d'ambiguïtés, la version en langue anglaise fera foi dans la mesure permise par le droit applicable.
- Un placement ne peut être fait que sur la base des informations contenues dans le Prospectus simplifié, dans le présent Prospectus et dans les rapports annuels et semestriels de la Société.

Considérations spécifiques aux divers pays

- Les acheteurs éventuels d'actions d'un Fonds doivent s'informer quant aux prescriptions légales, aux réglementations sur le contrôle des changes et aux impôts et taxes applicables dans leur pays de citoyenneté, de résidence ou de domicile.
- Le présent Prospectus ne constitue ni une offre ni une sollicitation par qui que ce soit dans tout territoire où ce type d'offre ou de sollicitation est interdit ou dans lequel la personne effectuant cette offre ou sollicitation n'a pas qualité à cet effet, ou auprès de toute personne à qui il est illégal de faire une telle offre ou sollicitation.
- Il se peut que les investisseurs éventuels qui sont résidents de certains territoires reçoivent un Addendum au Prospectus s'appliquant à un pays particulier, lequel contient des informations supplémentaires dont la communication est rendue obligatoire par les instances de régulation de ces territoires.
- **Hong Kong** : La Société est agréée par la Securities and Futures Commission (« SFC ») en tant qu'organisme de placement collectif conforme à l'article 104 de l'ordonnance intitulée Securities and Futures Ordinance (Chapitre 571) de Hong Kong. En délivrant un tel agrément, la SFC n'assume pas la responsabilité de la santé financière de la Société ni de l'exactitude de déclarations ou d'opinions formulées à cet égard. Plus particulièrement, la SFC n'assume aucune responsabilité quant au contenu du présent Prospectus ni quant aux informations importantes à l'attention des résidents de Hong Kong.
- **Luxembourg** : La Société est inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectif conformément à la loi modifiée du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (la « Loi »). Cette inscription n'impose à aucune autorité luxembourgeoise d'approuver ou non le caractère adéquat du présent Prospectus ou du portefeuille de titres détenus par la Société. Toute déclaration contraire est illicite et non autorisée.
- **Taiwan** : La Commission de surveillance financière de Taïwan exige que la valeur totale d'une position à découvert non compensée d'un Fonds en instruments dérivés à des fins de couverture n'excède pas la valeur de marché totale des titres concernés détenus par ce Fonds et l'exposition au risque d'une position non compensée d'un Fonds en instruments dérivés à des fins d'augmentation de l'efficacité des investissements ne dépassera pas quarante pour cent (40 %) de la valeur liquidative de ce Fonds, sauf si cela est permis par les lois et la réglementation taïwanaises.

- **États-Unis** : Ni la Société ni aucun Fonds n'a été enregistré en application de l'US Investment Company Act de 1940, tel qu'amendé. En outre, les actions de la Société n'ont pas été enregistrées en application de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, dans ses territoires ou possessions, ou à une Personne des États-Unis. Les statuts de la Société (les « Statuts ») définissent l'expression « Personne des États-Unis » et prévoient certaines restrictions à la cession et au transfert d'actions à des personnes des États-Unis.

La Société et les Fonds

La Société est un fonds à compartiments établi au Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable ou « SICAV » conformément à la partie I de la Loi. La Société a la qualité d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (un « OPCVM ») et les Administrateurs ont obtenu les agréments nécessaires pour que la Société soit reconnue en application de la Directive 85/611 du Conseil de la Communauté européenne, telle que modifiée par les Directives 2001/107 et 2001/108 du Conseil de la Communauté européenne, en vue de sa commercialisation dans certains États membres de l'Union européenne (l'« UE »). La Société est composée de compartiments distincts (chacun d'entre eux étant dénommé « Fonds ») se rapportant chacun à un portefeuille distinct de titres doté d'objectifs d'investissement particuliers. La Société comprend actuellement trente-cinq Fonds. Chaque Fonds est libellé dans une devise unique (la « Devise de comptabilité »), laquelle peut être le dollar US, l'euro ou la livre sterling, mais peut comporter des catégories d'actions libellées dans des devises autres que la Devise de comptabilité, comme précisé dans la Partie II. Le capital de la Société est libellé en euros.

La Société a été constituée à l'initiative de MFS. La dénomination de chaque Fonds est précédée de la mention « MFS Meridian Funds » :

Fonds d'actions

Asia Pacific Ex-Japan Fund
 China Equity Fund
 Continental European Equity Fund
 Emerging Markets Equity Fund
 European Core Equity Fund
 European Equity Fund
 European Smaller Companies Fund
 European Value Fund
 Global Energy Fund
 Global Equity Fund
 Global Growth Fund

Global Value Fund
 Hong Kong Equity Fund
 Japan Equity Fund
 Latin American Equity Fund
 Prudent Wealth Fund (anciennement dénommé Global Conservative Fund)
 Research International Fund
 Technology Fund
 U.K. Equity Fund
 U.S. Large Cap Growth Fund
 U.S. Mid Cap Growth Fund
 U.S. Research Fund
 U.S. Value Fund

Fonds obligataires

Emerging Markets Debt Local Currency Fund

Emerging Markets Debt Fund

European High Yield Bond Fund

European Bond Fund

Global Bond Fund

Inflation-Adjusted Bond Fund

Limited Maturity Fund

Research Bond Fund

Strategic Income Fund

U.S. Government Bond Fund

U.S. High Yield Bond Fund

Fonds équilibrés

Global Total Return Fund

La Société a été établie de façon à offrir aux investisseurs une gestion active et professionnelle de leurs placements, à diversifier les risques d'investissement et à satisfaire les besoins financiers des investisseurs désirant obtenir des revenus, préserver leur capital et le faire croître à long terme. La Société est en outre établie de façon à permettre aux investisseurs de viser des objectifs d'investissement distincts selon les Fonds choisis, tout en leur offrant la simplicité offerte par une seule entité de gestion.

Comme c'est le cas de tout investissement, la Société ne peut garantir les résultats et rien ne peut garantir que les objectifs d'investissement des différents Fonds seront atteints.

Le Conseil d'administration peut décider à tout moment de créer de nouveaux Fonds composés d'actifs éligibles comme mentionné à l'article 41(1) de la Loi, telle qu'amendée. Le Prospectus et le Prospectus simplifié seront modifiés en conséquence chaque fois que de nouveaux Fonds seront ainsi créés.

Le groupe MFS

MFS est le plus ancien organisme américain de placement collectif en valeurs mobilières. MFS et les sociétés dont elle est issue gèrent des actifs depuis 1924 et la fondation de Massachusetts Investors Trust a créé le premier OPCVM aux États-Unis.

Aujourd'hui, MFS est l'un des plus importants conseillers en investissement aux États-Unis, avec des actifs sous gestion évalués à environ 208,5 milliards de dollars US environ au 30 novembre 2010. MFS et ses sociétés apparentées interviennent en qualité de conseillers en investissement de sociétés d'investissement à capital variable ou à capital fixe immatriculées, et de produits d'assurance, de fonds non domiciliés aux États-Unis et de comptes distincts situés dans divers territoires du monde ou de droit de divers territoires du monde.

SOMMAIRE DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES	
--	--

MFS est une filiale dont le capital est détenu majoritairement par la société Sun Life of Canada (U.S.) Financial Services Holdings, Inc., qui est elle-même une filiale détenue majoritairement par la société Sun Life Financial Inc. (« Sun Life »). Sun Life, dont le siège social est situé à Toronto, au Canada, est l'une des plus importantes compagnies d'assurance-vie internationales du monde.

Le siège social de MFS, qui constitue également son principal établissement, est situé à 500 Boylston Street, à Boston, Massachusetts 02116, États-Unis.

Inscription à la cote

Les actions de catégorie A et de catégorie I des Fonds sont admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

ACHAT DES ACTIONS	
--------------------------	--

Chaque Fonds est proposé dans des catégories multiples, avec des niveaux différents de droits d'entrée, de commissions de distribution et de commissions de service. La Partie II présente une description plus détaillée des différentes catégories de chaque Fonds.

Généralités

Le Conseil d'administration est habilité, sans restriction et à tout moment, à émettre des actions de toutes catégories à leurs valeurs liquidatives par action respectives, conformément aux dispositions des Statuts de la Société, sans accorder de droit préférentiel aux anciens actionnaires sur la souscription des actions à émettre. Pour plus de détails sur le calcul de la valeur liquidative, voir la « Partie I – Informations concernant la valeur liquidative ».

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et sans valeur nominale. Chaque action est assortie d'un droit de vote, quels que soient sa valeur liquidative, le Fonds et la catégorie auxquels elle est rattachée.

Le Conseil d'administration a décidé que la Société n'émettra pas de bons, d'options ou d'autres droits de souscription au titre des actions de la Société à ses actionnaires ni à d'autres personnes. Les souscriptions seront normalement réglées au comptant. La Société pourra cependant accepter des titres comme contribution en nature pour les actions d'un Fonds si ces titres satisfont à l'objectif, aux politiques et à la restriction d'investissement dudit Fonds. Dans un tel cas, un rapport de l'organe de révision sera établi afin de valoriser ces titres conformément au droit luxembourgeois, et toutes les charges afférentes à l'opération seront supportées par l'actionnaire concerné.

Les actions pourront être souscrites à chaque Date de valorisation (telle que cette expression est définie ci-dessous dans la « Partie I - Informations concernant la valeur liquidative ») à la valeur liquidative applicable, majorée du droit d'entrée

applicable comme décrit ci-dessous (« Prix d'émission »), et seront attribuées sans délai après leur souscription et le paiement des souscriptions doit être effectué dans la devise dans laquelle la catégorie concernée est libellée au plus tard trois jours ouvrés suivant la Date de valorisation concernée. Les actionnaires seront responsables des pertes dues aux souscriptions non provisionnées. La Société se réserve le droit de rejeter toute demande de souscription qui n'est pas en bonne et due forme. Les exigences spécifiques des « demandes en bonne et due forme » peuvent varier entre les différents types de comptes et d'enregistrements (y compris le timing du règlement).

Les actions sont disponibles uniquement sous forme nominative. Des certificats d'actions sont délivrés à l'égard des actions nominatives, à la discrétion du Conseil d'administration et sur demande écrite. La détention d'actions nominatives est attestée par une confirmation envoyée, de manière générale, dans les deux jours suivant la Date de valorisation à laquelle l'ordre a été accepté. Les actions nominatives seront arrondies au dix-millième d'action. Les rompus d'action ne comportent pas de droit de vote, mais participent à la distribution des dividendes (actions de distribution seulement) et au boni de liquidation.

Les demandes de souscription d'actions doivent se faire en conformité avec la procédure prévue dans la Partie II.

Dès que le prix d'émission des actions sera déterminé, la Société communiquera le montant total de la transaction, y compris le droit d'entrée, le cas échéant, à l'investisseur ou à son Intermédiaire financier, par fax si cela convient, pour le nombre d'actions souscrit ou, dans le cas où un investisseur aurait indiqué un montant à investir, le nombre d'actions attribuées. Si le prix déterminé ne correspond pas à un chiffre rond dans la Devise de comptabilité, il sera arrondi à l'unité de mesure la plus proche dans ladite Devise de comptabilité. Le paiement du montant total exigible doit être fait dans la devise dans laquelle la catégorie d'actions concernée est libellée. Ce paiement doit être envoyé directement par l'actionnaire (par virement télégraphique à partir d'un compte bancaire dont l'actionnaire est titulaire). Les paiements effectués par les tiers ne sont pas acceptés.

Informations complémentaires sur les droits d'entrée et de sortie

Le Distributeur (tel que ce terme est défini ci-dessous à la section « Informations sur la Société et les prestataires de services ») est en droit de recevoir un droit d'entrée payable par les investisseurs sur les souscriptions d'actions de catégorie A à concurrence de 6 % du prix de souscription concerné. Le Distributeur peut verser tout ou partie de ce droit d'entrée à des Intermédiaires financiers à titre de commission. Le montant de la commission payable peut varier selon les Intermédiaires financiers, et varier suivant les conventions de commission conclues par l'Intermédiaire financier et l'investisseur.

Il se peut que certains achats importants (généralement en sus d'un million de dollars US ou l'équivalent en devises étrangères) d'actions de catégorie A ne

soient pas soumis à un droit d'entrée, mais à une commission de vente différée (« droit de sortie »), payable au Distributeur, à concurrence de 1 % (du prix d'achat ou du prix de rachat, si ce dernier est moins élevé) en cas de rachat dans les 24 mois suivant l'achat comme déterminé par l'Intermédiaire financier par le biais duquel les actions sont cédées. Les achats importants applicables d'actions de Catégorie A effectués avant le 8 février 2010 continueront d'être soumis à la grille de droits de sortie pour ces actions achetées (p. ex. jusqu'à 1 % maximum sous 12 mois et jusqu'à 0,50 % maximum pour les rachats effectués entre 13 et 18 mois suivant l'achat). Dans le cadre de tels achats, le Distributeur peut également verser une commission à l'Intermédiaire financier par le biais duquel l'achat a été fait. Ces commissions et droits de sortie peuvent être modifiés ou faire l'objet d'une renonciation à la discrétion du Distributeur.

Le Distributeur est en droit de recevoir un droit de sortie payable par les investisseurs lors du rachat de certaines actions de catégorie B et de catégorie C à concurrence respectivement de 4 % et 1 %. Le Distributeur acquitte également des commissions sur le prix d'achat des actions de catégorie B et C, généralement à concurrence de 4 % et 1 % respectivement, aux Intermédiaires financiers par le biais desquels l'achat est effectué. La date et le montant des commissions versées peuvent, le cas échéant, correspondre au Droit de sortie applicable et varier selon les Intermédiaires financiers et/ou les investisseurs.

Aux fins du calcul du droit de sortie, les achats d'actions de catégorie B et C sont considérés avoir été effectués depuis un an le jour du premier anniversaire de l'achat et à chaque date anniversaire suivante. En outre, lors d'un rachat partiel, les actions non soumises à un droit de sortie (p. ex. les actions acquises par le biais du réinvestissement des dividendes ou des plus-values de cession, les actions ayant atteint leur pleine maturité) sont rachetées en premier, après quoi sont rachetées les actions soumises à un droit de sortie. S'agissant des actions soumises à un droit de sortie, les actions les plus anciennes sont réputées être celles qui sont rachetées pour les besoins de la détermination de l'applicabilité du droit de sortie (p. ex. la méthode du premier entré, premier sorti). Le cas échéant, le droit de sortie sera imputé au prix d'achat ou au prix de rachat, si ce dernier est moins élevé. Les droits d'entrée et les droits de sortie peuvent être modifiés ou faire l'objet d'une renonciation, à la discrétion du Distributeur conjointement avec les Intermédiaires financiers concernés, à condition qu'ils ne dépassent pas les pourcentages maximums prévus dans la Partie II. Il peut être renoncé à un droit de sortie sur les actions de catégorie B ou de catégorie C dans le cas de certains rachats effectués conformément à des plans de rachat automatique établis par le biais de votre Intermédiaire financier. Veuillez contacter votre Intermédiaire financier afin de savoir s'il vous est possible de bénéficier de tels plans.

De manière distincte et en sus du droit d'entrée et/ou du droit de sortie payable par les investisseurs, chaque Fonds peut verser au Distributeur une commission de distribution et/ou de service sur les actions de catégorie A, B ou

C, laquelle est utilisée par le Distributeur pour appuyer la distribution de ces catégories d'actions, (y compris sous forme de rémunération supplémentaire aux employés du Distributeur s'ils atteignent certains objectifs de vente de l'un ou de plusieurs des Fonds) et l'administration des comptes actionnaires et la prestation des services aux actionnaires de ces catégories d'actions (les commissions de distribution et/ou de service pour chaque Fonds sont indiquées dans la Partie II). Le Distributeur peut, à sa discrétion, verser tout ou partie de ces commissions aux Intermédiaires financiers. Voir « Informations sur la Société et les prestataires de services – Distributeur » ci-dessous pour obtenir des informations complémentaires concernant les versements faits au Distributeur et aux Intermédiaires financiers.

Il n'est pas prélevé de droit d'entrée sur les actions de catégorie I, de catégorie W, de catégorie Z et de catégorie S.

Investisseurs habilités

Les actions de catégories I, S et Z sont offertes aux seuls Investisseurs institutionnels (telle que cette expression est définie de temps à autre par l'autorité de surveillance luxembourgeoise dans le contexte de la Loi luxembourgeoise sur les organismes de placement collectif (« Investisseurs institutionnels »)). S'il n'existe pas suffisamment de preuves qu'un investisseur titulaire d'actions de catégorie I, S ou Z est un Investisseur institutionnel ou s'il n'a pas effectué, lors de la souscription, les investissements minimums initiaux, la Société peut racheter d'office les actions des catégories concernées détenues par cet investisseur et/ou peut émettre à l'intention de cet investisseur des actions de la catégorie disponible la plus proche.

Les Statuts de la Société permettent à la Société d'exclure ou de restreindre la détention d'actions par toute personne ou société pour quelque raison que ce soit et réservent à la Société le droit d'empêcher tout investisseur résident ou établi dans certains pays ou territoires (« Personnes interdites de détention »), y compris toute « Personne des États-Unis » (suivant la définition donnée à ce terme dans les Statuts) d'avoir la propriété réelle d'actions. La propriété réelle d'actions de la Société par des Personnes des États-Unis est généralement exclue, sauf par le biais d'une opération non contraire à la loi américaine, et la Société est en droit d'exiger les informations nécessaires pour établir la nationalité et le pays de résidence de toute personne faisant une demande d'actions ou revendiquant la propriété de toutes actions. En outre, les actions ne peuvent être offertes, cédées, transférées ou remises, de manière directe ou indirecte, au Canada, à moins d'une décision contraire du Distributeur. En application des pouvoirs attribués à la Société dans les Statuts, la Société peut racheter d'office des actions détenues par toute Personne interdite de détention ou par des Personnes des États-Unis ou détenues au Canada suivant les conditions prévues dans les Statuts et peut restreindre l'exercice des droits attachés à ces actions. Tout Droit de sortie sera prélevé sur ce produit du rachat.

Un actionnaire peut demander à tout moment à la Société de racheter ses actions dans la devise dans laquelle la souscription a été effectuée à leur valeur liquidative, sous réserve de tout droit de sortie dans le cas d'actions de catégorie B ou de catégorie C (et de certaines actions de catégorie A), comme décrit dans « Partie I – Achat des actions » ci-dessus.

Les ordres de rachat doivent être soumis en conformité avec la procédure prévue dans la Partie II.

Les confirmations de rachat sont envoyées, de manière générale, à l'actionnaire et le produit du rachat est normalement versé dans la devise de la catégorie d'actions concernée dans les trois jours ouvrés de la Date de valorisation concernée (comme définie dans « Partie I – Informations concernant la valeur liquidative ») et après réception de la documentation en bonne et due forme. Cependant, la Société se réserve le droit de différer le versement jusqu'à dix jours ouvrés à partir de la Date de valorisation, sans intérêt. Le produit du rachat est remis à la demande de l'actionnaire soit (i) par chèque établi au nom de l'actionnaire et posté à l'adresse indiquée au nominatif, soit (ii) par virement de fonds sur un compte bancaire ouvert au nom de l'actionnaire. Les deux virements sont à la charge de l'actionnaire. Tous les versements sont effectués au risque de l'actionnaire sans responsabilité pour le Gestionnaire financier, la Société ou autres prestataires de services.

Les versements correspondant aux rachats ne doivent être effectués que par le Dépositaire dans les territoires et aux moments où la législation, la réglementation du contrôle des changes ou d'autres cas de force majeure ne lui interdisent pas d'effectuer les virements ou les versements du produit du rachat dans le pays où le paiement est demandé.

Les actionnaires sont priés de noter que le cours auquel les actions sont rachetées peut être supérieur ou inférieur au cours d'achat d'origine, suivant la valeur des actions de la Société au moment du rachat. La Société peut suspendre le rachat ou la conversion des actions de toute catégorie de tout Fonds en cas de demandes massives de rachat ou de conversion dans certaines circonstances ou lorsque le calcul de la valeur liquidative de la catégorie du Fonds est suspendue. Voir « Partie I – Informations concernant la valeur liquidative ».

Dans le cas où une demande de rachat ferait en sorte que le placement d'un actionnaire dans un des Fonds soit inférieur à 2 500 dollars US (ou l'équivalent en euros ou en livres sterling) pour les actions de catégorie A, B, C et W et à 100 000 dollars US (ou l'équivalent en euros ou en livres sterling) pour les actions de catégorie I, S et Z, la Société pourra racheter l'ensemble du compte de l'actionnaire et verser le produit à l'actionnaire.

Pour le seul Prudent Wealth Fund, la Société est en droit de facturer une commission de rachat d'un maximum de 2 % à la discrétion des Administrateurs de la Société. Si une commission de rachat est facturée pour ce Fonds, elle ne s'appliquera au rachat d'actions du Fonds qu'après sa mise en application. Cette commission de rachat s'appliquera au bénéfice du Fonds, et, si elle est facturée,

RACHAT DES ACTIONS	
---------------------------	--

les actionnaires en seront notifiés dans leurs notes contractuelles applicables. Les conversions en actions d'autres Fonds pourraient être considérées comme un rachat aux fins de l'application de cette commission de rachat. Il pourra être renoncé à cette commission pour certaines opérations (p. ex. rééquilibrage automatique, certains régimes de retraite, etc.).

La Société peut, à sa discrétion et dans la mesure permise par la législation locale (et uniquement après avoir obtenu au préalable l'accord de l'actionnaire visé), donner suite aux demandes de rachat pour toute catégorie de tout Fonds par un versement en nature. Afin d'effectuer un tel versement en nature, le Fonds attribuera à l'actionnaire des actifs du Fonds, égaux en valeur, calculés en conformité avec les dispositions des Statuts à la Date de valorisation (comme définie dans la « Partie I – Informations concernant la valeur liquidative ») à laquelle le cours de rachat des actions est calculé, à la valeur liquidative totale des actions faisant l'objet du rachat. La nature et le type d'actifs devant être ainsi transférés dans un tel cas seront fixés par le Conseil d'administration de la Société, de façon juste et équitable (et dans le cas où le rachat en nature n'est pas effectué au prorata, tel que confirmé par l'organe de révision), compte tenu de la composition du portefeuille du Fonds concerné, et sans préjudice important des intérêts de la masse des actionnaires restants. Les charges fiscales, les coûts de rachat et autres frais afférents à de tels transferts seront supportés par l'actionnaire bénéficiant du rachat en nature.

CONVERSION DES ACTIONS	
-------------------------------	--

Chaque actionnaire peut convertir les actions d'un Fonds en actions du même Fonds dotées de la même structure de commissions et libellées dans la même devise. Par exemple, un actionnaire titulaire d'actions de capitalisation de catégorie A libellées en dollars US d'un Fonds (A1s) peut les convertir en actions de distribution de catégorie A en dollars US (A2s) du même Fonds.

Les actionnaires peuvent également convertir les actions d'un Fonds en actions d'un autre Fonds dotées de la même structure de commissions. Par exemple, un actionnaire titulaire d'actions de capitalisation de catégorie A libellées en dollars US d'un Fonds (A1s) peut les convertir en : (i) actions de capitalisation de catégorie A libellées en dollars US (A1s) d'un autre Fonds ; en (ii) actions de capitalisation de catégorie A libellées en euros ou en livres sterling, couvertes ou non couvertes, (A1€ ou A1£) d'un autre Fonds ; en (iii) actions de distribution de catégorie A libellées en dollars US (A2s) d'un autre Fonds ; en (iv) actions de distribution de catégorie A libellées en euros ou en livres sterling, couvertes ou non couvertes, (A2€ ou A2£) d'un autre Fonds, si ces catégories sont offertes à la vente.

CONVERSION DES ACTIONS

Le tableau suivant reproduit les exemples évoqués ci-dessus :

Actions détenues à l'origine		Conversions possibles
Conversions internes au Fonds		
<u>Fonds 1</u> A1\$	→	<u>Fonds 1</u> A2\$
Conversions entre Fonds		
<u>Fonds 1</u> A1\$	→	<u>Fonds 2</u> A1\$
<u>Fonds 1</u> A1\$	→	<u>Fonds 2</u> A1€ ou A1£
<u>Fonds 1</u> A1\$	→	<u>Fonds 2</u> A1€ ou A2\$
<u>Fonds 1</u> A1\$	→	<u>Fonds 2</u> A2£

Dans le cas d'actions de catégorie B et de catégorie C (et de certains achats d'actions de catégorie A), aucun droit de sortie n'est prélevé sur la conversion. L'achat de telles actions qui sont acquises en une ou plusieurs conversions est réputé avoir été effectué au moment de l'achat d'origine des actions converties. Le taux de change applicable dans le cas où les actions à convertir sont libellées en différentes devises sera celui qui s'applique aux autres opérations sur actions le même jour concerné.

Les demandes de conversion doivent être soumises en conformité avec la procédure et peuvent être soumises à certaines restrictions, comme prévu dans la Partie II. Les demandes de conversion doivent correspondre au moins au montant minimum d'investissement initial d'un Fonds (à moins que l'actionnaire possède un compte sur le Fonds sur lequel l'ordre de conversion est passé).

Généralités

La Société se réserve le droit de restreindre, de refuser ou d'annuler, sans préavis, tout ordre de souscription ou de conversion. Les souscriptions, les rachats et les conversions d'actions sont exécutés à une valeur liquidative inconnue. La Société n'autorise pas de pratiques associées au *market timing* et aux opérations de souscription hors délai et se réserve le droit de refuser les ordres de souscription et/ou de rachat provenant de tout investisseur que la Société soupçonne de se livrer à de telles pratiques et de prendre, en cas de besoin, les mesures nécessaires pour protéger les autres actionnaires de la Société. Voir le Prospectus simplifié pour plus de détails.

DROIT DE REFUSER OU DE RESTREINDRE LES ORDRES DE SOUSCRIPTION ET DE CONVERSION

Tout Fonds peut, sur décision du Conseil d'administration ou du Gestionnaire financier, faire l'objet d'une suspension des souscriptions ou des conversions pour quelque raison que ce soit (y compris si la capacité du Fonds est limitée), sous réserve de certaines exceptions (p. ex. les placements automatisés, certains comptes de caisse de retraite. La suspension ne sera levée par le Conseil d'administration que lorsque, de l'avis du Conseil d'administration ou du Gestionnaire financier, les circonstances justifiant la suspension n'existent plus.

POLITIQUES DE DISTRIBUTION

L'Assemblée générale décidera, sur recommandation du Conseil d'administration, de la distribution de dividendes à l'égard de chaque Fonds.

Le Conseil d'administration a actuellement l'intention de distribuer aux titulaires d'actions de distribution de chaque Fonds l'essentiel des revenus nets d'investissement imputables à ces actions.

Pour autant que la Société ne passe pas sous le seuil de son capital minimum obligatoire, les montants distribuables imputables aux catégories d'actions de distribution seront disponibles pour distribution à ces titulaires d'actions, alors que les profits imputés aux catégories d'actions de capitalisation seront intégrés dans la part de l'actif net correspondant à ces actions.

Les distributions des revenus nets d'investissement sur les actions de distribution (si elles sont offertes) seront versées, de manière générale, de la façon indiquée dans le tableau suivant :

Fonds	Distribution versée
Tous les Fonds obligataires	Mensuellement
Global Total Return Fund	Trimestriellement
Tous les Fonds d'actions	Annuellement

Des acomptes sur dividendes peuvent être versés à l'égard de l'un quelconque des Fonds, sur décision du Conseil d'administration. Les distributions seront versées aux actionnaires, de manière générale, dans les 14 jours ouvrés suivant la date de déclaration concernée.

Actions nominatives

S'agissant des actions de distribution, à moins d'une demande contraire de la part de l'actionnaire, les dividendes seront réinvestis automatiquement dans d'autres actions de distribution du Fonds auquel se rapportent les dividendes. Ces actions seront émises sous forme nominative à la date à laquelle le dividende concerné est versé, et à la valeur liquidative à cette date. Cette émission ne donnera pas lieu au paiement d'un droit d'entrée. Les investisseurs ne souhaitant pas se prévaloir de ces facilités de réinvestissement doivent remplir la section appropriée du bulletin de souscription accompagnant le Prospectus simplifié (« Bulletin de souscription ») ou donner notification écrite à la Société ou à ses agents. Au cas où les dividendes en numéraire seraient payables, ils seront

POLITIQUES DE DISTRIBUTION	
-----------------------------------	--

payés aux titulaires d'actions nominatives de catégories d'actions de distribution ayant choisi de recevoir les dividendes en numéraire, soit, comme ils en ont fait la demande, par chèque envoyé à leur adresse telle qu'elle figure au nominatif, soit par virement (tous les frais encourus étant, dans les deux cas, à la charge de l'actionnaire). Les dividendes inférieurs à 50 dollars US, à 40 euros ou à 25 livres sterling (selon la devise de la catégorie d'actions concernée) seront automatiquement réinvestis dans la catégorie d'actions concernée, à moins que l'actionnaire ne fasse un autre choix moyennant notification écrite à la Société ou à ses agents. Les chèques de dividendes qui n'auront pas été encaissés dans les cinq ans suivant leur émission seront prescrits et seront cumulés au bénéfice du Fonds concerné.

PRINCIPAUX RISQUES	
---------------------------	--

Les objectifs d'investissement spécifiques et les principales politiques d'investissement de chaque Fonds sont décrits dans la Partie II (et dans l'Annexe du Fonds concerné). Les principaux risques associés à un placement dans un Fonds ainsi que les circonstances qui sont raisonnablement susceptibles de faire baisser la valeur de votre placement dans un Fonds (dans la mesure où un Fonds a recours aux pratiques décrites) sont décrits ci-dessous. Les risques autres que ceux qui sont expliqués ci-dessous peuvent influencer sur les résultats d'un placement en actions.

Les actionnaires doivent garder à l'esprit que tout investissement comporte un risque et qu'il ne peut y avoir aucune assurance qu'un investissement dans un fonds n'entraînera pas de pertes ou que les objectifs d'investissement d'un Fonds seront atteints. Ni la Société, ni le Gestionnaire financier, ni le Gestionnaire financier par délégation ou leurs sociétés apparentées du monde entier ne peuvent garantir les résultats ou un quelconque rendement futur de la Société ou de l'un quelconque de ses Fonds.

Risque d'allocation

Un Fonds qui procède à l'allocation de ses placements dans des titres de créance et des actions en fonction d'analyses effectuées par MFS peut manquer des opportunités d'investissement intéressantes en sous-pondérant les catégories d'actifs produisant des rendements élevés ou peut perdre de la valeur en surpondérant des catégories d'actifs subissant des baisses importantes.

Risque lié à la Société

Les modifications de la situation financière d'une société ou autre émetteur, les évolutions des conditions spécifiques de marché, économiques, politiques et réglementaires qui affectent un type particulier d'investissement ou d'émetteur et les évolutions des conditions générales de marché, économiques, politiques et réglementaires peuvent avoir un effet négatif sur le cours d'un investissement. Les cours des titres de sociétés plus petites et moins connues peuvent être plus volatils que les cours des titres de sociétés plus grandes ou que le marché en général.

Risque de contrepartie et de tiers

Les transactions qui impliquent une contrepartie autre que l'émetteur de l'instrument, ou un tiers chargé d'assurer le service de l'instrument, sont soumises au risque de crédit de la contrepartie ou du tiers et à la capacité de la contrepartie ou du tiers à remplir ses obligations conformément aux conditions de la transaction.

Risque de crédit

La valeur d'un titre de créance dépend en partie de la qualité de crédit de l'émetteur ou de l'emprunteur ou de leur capacité de rembourser le principal et de verser les intérêts à l'échéance. La valeur d'un titre de créance est susceptible de fléchir si un émetteur ou un emprunteur manque à son obligation de rembourser le principal ou de verser les intérêts ou si la notation du titre de créance est révisée à la baisse par une agence de notation de crédit. La valeur d'un titre de créance peut aussi diminuer en réaction à la situation financière de l'émetteur ou emprunteur, aux évolutions des conditions de marché ou du secteur d'activité ou de la situation économique ou politique, ou encore des mesures de régulation. Certains événements imprévus tels que les catastrophes naturelles, les attentats terroristes, les guerres et les événements géopolitiques peuvent avoir un effet négatif dramatique sur la valeur d'un titre de créance. S'agissant de certains types d'instruments, dont les instruments dérivés, la valeur de l'instrument dépend en partie de la qualité de crédit de la contrepartie à l'opération. S'agissant d'autres types d'instruments, dont les instruments garantis, le cours du titre de créance dépend également de la qualité de crédit et du caractère adéquat des actifs sous-jacents ou des actifs garantissant l'instrument. Il se peut qu'il soit difficile de faire exécuter les droits sur les actifs sous-jacents ou les actifs offerts en garantie, ou encore il se peut que les actifs sous-jacents ou les actifs offerts en garantie soient insuffisants, en cas de défaillance de l'émetteur.

Titres d'État du gouvernement des États-Unis. Les titres d'État du gouvernement des États-Unis sont des titres émis ou garantis par le Trésor américain ou une société publique ou une subdivision du gouvernement des États-Unis, ou encore par une entité parrainée par le gouvernement des États-Unis. Il se peut que certains titres d'État du gouvernement des États-Unis ne soient pas appuyés, quant au remboursement du principal et du versement des intérêts, par la crédibilité et le crédit intégraux du Trésor américain ou par la capacité d'emprunter au Trésor américain. Certains titres d'État du gouvernement des États-Unis peuvent être appuyés, quant au remboursement du principal et au versement des intérêts, uniquement par le crédit de l'entité émettant ou garantissant le titre. Les titres d'État du gouvernement des États-Unis comprennent les titres adossés à des prêts hypothécaires et autres types d'instruments garantis émis ou garantis par le Trésor américain, par une société publique ou une subdivision du gouvernement des États-Unis, ou par une entité parrainée par le gouvernement des États-Unis.

Obligations souveraines. Les obligations souveraines sont émises ou garanties par les États étrangers ou leurs sociétés publiques, y compris la dette des pays en développement. La dette souveraine peut être émise sous forme de titres conventionnels ou d'autres types de titres de créance tels que des crédits ou des participations à des crédits. La dette souveraine des pays en développement peut comporter un niveau de risque élevé et peut être en défaut ou présenter un risque de défaut. Il se peut que les entités publiques responsables du remboursement de la dette soient incapables ou réticentes à rembourser le principal ou à verser les intérêts à l'échéance, et qu'elles demandent la renégociation ou la modification du calendrier des versements. En outre, il se peut que les perspectives de remboursement du principal et du versement des intérêts soient tributaires de facteurs politiques et économiques. Bien que certaines obligations souveraines, comme les *Brady Bonds*, soient garanties par des titres d'État du gouvernement des États-Unis, le remboursement du principal et le versement des intérêts sur ces obligations souveraines n'est pas garanti par le gouvernement des États-Unis.

Risque de change

Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques à l'échelle internationale et régionale, et l'éventuelle instauration de contrôles des changes ou autres législations et restrictions imposées par les gouvernements locaux, dont peuvent faire l'objet les investissements en question. Puisqu'un Fonds peut investir en titres de portefeuille et instruments libellés dans des devises autres que la devise de comptabilité ou dans la devise de la catégorie d'actions, les évolutions des taux de change peuvent influencer sur la valeur de telles positions et sur la valeur de votre placement.

Un Fonds peut, de manière directe, détenir des devises et acheter et céder des devises par le biais de contrats de change à terme. En concluant des contrats de change à terme, un Fonds peut être tenu de renoncer aux avantages des évolutions favorables des taux d'intérêt et, dans le cas de contrats à terme fermes conclus dans le but d'accroître le rendement, il se peut qu'un Fonds subisse des pertes ayant pour effet de réduire ses revenus bruts. Les contrats de change à terme comportent le risque que la partie avec laquelle un Fonds conclut le contrat fasse défaut à son obligation envers le Fonds.

En cas de flux d'actifs nets en direction ou en provenance d'une catégorie d'actions couvertes ou en cas de fluctuation de la valeur liquidative de cette catégorie, la stratégie de couverture ne peut, ou ne peut immédiatement, être réajustée, à moins que les flux ou la fluctuation soient importants. La stratégie de couverture des catégories d'actions couvertes n'éliminera pas complètement l'exposition aux fluctuations de change, et il ne peut y avoir aucune garantie que les rendements de ces catégories seront supérieurs à ceux des catégories non couvertes. Les titulaires de catégories d'actions couvertes sont priés de noter que la stratégie de couverture utilisée pour ces catégories peut avoir pour effet de limiter leur capacité à tirer parti de la diversification de change mise en place.

au sein du portefeuille (et notamment de compenser en partie la couverture de change mise en place au niveau du portefeuille du Fonds). Les gains/pertes résultant des opérations de couverture reviendront uniquement à la(aux) Catégorie(s) d'actions couvertes. Compte tenu qu'il n'y a pas de séparation des dettes entre les catégories d'actions des Fonds, il y a un risque que, dans certaines circonstances, les opérations de couverture de change concernant une catégorie d'actions aient un effet sur la valeur liquidative des autres catégories d'actions du même Fonds. Les opérations de couverture d'une catégorie d'actions couvertes ne devraient pas entraîner un effet de levier supplémentaire intentionnel, bien que la couverture puisse dépasser 100 % pendant de courtes périodes, entre l'envoi d'un ordre de rachat et l'exécution de l'opération de couverture. Le taux de change retenu pour la stratégie de couverture peut être différent du taux au comptant utilisé pour calculer la valeur liquidative des catégories d'actions non libellées dans la devise de comptabilité, ce qui peut donc entraîner des gains ou des pertes pour les catégories d'actions couvertes, compte tenu des fluctuations de change entre les moments respectifs des taux au comptant.

Risque lié aux produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur est basée sur la valeur d'un ou plusieurs indicateurs sous-jacents ou sur la différence entre des indicateurs sous-jacents. Les indicateurs sous-jacents peuvent comprendre un titre ou un instrument financier, un actif, une devise, un taux d'intérêt, une notation de crédit, une mesure de volatilité ou un indice. Les produits dérivés font souvent appel à une contrepartie à l'opération. Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comportent des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés et peuvent donc comporter un effet de levier. Les produits dérivés peuvent être complexes et peuvent nécessiter une analyse et un traitement différents de ceux nécessités par d'autres types de placements utilisés par le fonds concerné. Si la valeur d'un instrument dérivé n'est pas en bonne corrélation avec le marché particulier ou autre classe d'actifs particulière auquel l'instrument dérivé est censé permettre une exposition, il se peut que l'instrument dérivé n'ait pas l'effet prévu. Les produits dérivés peuvent également avoir pour effet de réduire une opportunité de gain ou d'entraîner des pertes en compensant des rendements positifs dans d'autres placements. Vous trouverez ci-dessous une explication des facteurs de risque et problèmes importants concernant l'utilisation des produits dérivés.

Risque de couverture : Lorsqu'un produit dérivé est utilisé comme couverture contre une position opposée également détenue par un Fonds ou contre une exposition du portefeuille, toute perte produite par le produit dérivé doit être substantiellement compensée par des gains sur le placement couvert ou l'exposition du portefeuille, et inversement. Si une couverture peut réduire ou éliminer les pertes, elle peut également réduire ou éliminer les gains et entraîner des pertes.

Risque de corrélation : Lorsqu'un Fonds a recours à des produits dérivés à des fins de couverture, il court le risque de voir l'évolution de la valeur du produit dérivé ne pas correspondre à la valeur de l'actif de la couverture. Une corrélation incomplète ou un manque de corrélation peut se traduire par des pertes imprévues.

Risque d'investissement/de levier : Lorsqu'un Fonds a recours à des produits dérivés pour accroître son exposition sur le marché, plutôt qu'à des fins de couverture, la perte sur le produit dérivé ne sera pas nécessairement compensée par des gains sur un autre placement couvert. Un Fonds s'expose donc au risque direct de ce produit dérivé. Les gains ou pertes résultant des produits dérivés peuvent être beaucoup plus élevés que le coût d'origine du produit dérivé. Certains produits dérivés peuvent entraîner des pertes illimitées, peu importe la taille de l'investissement initial.

Risque de disponibilité : Il se peut qu'un Fonds ne puisse obtenir les produits dérivés à des conditions acceptables. En conséquence, il se peut qu'un Fonds ne soit pas en mesure d'utiliser des produits dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins.

Risque de crédit : Il s'agit du risque qu'une perte puisse être encourue par un Fonds à la suite du manquement d'une autre partie à un produit dérivé (p. ex. une « contrepartie ») à respecter les conditions du contrat sur un produit dérivé. Le risque de crédit pour les produits dérivés cotés est généralement inférieur à celui que comportent les produits dérivés non cotés (p. ex. ceux échangés sur les marchés de gré à gré), puisque la chambre de compensation, qui est l'émetteur de chaque produit dérivé coté ou la contrepartie à ce produit, assure une garantie d'exécution. Cette garantie est soutenue par un système de paiement quotidien (c'est-à-dire des dépôts de garantie obligatoire) exploité par la chambre de compensation afin de réduire le risque de crédit général. Pour les produits dérivés non cotés ou négociés de gré à gré, il n'existe pas de garantie semblable accordée par une agence de compensation. Par conséquent, la solvabilité de chaque contrepartie à un produit dérivé non coté est examinée en évaluant le risque de crédit potentiel pour ces produits. À la date du présent Prospectus, les contreparties clés avec lesquelles le Fonds peut négocier des produits dérivés de gré à gré comprennent Brown Brothers Harriman & Co., Citibank, N.A., Deutsche Bank AG, Goldman Sachs International, JPMorgan Chase Bank, N.A., Merrill Lynch Capital Services, Inc., Merrill Lynch International, Morgan Stanley Capital Services Inc., Morgan Stanley & Co. International PLC, HSBC Bank USA, Barclays Bank PLC, Merrill Lynch International Bank Limited, BNP Paribas, Crédit Suisse et Westpac Banking Corporation. Cette liste de contreparties aux instruments dérivés de gré à gré n'est pas exhaustive et est sujette à modification.

Risque de capital : Ce risque correspond à la sensibilité de la valeur d'une titre ou d'un portefeuille aux évolutions des marchés actions. Le modèle de risque utilisé pour quantifier le risque de capital exprimé sous la forme d'un écart de suivi prédit les différences entre un portefeuille et son indicateur de référence. Parmi les caractéristiques fondamentales utilisées dans le modèle de risque pour expliquer le risque figurent le pays, la devise, le secteur d'activité, le facteur (tel que la taille, la valeur) et l'action elle-même.

Risque d'écart sectoriel : Ce risque correspond à la sensibilité de la valeur du titre attribuable aux évolutions de l'Option Adjusted Spread (OAS – Spread effectif réajusté). L'OAS est une mesure d'écart qui se réajuste pour les options incorporées dans une émission obligataire (p. ex. options d'achat, options de vente et fonds d'amortissement) et qui permet de comparer avec rigueur les émissions, avec ou sans les options incorporées. MFS suit le risque d'écart au moyen de mesures statiques telles que la durée de l'écart, la contribution à la durée de l'écart et l'analyse de seuil de rentabilité du titre. Il est important de mesurer correctement la volatilité relative et la corrélation entre les évolutions de l'écart au moment de communiquer la durée de l'écart au niveau du portefeuille. MFS a recours à une analyse basée sur la décomposition du risque et sur l'écart de suivi pour représenter cette évolution de l'écart et ces évolutions concurrentes. En outre, il est fait recours à des mesures dynamiques s'appuyant sur les analyses réajustées en fonction des options et sur l'analyse des scénarios pour suivre ce risque dans l'ensemble des secteurs d'activité dans lesquels nous investissons.

Risque de valorisation : Ce risque concerne la difficulté de valoriser un investissement compte tenu de sa liquidité, de sa complexité, etc. La valeur d'un investissement pour les besoins du calcul de la valeur liquidative du fonds peut varier suivant la source et la méthode utilisées pour en calculer la valeur. Lorsque la juste valorisation est utilisée, la valeur d'un investissement utilisée pour calculer la valeur liquidative du fonds peut être différente des cours cotés ou publiés pour le même investissement. Il ne peut être assuré qu'un fonds puisse obtenir la juste valeur attribuée à un investissement s'il devait le céder au moment où le fonds détermine sa valeur liquidative par action.

Risque de volatilité : Ce risque correspond à la sensibilité d'une option aux évolutions du niveau d'ensemble de volatilité. MFS mesure les risques de volatilité inhérents aux titres adossés à des hypothèques et aux obligations de sociétés remboursables par anticipation en ayant recours à l'analyse du spread effectif réajusté. L'analyse de sensibilité à la volatilité, réalisée en augmentant et diminuant la volatilité par rapport au niveau de base et en examinant la modification du cours qui s'ensuit, peut être utilisée pour quantifier la sensibilité du titre et du portefeuille aux évolutions des hypothèses de volatilité sous-jacentes.

Risque de liquidité : Les produits dérivés peuvent être moins liquides que les autres types d'investissements et il se peut qu'un Fonds ne soit pas en mesure d'effectuer une transaction ou de vendre à un prix acceptable des produits dérivés qui affichent une perte latente ou autre. Les produits dérivés négociés en privé ou de gré à gré peuvent être sujets à un risque de liquidité plus élevé que les produits dérivés cotés.

Informations complémentaires concernant les produits dérivés : Les produits dérivés dans lesquels le Fonds peut investir comprennent, mais ne se limitent pas nécessairement à, des contrats à terme, des options, des contrats à terme fermes, des swaps et autres produits connexes (p. ex. des swaps de taux, swaps de volatilité, swaps sur rendement total, swaps sur défaillance, etc.), caps, floors

et collars, titres structurés et autres titres hybrides. Ces produits dérivés peuvent être fondés sur plusieurs indicateurs sous-jacents, comme susmentionné, et être utilisés pour prendre tant des positions longues que courtes (sous réserve des restrictions prévues par le droit applicable).

Contrats à terme. Un contrat à terme est un accord standardisé entre deux parties visant l'achat ou la cession futurs d'une quantité précise d'un actif, devise, taux d'intérêt, indice, instrument ou autre indicateur éligibles à un prix et à un moment spécifiques. La valeur d'un contrat à terme fluctue habituellement en corrélation avec la hausse ou la baisse de la valeur de l'indicateur sous-jacent. L'acheteur d'un contrat à terme s'engage à acheter l'indicateur sous-jacent à la date de règlement et est dit « long ». Le vendeur d'un contrat à terme s'engage à vendre l'indicateur sous-jacent à la date de règlement et est dit « court ». Le prix auquel un contrat à terme est conclu est fixé sur la place électronique ou par cotation à la criée sur le parquet de la Bourse entre membres de la Bourse agissant en tant que négociateurs ou courtiers. Des contrats à terme sur instruments financiers (comme ceux liés aux taux d'intérêt, aux devises étrangères et aux indices de titres) prévoient généralement un règlement en numéraire à l'échéance. Cependant, la plupart des contrats à terme ne sont pas détenus jusqu'à échéance mais sont plutôt « compensés » avant la date de règlement grâce à la mise en place de positions à terme contraires et égales.

Le risque de perte lors de négociations de contrats à terme peut être important en raison des dépôts de garantie peu élevés exigés, du degré très élevé d'effet de levier impliqué dans les cotations à terme et de la volatilité potentielle élevée des marchés à terme. En conséquence, une évolution des cours relativement modeste d'une position à terme peut provoquer une perte immédiate et importante (ou un gain) pour l'investisseur. Ainsi, l'achat ou la vente d'un contrat à terme peut engendrer des pertes illimitées. Un investisseur peut subir des pertes s'il ne peut liquider un contrat à terme en raison d'un marché secondaire non liquide. Si MFS essaie d'utiliser un contrat à terme en couverture d'un placement de portefeuille, ou à la place de celui-ci, il se peut que la position à terme ne corresponde pas comme prévu au placement de portefeuille, occasionnant des pertes pour le Fonds. Si les stratégies de couverture impliquant des produits à terme peuvent réduire le risque de perte, elles peuvent également réduire la possibilité d'une plus-value ou même provoquer des pertes en compensant des mouvements de prix favorables dans d'autres investissements du Fonds.

Options. Une option est un contrat qui confère le droit, mais non l'obligation, d'acheter (dans le cas d'une option d'achat) ou de vendre (dans le cas d'une option de vente) un montant ou une valeur spécifiques d'un intérêt sous-jacent particulier à un prix précis (appelé prix « d'exercice ») à un ou à des moments précis avant l'échéance de l'option. L'intérêt sous-jacent d'un contrat d'option peut être un titre, une devise, un indice, un contrat à terme, un swap, une matière première ou autre type d'instrument financier. La perte potentielle pour l'acheteur d'une option se limite au montant du prix d'achat de l'option plus les frais de transaction. Cela sera le cas, par exemple, si l'option est détenue et non exercée avant sa date d'échéance. Le vendeur d'une option d'achat supporte un

risque économique illimité car sa perte potentielle, sauf dans la mesure où elle est compensée par la prime reçue lorsque l'option a été attribuée, est égale au montant de l'option « dans la monnaie » lorsque l'option est exercée.

Les options peuvent être négociées sur des Bourses établies ou lors de transactions négociées en privé (de gré à gré ou « option de gré à gré »). Des positions d'options combinées sont des positions dans plus d'une option en même temps. Un différentiel implique qu'une personne est à la fois l'acheteur et l'émetteur du même type d'option sur le même intérêt sous-jacent mais à des prix d'exercice et/ou à des dates d'échéance différents. Un stellage consiste dans l'achat ou la vente d'une option de vente et d'une option d'achat sur le même intérêt sous-jacent et au même prix d'exercice et à la même date d'échéance.

Les options négociées en Bourse sont standardisées concernant, entre autres, l'intérêt sous-jacent, la date d'expiration, la taille du contrat et le prix d'exercice. Les conditions des options de gré à gré sont généralement négociées par les parties au contrat d'option, ce qui permet aux parties une souplesse plus grande afin d'adapter le contrat à leurs besoins. Cependant, les options de gré à gré sont habituellement moins liquides que les options négociées en Bourse. Tous les contrats d'option comprennent un risque de crédit si la contrepartie au contrat d'option ne remplit pas ses obligations. Le risque de crédit est inférieur pour les options négociées en Bourse car la réalisation du contrat par la contrepartie est garantie par l'agence de compensation de la Bourse sur laquelle les options sont échangées. Le risque de crédit concernant les options de gré à gré dépend de la solvabilité de la contrepartie individuelle au contrat et peut être supérieur au risque de crédit associé aux options négociées en Bourse.

Les principaux facteurs affectant la valeur de marché d'une option de vente ou d'une option d'achat comprennent l'offre et la demande, les taux d'intérêt, le cours de marché actuel de l'intérêt sous-jacent par rapport au prix d'exercice de l'option, la volatilité de l'intérêt sous-jacent et la durée restante jusqu'à la date d'expiration. Si un marché d'échange d'options particulières devait devenir indisponible, les investisseurs de ces options ne pourraient liquider leurs positions avant que les échanges ne reprennent, et les vendeurs d'options pourraient être confrontés à des pertes importantes si la valeur de l'intérêt sous-jacent subissait des mouvements négatifs durant cette période. Le manque d'intérêt d'un investisseur, les évolutions de la volatilité ou autres facteurs ou conditions peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité, l'efficacité, la continuité ou même la bonne marche du marché pour des options particulières. Les Bourses ou autres places sur lesquelles les options sont échangées peuvent fixer des limites relatives à la négociation d'options, peuvent ordonner la liquidation de positions en sus de ces limites ou peuvent imposer d'autres sanctions pouvant avoir des retombées négatives pour les parties à une transaction d'option. De nombreuses options, en particulier les options de gré à gré, sont complexes et souvent évaluées sur la base de facteurs subjectifs. Des valorisations inappropriées peuvent provoquer des exigences de paiement en numéraire accrues pour les contreparties ou une perte de valeur pour un Fonds.

Contrats à terme fermes. Les contrats à terme fermes sont des transactions personnalisées qui exigent la livraison future d'un montant précis d'un titre, d'une devise ou d'un autre actif à des prix ou à des taux de change spécifiques, à une date ou à une série de dates spécifiques. Les contrats de change à terme sont généralement négociés sur un marché interbancaire directement entre cambistes (habituellement des grandes banques commerciales) et leurs clients. Les parties à un contrat à terme ferme peuvent accepter de compenser ou de résilier le contrat avant sa date d'échéance ou peuvent détenir le contrat jusqu'à échéance et réaliser l'opération de change envisagée. Les contrats à terme fermes peuvent être utilisés en couverture d'une chute de la valeur d'investissements existants libellés en devises étrangères. Une telle couverture, appelée parfois « couverture de position », a tendance à compenser les fluctuations monétaires tant positives que négatives mais ne compense pas les modifications des valeurs des titres causées par d'autres facteurs. Les contrats à terme fermes peuvent également être utilisés pour transférer l'exposition d'un investissement d'une devise sur une autre. Ce type de stratégie, appelée parfois « couverture croisée », a tendance à réduire ou à éliminer l'exposition à la devise vendue et à augmenter l'exposition à la devise achetée, comme si un Fonds avait vendu un titre libellé dans une devise et acheté un titre équivalent libellé dans une autre devise. Les couvertures croisées protègent contre les pertes engendrées par une baisse de la devise couverte mais forcent un Fonds à prendre en charge le risque de fluctuations de la valeur de la devise qu'il achète.

Swaps (y compris les swaps sur défaillance de crédit) et produits dérivés connexes.

Un swap est un contrat entre deux parties conformément auquel chaque partie s'engage à effectuer un ou plusieurs versements à l'autre, sur la valeur d'un ou plusieurs indicateurs sous-jacents ou sur la différence entre des indicateurs sous-jacents. Les swaps peuvent être dénoués par la remise physique de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s) ou par le versement du règlement en espèces à la date de règlement, suivant les conditions du contrat particulier. Par exemple, dans un swap sur défaillance de crédit typique sur un titre spécifique, en cas d'événement de crédit, une partie s'engage à payer la valeur au pair du titre tandis que l'autre partie s'engage à remettre le titre. En cas de swaps réglés physiquement, il se peut qu'il ne soit pas possible de dénouer le swap à tout moment particulier ou à un cours acceptable. D'autres contrats de swap prévoient le règlement en espèces. Par exemple, dans un swap de taux d'intérêt typique, une partie s'engage à verser un taux d'intérêt fixe déterminé par référence à un taux d'intérêt spécifié ou à un indice multiplié par un montant spécifié (le « montant notionnel »), tandis que l'autre partie s'engage à verser un montant égal à un taux d'intérêt révisable déterminé par référence à un taux d'intérêt ou à un indice qui est révisé périodiquement et multiplié par le même montant notionnel. À chaque date de versement, les obligations des parties se compensent mutuellement, le seul montant net étant versé par une partie à l'autre.

Les contrats de swap sont habituellement négociés individuellement et structurés de manière à permettre une exposition à une gamme de types d'investissement ou de facteurs de marché différents. Les contrats de swap peuvent être conclus ou non à des fins de couverture. Les contrats de swap peuvent revêtir diverses

formes et être dénommés de diverses manières, et d'autres types de contrats de swap peuvent être disponibles.

D'autres types de produits dérivés négociés de gré à gré, tels que les « caps », les « floors », les « collars » et les options sur swaps ou « swaptions » peuvent être conclus aux mêmes fins de couverture ou non que les swaps. Un « cap » ou contrat de garantie de taux plafond est une opération par laquelle une partie verse un montant unique ou périodique et l'autre partie verse un montant révisable égal au montant par lequel un taux fixe ou révisable particulier ou autre dépasse un autre taux ou indicateur (multiplié par un montant notionnel). Un « floor » ou contrat de garantie de taux plancher est une opération par laquelle une partie verse un montant unique ou périodique et l'autre partie verse un montant révisable égal à la différence, le cas échéant, entre un taux particulier ou autre indicateur et un autre taux ou indicateur (multiplié par un montant notionnel). Un « collar » ou contrat de taux plafond et plancher est la combinaison d'un contrat de garantie de taux plafond et d'un contrat de garantie de taux plancher par laquelle une partie verse le montant révisable sur le contrat de garantie de taux plafond et l'autre partie verse le montant révisable sur le contrat de garantie de taux plancher. Une swaption est une option sur un contrat de swap. Comme pour les autres types d'options, l'acheteur d'une swaption verse une prime non remboursable pour l'option et obtient le droit, mais non l'obligation, de conclure le swap sous-jacent suivant les conditions convenues. Le facteur le plus important dans l'exécution des swaps, caps, floors et collars est la variation du cours, du taux, du niveau d'indice ou autre indicateur sous-jacent qui détermine le montant des versements qui doivent être effectués en application de l'entente.

Si un Fonds tente d'utiliser un swap ou un placement connexe comme couverture contre un, ou en remplacement d'un, placement, il se peut que le swap ou le produit dérivé connexe ne soit pas en corrélation prévue avec l'investissement en portefeuille et entraîne des pertes pour le Fonds. Si les stratégies de couverture comportant des swaps et des produits dérivés connexes peuvent réduire le risque de perte, elles peuvent aussi avoir pour effet de réduire les opportunités de gains ou d'entraîner des pertes en compensant des mouvements de cours favorables d'autres placements du Fonds.

Le recours à des swaps sur défaillance de crédit comporte normalement un risque supérieur à celui des placements directs en obligations. Un swap sur défaillance de crédit permet le transfert de risque de défaillance. Cela permet aux investisseurs d'acheter effectivement une assurance sur une obligation qu'ils détiennent (couverture du placement) ou d'acheter une protection sur une obligation qu'ils ne détiennent pas physiquement, en prévision d'une baisse de la qualité de crédit. Une partie, l'acheteur de la protection, effectue des flux de versements au vendeur de la protection, et un versement est dû à l'acheteur en cas d'« événement de crédit » (une baisse de la qualité de crédit, laquelle sera définie à l'avance au contrat). Si l'événement de crédit ne se produit pas, l'acheteur verse toutes les primes exigées et le swap expire à son échéance sans autres versements. Le risque de l'acheteur est donc limité à la valeur des primes versées. Le marché des swaps sur défaillance de crédit peut parfois être plus illiquide que celui des marchés obligataires.

Titres structurés. Les titres structurés (également dénommés « bons structurés ») sont des titres de créance dérivés, dont le taux d'intérêt ou le principal est déterminé par un indicateur sous-jacent. Les titres structurés peuvent comprendre des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des hypothèques, des obligations garanties par des créances ou autres bons liés à un indicateur sous-jacent (p. ex. un indice, un crédit, des taux d'intérêt, etc.). Les titres structurés peuvent également être soumis au risque de liquidité car les produits dérivés sont souvent « adaptés » pour répondre aux besoins d'un investisseur particulier, et il se peut donc que moins d'investisseurs soient disposés et en mesure d'acheter ces produits dérivés sur le marché secondaire que les titres de créance plus traditionnels. En outre, étant donné que l'achat et la vente de titres structurés s'effectuent sur le marché de gré à gré, les titres structurés sont tributaires de la solvabilité de la contrepartie au swap ou produit dérivé connexe, et leur valeur pourrait subir une diminution importante en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie. Si la contrepartie est en défaillance, le risque de perte de l'autre partie correspond au montant net des paiements que la partie qui n'est pas en défaillance est en droit de recevoir en application du contrat.

Titres de capital synthétiques : Les Fonds peuvent investir en titres de capital synthétiques, dénommés « produits d'accès local » ou « titres participatifs sans droit de vote » ou « warrants à prix d'exercice bas ». Ces instruments sont habituellement émis par des banques ou autres établissements financiers et peuvent être ou ne pas être négociés sur une Bourse. Ces instruments sont une forme de titre dérivé pouvant donner à leurs titulaires le droit d'acheter ou de vendre un titre sous-jacent ou un panier de titres représentant un indice, en application de l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, à l'émetteur à un prix particulier ou pouvant donner à leurs titulaires le droit de recevoir un paiement en espèces lié à la valeur du titre sous-jacent ou de l'indice. Ces instruments sont similaires aux options, c'est-à-dire qu'ils peuvent être exercés par le titulaire pour un titre sous-jacent ou à la valeur de ce titre, mais sont généralement exercés à plus long terme que les options courantes. Ces instruments ont habituellement un prix d'exercice, fixé au moment de l'émission.

Ces instruments donnent au titulaire le droit d'acheter à l'émetteur des actions ordinaires d'une société ou de recevoir un paiement en espèces. Le paiement en espèces est calculé suivant une formule prédéterminée. Ces instruments ont habituellement un prix d'exercice très bas par rapport au cours de marché de l'instrument sous-jacent au moment de l'émission (p. ex. un centime américain). L'acheteur d'un warrant à prix d'exercice bas paie effectivement la pleine valeur de l'action ordinaire sous-jacente au départ. Dans le cas d'un quelconque exercice de warrants, il peut y avoir un délai entre le moment où le titulaire des warrants donne instructions d'exercer les warrants et le moment où le cours de l'action ordinaire liée à l'exercice ou la date de règlement est déterminé, et il se peut que le prix du titre sous-jacent varie de façon importante durant ce délai. En outre, l'exercice ou la date de règlement peut être influencé par certains événements

perturbateurs sur les marchés tels que l'imposition de contrôles des capitaux par l'administration publique locale ou des modifications apportées aux lois relatives aux investisseurs étrangers. Ces événements pourraient entraîner une modification de la date d'exercice ou de la devise de règlement des warrants, ou encore une prorogation de la date de règlement. Dans certains cas, si les événements perturbateurs sur les marchés se poursuivent sur une certaine période, les warrants peuvent devenir sans valeur, ce qui entraîne une perte totale du prix d'achat des warrants.

Les Fonds achèteront ces instruments émis par des entités réputées solvables par le Gestionnaire financier, lequel suivra en permanence la solvabilité des émetteurs. Les placements dans ces instruments comportent le risque que l'émetteur de l'instrument manque à son obligation de remettre le titre sous-jacent ou des espèces en lieu et place de celui-ci. Ces instruments peuvent également être soumis au risque de liquidité étant donné que le marché secondaire peut être limité pour ces warrants.

Instruments hybrides. Les instruments hybrides sont généralement considérés comme des produits dérivés et associent les éléments des swaps, des contrats à terme ou des options à ceux des titres de créance, des actions préférentielles ou des instruments de dépôt. Un instrument hybride peut être un instrument de créance, une action préférentielle, un warrant, un titre convertible, un certificat de dépôt ou autre preuve d'endettement sur lesquels tout ou partie des paiements d'intérêt et/ou le principal ou le montant fixé à verser à l'échéance, au rachat ou au retrait, est calculé par référence à l'indicateur sous-jacent applicable. Les risques d'investissement en instruments hybrides sont une association des risques et/ou autres risques importants qui ne sont pas habituellement associés à l'investissement en titres, swaps, options, contrats à terme et devises. Les risques liés à un instrument hybride particulier dépendent des conditions de l'instrument, mais peuvent comprendre la possibilité de modifications importantes du ou des indicateurs de référence ou des cours des indicateurs sous-jacents auxquels l'instrument est lié. Ces risques dépendent généralement de facteurs indépendants des opérations ou de la solvabilité de l'émetteur de l'instrument hybride, lesquels peuvent ne pas être anticipés par l'acheteur, comme les événements économiques et politiques, l'offre et la demande des indicateurs sous-jacents et les évolutions des taux d'intérêt. Les instruments hybrides peuvent être très volatils et peuvent comporter des risques de marché plus élevés que les instruments de créance traditionnels. Les instruments hybrides peuvent également comporter des risques de liquidité puisque les instruments sont souvent « personnalisés » afin de répondre aux besoins de portefeuille d'un investisseur particulier, et, par conséquent, le nombre d'investisseurs désireux et en mesure d'acheter ces instruments sur le marché secondaire peut être inférieur à celui des instruments de créance traditionnels. Les instruments hybrides négociés sur des marchés de gré à gré dépendent de la solvabilité de l'émetteur de l'instrument hybride, et leur valeur peut baisser considérablement si la solvabilité de l'émetteur se détériore.

Risque lié aux sociétés de croissance émergentes

Les placements dans les sociétés de croissance émergentes peuvent subir des fluctuations de marché plus brusques ou irrégulières et comporter des risques supérieurs à ceux de placements dans d'autres sociétés. En outre, les sociétés de croissance émergentes :

- ont souvent des gammes de produits, des marchés et des ressources financières plus limités ;
- sont souvent tributaires d'une direction assurée par une personne clé ou un petit nombre de personnes clés ; et
- sont souvent dotées d'actions qui subissent des chutes de cours plus abruptes qu'en moyenne à la suite de la publication de bénéfices décevants et qui sont plus difficiles à céder à des cours satisfaisants.

Risque lié aux titres des marchés émergents

Certains Fonds peuvent investir dans les titres de gouvernements nationaux de marchés émergents et de leurs subdivisions politiques, ainsi que dans les titres d'autres émetteurs dont les activités principales sont situées dans les pays considérés comme des marchés émergents. Les pays émergents comprennent les pays définis par MFS comme ayant une économie de marché émergent, compte tenu d'un certain nombre de facteurs, tels que le fait de savoir si le pays a une économie de bas ou moyens revenus selon la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, la notation actuelle de sa dette, sa stabilité politique et économique et le niveau de développement de ses marchés financiers et de capitaux. MFS détermine si l'essentiel des activités de l'émetteur se situe dans un pays émergent en prenant en compte des facteurs tels que le pays où la société a été constituée, le principal marché d'échange de ses titres et la source de ses revenus et de ses actifs.

Les placements sur les marchés émergents peuvent être plus volatils que les placements sur les marchés plus développés. Certains de ces marchés peuvent avoir des gouvernements relativement instables, des économies fondées sur un petit nombre seulement de secteurs d'activité et des marchés de valeurs où s'échange un nombre limité de titres. De nombreux marchés émergents ne sont pas dotés de systèmes de régulation bien développés et il se peut que les normes de communication financière y soient moins rigoureuses que celles des marchés développés.

Le risque d'expropriation, de confiscation fiscale, de nationalisation et d'instabilité sociale, politique et économique est plus élevé sur les marchés émergents que sur les marchés développés. En plus d'effectuer des retenues à la source sur les revenus de placement, certains marchés émergents sont susceptibles de soumettre les investisseurs étrangers à des impôts sur les plus-values différents.

Un certain nombre de marchés émergents attractifs limitent, à divers degrés, les investissements étrangers dans les valeurs mobilières. En outre, il se peut qu'un ou plusieurs Fonds soient dans l'impossibilité d'obtenir certaines actions attractives parce que les actionnaires étrangers détiennent le montant maximum de ces titres qui est autorisé en application du droit en vigueur. Il se peut que le rapatriement des revenus de placement, du capital et du produit de cessions appartenant à des investisseurs étrangers soit soumis à un enregistrement auprès de l'administration et/ou à un agrément sur certains marchés émergents, ainsi qu'à des restrictions sur le contrôle des changes. De telles restrictions peuvent accroître les risques associés à l'investissement sur certains marchés émergents. À moins d'indication contraire dans son objectif et sa politique d'investissement, un Fonds investit uniquement sur les marchés où ces restrictions sont considérées comme acceptables par le Conseil d'administration.

Les pratiques généralement admises sur les marchés émergents en matière de comptabilité, de révision et de reporting financier peuvent être très différentes de celles qui sont admises sur les marchés développés. Comparés aux marchés développés, certains marchés émergents peuvent avoir un faible niveau de régulation, d'application des réglementations et de surveillance des activités des investisseurs, et notamment en matière d'opérations effectuées par un investisseur qui est en possession d'informations non publiques importantes.

Il se peut que le volume des transactions sur les marchés de valeurs mobilières des pays émergents soit beaucoup moins élevé, ce qui se traduit par un manque de liquidités et une volatilité des cours élevée. La capitalisation boursière et le volume des transactions peuvent être fortement concentrés sur un petit nombre d'émetteurs représentant un nombre limité de secteurs d'activités, avec une concentration élevée d'investisseurs et d'intermédiaires financiers. En outre, les titres des marchés émergents peuvent être soumis à des risques concernant le contrôle des investissements étrangers et les limites relatives au rapatriement des capitaux investis et à la capacité du fonds à échanger la monnaie locale contre des dollars US ou des euros. Ces facteurs peuvent avoir un impact défavorable sur le moment ou le cours de l'achat ou de la cession de titres effectués par un Fonds.

Les pratiques en matière de dénouement des opérations sur titres sur les marchés émergents comportent des risques plus élevés que celles qui ont cours dans les pays développés car il se peut que le capital des courtiers et des contreparties dans les pays émergents soit moins élevé et que la garde et l'enregistrement des actifs soient peu fiables dans certains pays. Les retards dans le dénouement des opérations sont susceptibles de faire en sorte qu'un Fonds perde des opportunités d'investissement dans le cas où il serait dans l'impossibilité d'acheter ou de céder un titre.

Il peut y avoir moins d'informations publiquement disponibles au sujet de certains instruments financiers que certains investisseurs considéreraient d'usage, et il se peut que les entités dans certains pays ne soient pas soumises, en matière de comptabilité, de révision et de reporting financier, à des normes et à des

exigences comparables à celles auxquelles certains investisseurs peuvent être habitués. Certains marchés financiers, bien que leur volume de transactions soit en croissance, bénéficient dans une large mesure de volumes de transactions qui sont beaucoup moins élevés que ceux des marchés développés, et les titres de nombreuses sociétés sont moins liquides et leurs cours plus volatils que ceux de titres de sociétés comparables sur des marchés plus importants. Il y a également des niveaux différents de surveillance, de la part de l'administration, et de régulation des places boursières, des établissements financiers et des émetteurs dans divers pays. En outre, les opérations de placement de certains des Fonds peuvent être affectées par la manière dont les investisseurs étrangers peuvent investir en titres dans certains pays, ainsi que par les limitations auxquelles sont soumis ces investissements.

La dette des pays émergents est soumise à un risque plus élevé et n'est pas tenue de satisfaire à une notation de crédit minimale et peut ne pas bénéficier d'une notation de crédit de la part d'un organisme de notation de crédit reconnu internationalement. Il se peut que l'émetteur ou l'autorité de l'administration qui contrôle le remboursement de la dette d'un pays émergent ne soient pas en mesure de rembourser le principal et/ou les intérêts à l'échéance, conformément aux conditions de cette dette. En conséquence, il se peut qu'un gouvernement débiteur fasse défaut à ses obligations. Dans un tel cas, il se peut que la Société dispose de recours juridiques limités contre l'émetteur et/ou la caution.

Risques pays – Inde : S'agissant des Fonds qui investissent en Inde, ces Fonds ainsi que la valeur liquidative et la liquidité des actions peuvent être influencés, de manière générale, par les taux et les contrôles de change, les taux d'intérêt, les évolutions des politiques de l'administration indienne, la fiscalité, l'instabilité sociale et religieuse et les évolutions politiques, économiques et autres survenant en Inde ou ayant une influence sur l'Inde. En outre, l'économie de l'Inde peut différer de manière favorable ou défavorable des économies de pays plus développés, et notamment quant au taux de croissance du produit intérieur brut, au taux d'inflation, au réinvestissement des capitaux, à la disponibilité des ressources, à l'autosuffisance et à la position de la balance des paiements. L'agriculture occupe une place plus importante dans l'économie indienne que dans les économies de nombreux pays plus développés, et l'économie est donc davantage influencée par les variations défavorables du climat. Des pannes d'électricité, qui peuvent avoir pour effet de perturber le commerce de manière directe ou indirecte, se produisent fréquemment dans presque toutes les régions d'Inde. De plus, étant donné que le gouvernement indien exerce une influence importante sur de nombreux aspects de l'économie indienne, les décisions futures du gouvernement pourraient avoir un impact significatif sur l'économie indienne, ce qui pourrait avoir indirectement un impact sur les émetteurs des titres dans lesquels le Fonds investit, les conditions de marché et les cours et les rendements des titres contenus dans le portefeuille du Fonds. Depuis le milieu des années 1980, l'Inde a adopté des politiques économiques plus libérales et plus axées sur le libre marché. Malgré la poursuite de ces réformes, une part importante de l'industrie et du système financier reste sous le contrôle de l'État

ou est subventionnée par le gouvernement indien. Le gouvernement a entrepris un programme de désinvestissement et de privatisation des sociétés du secteur public. Il ne peut être assuré que le gouvernement continuera de poursuivre des politiques économiques libérales et axées sur le libre marché ou, si c'est le cas, que ces politiques seront couronnées de succès. Un retour à des politiques plus socialistes pourrait avoir un impact négatif sur le Fonds. Les problèmes ethniques et les différends frontaliers ont entraîné des tensions constantes dans les relations entre l'Inde et le Pakistan, plus particulièrement en ce qui concerne la région du Cachemire.

MFS est immatriculé en tant qu'Investisseur institutionnel étranger (« Foreign Institutional Investor » ou « FII ») auprès du Securities and Exchange Board of India (« SEBI ») et est autorisé à investir, au nom des Fonds concernés, en titres indiens. L'immatriculation de MFS auprès du SEBI est valable pour une durée limitée. Les placements d'un Fonds en titres indiens négociés sur les marchés indiens dépendent du maintien de l'immatriculation de MFS en tant que FII. Bien que nous prévoyions que le renouvellement de cette immatriculation soit accordé par la SEBI, il ne peut être assuré que ce sera le cas.

Risques pays – Russie et Europe de l'Est : Les titres d'émetteurs situés en Russie, dans les pays d'Europe de l'Est ainsi que dans les Nouveaux États indépendants tels que l'Ukraine et les pays anciennement sous l'influence de l'Union soviétique comportent des risques importants et des considérations spéciales, qui ne sont pas habituellement associés aux placements en titres d'émetteurs situés dans les États membres de l'U.E. et aux États-Unis d'Amérique. Ces risques s'ajoutent aux risques normaux inhérents à de tels placements et comprennent les risques politiques, économiques, juridiques, de change, d'inflation et fiscaux. Par exemple, il existe un risque de perte résultant de l'absence de systèmes adéquats de transfert, de fixation des prix, de comptabilisation, de conservation et de tenue de livres des titres.

En particulier, le marché russe comporte une série de risques associés au règlement et à la conservation des titres. Ces risques proviennent du fait qu'il n'existe pas de titres physiques ; il s'ensuit que la propriété des titres n'est attestée que par le nominatif de l'émetteur. Chaque émetteur est responsable de la nomination de son teneur de registre. Il s'ensuit qu'il y a, en Russie, plusieurs centaines de teneurs de registre répartis sur l'ensemble du pays. La Commission fédérale des valeurs mobilières et des marchés de capitaux de Russie (la « Commission ») a établi les responsabilités des activités de teneur de registre, y compris ce qui constitue une attestation de propriété et les procédures de transfert. Cependant, les difficultés de mise en application des règlements de la Commission signifie qu'il reste un potentiel de pertes et d'erreurs et il n'y a aucune garantie que les teneurs de registre agiront dans le respect des lois et règlements. Les pratiques généralement admises dans le secteur d'activité sont en cours d'établissement. Lorsqu'il y a un enregistrement, le teneur de registre produit un extrait du nominatif au moment concerné. La propriété des actions est attestée dans les livres du teneur de registre, mais n'est pas attestée par la

possession d'un extrait du nominatif. L'extrait atteste uniquement qu'il a été procédé à l'enregistrement. Cependant, l'extrait n'est pas négociable et n'a pas de valeur intrinsèque. En outre, un teneur de registre n'accepte habituellement pas un extrait comme attestation de la propriété d'actions et n'est pas tenu de donner notification au Dépositaire ou à ses agents locaux en Russie lorsqu'il modifie le nominatif. Les titres russes ne sont pas physiquement déposés auprès du Dépositaire ou de ses agents locaux en Russie. Des risques similaires s'appliquent à l'égard du marché ukrainien. En conséquence, ni le Dépositaire ni ses agents locaux en Russie ou en Ukraine ne peuvent être considérés comme assurant une fonction de conservation ou de dépôt physique au sens traditionnel. Les teneurs de registre ne sont pas des mandataires du Dépositaire ou de ses agents locaux en Russie ou en Ukraine et ne sont pas responsables envers le Dépositaire ou ses agents locaux en Russie ou en Ukraine. La responsabilité du Dépositaire ne s'étend qu'à sa propre négligence et qu'à ses propres manquements délibérés et aux conséquences de la négligence et des fautes intentionnelles de ses agents locaux en Russie ou en Ukraine, et ne s'étend pas aux pertes dues à la liquidation, à la faillite, à la négligence ou aux manquements délibérés d'un quelconque teneur de registre. Dans le cas où de telles pertes surviennent, la Société doit revendiquer ses droits directement contre l'émetteur et/ou son teneur de registre désigné. Cependant, les titres négociés sur le Russian Trading Stock Exchange (« RTS ») ou le Moscow Interbank Currency Exchange (« MICEX ») peuvent être considérés comme des placements en titres négociés sur un marché réglementé.

Risques pays – Chine : S'agissant des Fonds investissant en Chine (y compris, en particulier, le China Equity Fund), ces placements sont actuellement soumis à certains risques supplémentaires, notamment concernant la capacité de négociation des titres de capital en Chine. La négociation de certains titres chinois est limitée aux investisseurs titulaires d'un permis, et il se peut que la capacité de l'investisseur à rapatrier son capital investi dans ces titres soit limitée par moments. En raison de problèmes liés à la liquidité et au rapatriement des capitaux, la Société peut décider à l'occasion que les placements directs dans certains titres ne sont pas appropriés pour un Fonds. En conséquence, la Société peut choisir d'obtenir une exposition indirecte aux titres de capital chinois et peut être dans l'impossibilité d'obtenir une exposition complète aux marchés actions chinois.

IL SE PEUT QUE CERTAINS MARCHÉS ÉMERGENTS NE REMPLISSENT PAS LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES MARCHÉS ÉMERGENTS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 41(1) DE LA LOI. LES PLACEMENTS EFFECTUÉS SUR DE TELS MARCHÉS SERONT CONSIDÉRÉS COMME DES INVESTISSEMENTS EN TITRES NON COTÉS ET NE POURRONT DÉPASSER, AVEC LES AUTRES TITRES NON COTÉS DÉTENUS PAR LE FONDS, 10 % DE L'ACTIF NET DE CELUI-CI.

Risque de concentration géographique

Lorsqu'un Fonds investit un montant substantiel de son actif dans des émetteurs ayant leur siège dans un seul pays ou dans un nombre limité de pays, il risque de voir les conditions économiques, politiques et sociales de ces pays avoir un impact important sur ses résultats d'investissement. Les résultats d'investissement d'un Fonds peuvent également être plus volatils si le Fonds concentre ses placements dans certains pays, particulièrement dans les pays émergents.

Risque lié aux sociétés de croissance

Il s'agit du risque que les cours des titres de sociétés de croissance détenus par un Fonds, subissent des baisses plus importantes que l'ensemble des marchés boursiers suite à l'évolution des conditions économiques, politiques ou de marché.

Risque de concentration sectorielle

Les résultats d'un Fonds qui concentre ses investissements dans un nombre limité de secteurs d'activité sont étroitement liés aux sociétés de ces secteurs. Les sociétés exerçant leur activité dans un seul secteur font souvent face aux mêmes obstacles, aux mêmes problèmes et aux mêmes contraintes en matière de régulation, et il se peut que leurs titres réagissent de la même manière ou d'une manière plus coordonnée à ces conditions de marché ou à d'autres conditions de marché. Ces fluctuations des cours peuvent avoir un impact plus important sur un Fonds que sur un Fonds dont le portefeuille est plus largement diversifié.

Risque des titres ajustés en fonction de l'inflation

Les versements d'intérêts sur les titres de créance ajustés en fonction de l'inflation peuvent être imprévisibles et, en conséquence, les distributions de revenus d'un Fonds peuvent fluctuer plus que celles d'un fonds obligataire pur. En période de déflation, il se peut que les revenus d'un Fonds soient substantiellement réduits par l'ajustement à la baisse du principal sur les titres de créance ajustés en fonction de l'inflation. En outre, il ne peut y avoir aucune assurance que l'indice des prix à la consommation des États-Unis ou une quelconque autre mesure utilisée pour ajuster le principal des titres de créance du Fonds correspondra exactement à la nature réelle de l'inflation.

Risque lié aux introductions en Bourse

Les titres émis dans le cadre d'introductions en Bourse peuvent avoir un impact amplifié, en termes de performances d'investissement, sur les Fonds qui participent à des introductions en Bourse durant les périodes pendant lesquelles ces Fonds sont dotés d'un actif peu élevé. Comme c'est le cas de toute performance passée, il ne peut y avoir aucune assurance que, au fur et à mesure que s'accroît l'actif d'un Fonds, il continuera à dégager des résultats assez similaires, suite à ses placements dans des introductions en Bourse ou autres titres.

Risque de taux d'intérêt

Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les cours des titres de créance du portefeuille ont généralement tendance à baisser. À l'inverse, lorsque les taux d'intérêt baissent, les cours des titres de créance du portefeuille d'un Fonds ont généralement tendance à augmenter. Les actions produisant des intérêts peuvent réagir aux évolutions des taux d'intérêt comme les titres de créance. Donc, lorsque les taux d'intérêt augmentent, il se peut que les cours des actions produisant des intérêts baissent. À l'inverse, une réduction des taux d'intérêt peut entraîner une augmentation de la valeur de ces titres.

Risque de concentration sur les émetteurs

Certains Fonds peuvent, dans les limites permises par la loi, investir un pourcentage élevé de leur actif dans un seul émetteur ou dans un petit nombre d'émetteurs. Dans un tel cas, les résultats du Fonds peuvent être davantage sensibles à un événement d'ordre économique, politique ou réglementaire affectant ces émetteurs que ceux d'un Fonds plus diversifié.

Risque des sociétés à grande capitalisation

Les sociétés à grande capitalisation tendent à gagner et à perdre la faveur en fonction des conditions de marché et de la conjoncture économique. Les sociétés à grande capitalisation tendent à être moins volatiles que les sociétés dont la capitalisation est moins élevée. En contrepartie de ce risque éventuellement moins élevé, il se peut que la valeur d'un Fonds n'augmente pas autant que la valeur des fonds qui mettent l'accent sur les sociétés à plus petite capitalisation.

Risque de liquidité

Certains investissements et types d'investissements sont soumis à des restrictions de revente ou peuvent être négociés sur le marché de gré à gré ou en volume limité, ou encore il se peut qu'ils ne fassent pas l'objet d'un marché actif. Cela signifie qu'il se peut que ces titres soient plus difficiles à acheter ou à vendre à un juste cours. L'incapacité d'acheter ou de vendre ces titres à un juste cours peut avoir un impact négatif sur les résultats d'un Fonds.

Risque des titres de créance de notation inférieure

Les titres bénéficiant d'une notation inférieure à la catégorie investissement ou auxquels MFS a attribué des notations équivalentes, peuvent être sujets à caution quant au remboursement du principal et des intérêts et sont donc considérés comme spéculatifs par MFS. Ces titres comportent un risque de crédit ou de liquidité plus élevé.

Risque de crédit élevé : Les titres de créance de notation inférieure, habituellement appelés « junk bonds » ou « obligations pourries », sont soumis à un niveau de risque de crédit beaucoup plus élevé que les titres de créance de la

catégorie investissement. Durant les récessions, un pourcentage élevé d'émetteurs de titres de créance de notation inférieure peuvent faire défaut à leur obligation de rembourser le principal et de verser les intérêts. Le cours d'un titre de créance moins bien noté peut donc connaître des fluctuations importantes en raison de la publication d'informations défavorables concernant l'émetteur ou la conjoncture économique en général.

Risque de liquidité élevé : Durant les récessions et les périodes de baisse généralisée des marchés, il se peut que les titres de créance moins bien notés deviennent moins liquides, en ce sens qu'ils sont plus difficiles à valoriser ou à vendre à un juste cours.

Risque de marché

Le cours d'un titre, en particulier une action, fluctue en réaction aux évolutions de l'émetteur, du marché, économiques, sectorielles, politiques et réglementaires. Les cours peuvent baisser considérablement en réaction à ces évolutions, lesquelles peuvent affecter un émetteur unique ou des émetteurs dans un secteur de marché, une industrie ou une zone géographique larges, ou encore le marché en général. Divers secteurs du marché et divers types de titres peuvent réagir différemment à ces évolutions. Par exemple, les actions des sociétés en croissance peuvent réagir différemment des actions de sociétés valeur et les actions des sociétés de grande capitalisation peuvent réagir différemment de celles des sociétés de petite capitalisation. Des événements imprévus, comme des catastrophes naturelles, des attentats terroristes, des guerres et autres événements géopolitiques peuvent avoir un effet négatif dramatique sur les places boursières.

De plus, un fonds peut être affecté négativement et être soumis à une liquidité et à un risque de marché supérieurs si un marché de valeurs mobilières sur lequel il est coté suspend ses cotations ou si les contreparties sur certains marchés de gré à gré cessent de tenir les marchés à l'égard de certains instruments détenus par le fonds. Dans de tels cas, il se peut que le fonds ne soit pas en mesure d'acheter ou céder certains titres et/ou de vendre ces titres au cours souhaité. Bien que tous les marchés soient susceptibles de voir leur cotations suspendues, ce risque peut être supérieur sur les marchés de valeurs mobilières situés dans les pays à marchés émergents.

Risque d'échéance

De manière générale, le risque de taux d'intérêt affecte davantage le cours d'un titre de créance dans le cas où sa durée de vie est plus longue. Les titres de créance dont la durée de vie est plus longue sont donc plus volatils que les titres de créance dont la durée de vie est plus courte. À l'inverse, les titres de créance dont la durée de vie est moins longue sont moins volatils, mais ils produisent de manière générale des rendements inférieurs à ceux des titres de créance dont la durée de vie est plus longue. La durée de vie moyenne des titres de créance détenus par un Fonds affecte la volatilité du cours de l'action de ce Fonds.

Risque des instruments du marché monétaire

Les instruments du marché monétaire offrent des opportunités de revenu contre un risque de crédit généralement faible, mais peuvent donner lieu à un rendement plus faible que celui offert par les titres de créance de qualité inférieure ou dont la durée de vie est plus longue. La valeur d'un instrument du marché monétaire peut également baisser en réaction aux évolutions de la situation financière de l'émetteur ou de l'emprunteur, aux modifications des conditions spécifiques de marché, économiques, sectorielles, politiques et réglementaires qui affectent un type particulier d'instrument, d'émetteur ou d'emprunteur et aux évolutions des conditions générales de marché, économiques, politiques et réglementaires.

Risque des titres adossés à des hypothèques et des titres adossés à des actifs

Titres adossés à des hypothèques : Un titre adossé à des hypothèques, lequel représente des intérêts dans un pool d'actifs tels que des prêts hypothécaires, vient à échéance lorsque toutes les hypothèques du pool viennent à échéance ou sont remboursées par anticipation. En conséquence, les titres adossés à des hypothèques n'ont pas une durée de vie fixe, et leurs durées de vie anticipées sont susceptibles de varier lorsque les taux d'intérêt augmentent ou diminuent.

- Lorsque les taux d'intérêt diminuent, les propriétaires d'habitations sont plus susceptibles de rembourser leurs prêts hypothécaires par anticipation. L'augmentation du taux de remboursement anticipé sur les titres adossés à des hypothèques d'un Fonds entraîne pour ce Fonds une perte imprévue de revenus d'intérêts car il se peut qu'il soit tenu de réinvestir des actifs à un taux d'intérêt moins élevé. Étant donné que les remboursements anticipés augmentent lorsque les taux d'intérêt diminuent, le cours des titres adossés à des hypothèques n'augmente pas autant que celui des autres titres de créance lorsque les taux d'intérêt diminuent.
- Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les propriétaires d'habitations sont moins susceptibles de rembourser leurs prêts hypothécaires. Un taux inférieur de remboursements prolonge la durée de vie anticipée d'un titre adossé à des hypothèques. Par conséquent, les cours des titres adossés à des hypothèques peuvent diminuer davantage que les cours des autres titres de créance lorsque les taux d'intérêt augmentent.

Obligations hypothécaires titrisées : Les obligations hypothécaires titrisées, qui constituent un type de titres adossés à des hypothèques, sont émises dans des catégories séparées comportant différentes durées de vies affichées. Au fur et à mesure que le pool d'hypothèques fait l'objet de remboursements anticipés, le pool rembourse en priorité les investisseurs dans les catégories aux durées de vie plus courtes. En investissant dans des obligations hypothécaires titrisées, un Fonds peut gérer le risque de remboursement anticipé auquel sont soumis les titres adossés à des hypothèques. Cependant, les remboursements anticipés peuvent faire en sorte que la durée de vie réelle d'une obligation hypothécaire titrisée soit beaucoup plus courte que sa durée de vie affichée.

Titres adossés à des actifs : Les titres adossés à des actifs, qui représentent des intérêts dans un pool d'actifs tels que des créances sur des prêts automobiles ou des créances sur des cartes bancaires, sont soumis à des risques de remboursement anticipé similaires à ceux des titres adossés à des hypothèques.

Comme c'est le cas de tout titre de créance, les titres adossés à des hypothèques et les titres adossés à des actifs sont soumis au risque que l'émetteur fasse défaut à son obligation de rembourser le principal et de verser des intérêts, ou à d'autres obligations sous-jacentes. Il peut être difficile d'exercer des droits contre les actifs sous-jacents des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des hypothèques en cas de défaillance.

Risque des opérations de gré à gré

Les opérations de gré à gré comportent des risques supplémentaires à ceux des opérations exécutées sur des titres négociés sur des marchés réglementés. Les sociétés cotées sur les marchés de gré à gré peuvent présenter des gammes de produits, des marchés et des ressources financières limités. De nombreux titres cotés sur les marchés de gré à gré font l'objet de moins d'échanges et de volumes de transactions moins élevés que les titres cotés sur des marchés réglementés. La valeur de ces titres peut être moins volatile que celle des titres cotés sur des places boursières, et il se peut qu'un Fonds ait davantage de difficultés à acheter ou à vendre ces titres aux cours de marché courants.

Risque des titres à négociabilité restreinte

Certains Fonds peuvent investir jusqu'à concurrence de 10 % de leur actif net en titres qui ne sont pas enregistrés en vue de leur vente publique (« Titres à négociabilité restreinte »). Les titres à négociabilité restreinte peuvent comprendre, sans limitation, les titres soumis à la Règle 144A aux États-Unis et les titres compris dans d'autres offres publiques mondiales. Les titres à négociabilité restreinte comportent divers niveaux de risque de liquidité car il se peut qu'il n'existe pas un marché actif pour l'achat et la vente de tels titres. Dans la mesure où les titres à négociabilité restreinte comportent des droits obligeant leur enregistrement dans l'année suivant leur achat, ils ne sont pas soumis à la limite de 10 % décrite ci-dessus.

Risque des sociétés à petite capitalisation

Les placements dans des sociétés à petite capitalisation tendent à comporter un risque plus élevé et à être plus volatils que les placements dans des sociétés de plus grande taille. Les sociétés à petite capitalisation peuvent être davantage sensibles aux reculs des marchés en raison de leurs gammes de produits, de leurs ressources financières, de leurs ressources de gestion, de leurs marchés et de leurs canaux de distribution plus limités. Il se peut que leurs actions soient plus difficiles à vendre à des cours satisfaisants durant les reculs des marchés.

Risque des bons structurés et des titres indexés

Les bons structurés et les titres indexés peuvent être plus volatils, moins liquides et plus difficiles à valoriser avec précision que les titres de créance moins complexes. Ces titres exposent généralement un Fonds à des risques de crédit qui sont égaux à ceux des indices financiers sous-jacents. Le taux d'intérêt ou le principal payable à l'échéance d'une obligation structurée peut évoluer à la hausse comme à la baisse suivant l'évolution des indices sous-jacents. Les bons structurés et les titres indexés sont souvent moins liquides que les autres titres de créance car ils sont habituellement vendus dans des opérations de placement privé sans marchés d'échanges actifs. Une obligation structurée ou un titre indexé peuvent faire l'objet d'un endettement dans la mesure où toute modification du taux d'intérêt ou du principal payables sur le titre constitue un multiple de la modification de l'indice financier sous-jacent. Les obligations structurées et les titres indexés faisant l'objet d'un endettement sont soumis à un niveau plus élevé de risque de marché que les autres types de titres de créance.

Risque des sociétés technologiques

Le cours des actions du secteur technologique peut être très volatil, particulièrement à court terme, en raison du rythme rapide des changements de produits et des évolutions technologiques. Les émetteurs du secteur technologique sont soumis à des pressions de concurrence importantes telles que les nouveaux arrivants sur le marché, les cycles de production courts, la course aux parts de marché et la chute des prix et des profits. Les émetteurs exerçant leur activité dans le secteur technologique sont également confrontés au risque que les nouveaux services, équipements ou technologies ne soient pas des réussites commerciales ou deviennent rapidement obsolètes.

Risque des titres sous-valorisés

Un Fonds peut investir dans des titres qui sont sous-valorisés s'il estime que leur valeur de marché est appelée à augmenter en raison d'événements anticipés et de la perception des investisseurs. Si ces événements n'ont pas lieu ou s'ils sont retardés, ou si la perception des investisseurs à l'égard du titre ne s'améliore pas, il se peut que le cours de marché de ces titres n'augmente pas comme prévu, voire qu'il diminue.

Risque des warrants

Les warrants sont des instruments donnant droit à leur titulaire d'acheter une action à un cours spécifique, sur une période spécifique. L'évolution de la valeur d'un warrant ne correspond pas nécessairement à l'évolution de la valeur du titre sous-jacent. Le cours d'un warrant peut être plus volatil que le cours du titre sous-jacent correspondant, et un warrant peut offrir un potentiel supérieur d'appréciation ou de dépréciation du capital. Les warrants ne confèrent pas à leur titulaire de droits aux dividendes ni de droits de vote à l'égard du titre sous-jacent et ne confèrent pas de droits sur l'actif de la société émettrice. Un warrant cesse

PRINCIPAUX RISQUES	
---------------------------	--

d'avoir une quelconque valeur s'il n'est pas exercé avant sa date d'expiration. Les warrants comportent un risque de crédit si la contrepartie au warrant est en défaillance ou ne remplit pas ses obligations. Le risque de crédit dépend de la solvabilité de la contrepartie individuelle qui émet l'action lors de l'exercice. La valeur d'un warrant dépend, en partie, de la qualité de crédit de l'émetteur ou de sa capacité à livrer l'action à l'échéance. Il se peut que le titulaire d'un warrant ne soit pas en mesure d'obtenir l'action sous-jacente du warrant et/ou que le warrant soit jugé sans valeur en raison de la défaillance de l'émetteur. La perte potentielle d'un acheteur de warrant est habituellement limitée au montant du prix d'achat, ou prime, du warrant majoré de tous frais de transaction. Ces facteurs peuvent rendre les warrants plus spéculatifs que d'autres types de placements.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LES PRESTATAIRES DE SERVICES	
--	--

Informations générales sur la Société

La Société a été constituée dans le grand-duché de Luxembourg le 4 février 1992. Elle a été constituée pour une période indéterminée et dotée d'un capital initial de 50 000 dollars US divisé respectivement en 2 200, 2 200 et 2 242 actions entièrement libérées de catégorie B sans valeur nominale de l'U.S. Mid Cap Growth Fund, de l'U.S. Equity Fund (qui a été absorbé par le U.S. Value Fund) et l'U.S. High Yield Bond Fund. Les Statuts de la Société ont été modifiés en date du 20 avril 1994, du 23 octobre 1996, du 18 décembre 1998, du 25 juillet 2001 et du 15 août 2005, et ces modifications ont été publiées dans le Mémorial les 2 juin 1994, 27 novembre 1996, 18 janvier 1999, 16 août 2001 et 8 juin 2005.

Le capital de la Société sera en tout temps équivalent à la valeur liquidative de tous les Fonds de la Société. Le capital minimal de la Société est de 1 250 000 euros.

Les Statuts d'origine de la Société sont publiés dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 mars 1992. Les Statuts ainsi que la Notice légale obligatoire ont été déposés auprès du greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg où ils peuvent être examinés et où on peut en obtenir des exemplaires.

Administration de la Société

Le Conseil d'administration de la Société est responsable de la gestion et de l'administration de la Société, et notamment de l'ensemble de ses placements.

Un Administrateur peut occuper une autre fonction ou poste rémunéré au sein de la Société (sauf la fonction d'organe de révision), conjointement avec sa fonction d'Administrateur, suivant les conditions que les Administrateurs peuvent déterminer quant au mandat ou à d'autres égards. Tout Administrateur peut également agir en toute autre qualité professionnelle (sauf en qualité d'organe de révision) et être lui-même ou son entreprise en droit d'être rémunéré pour de tels services, comme s'il n'était pas Administrateur.

De manière générale, un Administrateur ne peut pas voter à l'égard d'un quelconque contrat dans lequel il a un intérêt personnel, mais, conformément aux Statuts, il ne pourra lui être interdit de par sa fonction de conclure un contrat avec la Société. Tout contrat de ce type sera mentionné dans les rapports financiers de la Société.

À la date du présent Prospectus, chaque membre du Conseil d'administration est un dirigeant et un salarié de MFS et est donc apparenté au Gestionnaire financier et Distributeur. Les Administrateurs qui ne sont pas apparentés au Gestionnaire financier ou au Distributeur reçoivent une rémunération annuelle d'Administrateurs et des jetons de présence pour chaque réunion du conseil à laquelle ils assistent. Les Administrateurs peuvent aussi être remboursés de leurs frais de déplacement, d'hôtels et autres dépenses justifiées par leur présence aux Conseils d'administration ou autres dépenses ayant trait aux affaires de la Société.

Conformément à la disposition de la Circulaire CSSF 03/108, le Conseil d'administration a accordé le mandat de gérer la Société aux deux Administrateurs nommés dans le répertoire des Adresses importantes de la page 2 du présent Prospectus.

La Société garantira les Administrateurs et dirigeants de la Société contre toute responsabilité et autres dépenses relatives à toute réclamation déposée contre eux en leur qualité d'Administrateur ou de dirigeant, pour autant qu'aucun Administrateur ou dirigeant ne soit garanti contre sa responsabilité envers la Société ou ses actionnaires en cas de faute lourde, de fraude ou de manquement délibéré, ou bien à l'égard de toute question pour laquelle il aura été jugé en dernier ressort comme n'ayant pas agi de bonne foi en estimant que ses actes étaient dans le meilleur intérêt de la Société.

Gestionnaire financier

Le Conseil d'administration a nommé MFS (le « Gestionnaire financier »), en qualité de Gestionnaire financier, conformément à un contrat de gestion financière en date du 31 janvier 2011.

Le Contrat de gestion financière entre la Société et le Gestionnaire financier est valide pour une période de 30 ans à compter du 31 janvier 2011, à moins d'être résilié par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis écrit d'au moins 90 jours.

En application des conditions du Contrat de gestion financière, le Gestionnaire financier est responsable envers la Société de la gestion financière courante de chaque Fonds, sous la surveillance et le contrôle des Administrateurs, et fournit à la Société des services statistiques et autres services associés. Le Gestionnaire financier est autorisé à agir au nom de la Société et à sélectionner des agents, des courtiers et des négociateurs par le biais desquels il exécute les transactions et fournit aux Administrateurs les rapports qu'ils peuvent exiger. Le Contrat de gestion financière peut être modifié par entente entre le Gestionnaire financier et la Société, sur décision de leurs Conseils d'administration respectifs.

Les commissions de gestion financière se cumulent quotidiennement et sont payées mensuellement dans la devise de comptabilité de chaque Fonds. La commission de gestion financière à l'égard d'un Fonds particulier est indiquée dans l'Annexe concernée de la Partie II. La commission de gestion financière peut être augmentée à l'occasion à l'égard d'un ou plusieurs Fonds, à condition de ne pas dépasser le taux annuel de 2,50 % de la moyenne de la valeur liquidative quotidienne d'un Fonds. Toute augmentation de la commission de gestion financière doit être notifiée aux actionnaires du Fonds concerné, de la même manière que les convocations aux assemblées générales et que la sanction d'une assemblée générale extraordinaire du Fonds concerné. Le Gestionnaire financier peut verser une partie de ses commissions à ses sociétés apparentées. Si le Gestionnaire financier effectue de tels versements, il doit les prélever sur les commissions qu'il reçoit du Fonds concerné, ces sommes ne devant pas constituer des commissions supplémentaires de la Société ou de l'un des Fonds. Les clauses de résiliation ou de modification du Contrat de gestion financière ne pourront être révisées sans la sanction d'une résolution adoptée par une majorité d'au moins deux tiers lors d'une assemblée générale à laquelle les porteurs d'au moins deux tiers des actions du(des) Fonds applicable(s) sont présents ou représentés et exercent leurs droits de vote.

Le Gestionnaire financier supporte tous les frais que lui-même, ses sociétés apparentées et ses conseillers engagent au titre des services fournis à la Société. Les courtages, les frais de transactions et autres coûts d'opérations de la Société sont supportés par cette dernière.

Le Gestionnaire financier et ses sociétés apparentées offrent également des services de gestion financière et de conseil à d'autres OPCVM de MFS ainsi qu'à des investisseurs institutionnels et à des investisseurs privés fortunés. Le Contrat de gestion financière prévoit que, si le Gestionnaire financier et/ou un tiers à qui le Gestionnaire financier a délégué certaines des dispositions au titre du Contrat de gestion financière n'agit plus en qualité de gestionnaire financier de la Société, celle-ci changera sa dénomination de façon à supprimer les initiales « MFS » ou toute dénomination ayant un lien avec le Gestionnaire financier ou ses sociétés apparentées. Les décisions particulières à l'achat ou à la vente de titres pour un Fonds sont prises par des personnes apparentées au Gestionnaire financier. Ces personnes peuvent, en cette qualité, servir d'autres clients au Gestionnaire financier ou toute filiale au Gestionnaire financier.

Dans le cadre de la sélection des négociateurs-courtiers et du placement pour le Fonds d'opérations de portefeuille du Fonds, le Gestionnaire financier cherche à obtenir pour le Fonds le meilleur cours et la meilleure exécution possibles de la part des entreprises d'investissement, compte tenu d'autres facteurs qu'elle considère comme pertinents, y compris, à titre d'illustration uniquement, le cours, la taille de l'opération, la nature du marché existant pour le titre, le montant de la commission, le moment et l'impact de l'opération compte tenu des cours et tendances du marché, la réputation, l'expérience et la stabilité financière du courtier ou négociateur auquel il est fait appel, ainsi que la qualité des prestations de services offertes par le courtier ou négociateur dans le cadre de cette opération et d'autres opérations.

Il se peut que les négociateurs-courtiers soient disposés à offrir au Gestionnaire financier ou à payer des prestataires de recherche suivant les instructions du Gestionnaire financier pour des services de statistiques, de recherche et autres informations factuelles ou services (« Éléments de recherche »), y compris des rapports de recherche sur les investissements, l'accès aux analystes, des systèmes d'exécution et l'analyse des opérations, des rapports et bases de données contenant des analyses des sociétés et des analyses fondamentales et techniques, des stratégies de modélisation de portefeuilles et des services de recherche économique tels que des publications, des services de graphiques et des conseils d'économistes concernant les informations macroéconomiques et les informations analytiques sur les investissements concernant des sociétés particulières, sans contrepartie autres que les commissions de courtage ou de prise ferme. Les titres peuvent être achetés ou vendus à l'occasion par l'intermédiaire de ces négociateurs-courtiers pour le compte d'un Fonds. Le Gestionnaire financier prévoit de conclure des Contrats de commissions clients avec les négociateurs-courtiers mis à contribution à l'occasion dans l'exécution, la compensation ou le règlement d'opérations sur titres pour le compte de clients (« Courtiers d'exécution »), lesquels prévoient que les Courtiers d'exécution verseront aux prestataires de services de recherche une partie des commissions payées par les clients pour les opérations sur titres. Ces prestataires de recherche fourniront les Éléments de recherche à l'intention du Gestionnaire financier. Chaque Contrat de commissions clients entre le Gestionnaire financier et un Négociateur-Courtier d'exécution américain obligera le Négociateur-Courtier d'exécution : (a) à payer le prestataire d'Éléments de recherche directement suivant les instructions du Gestionnaire financier ; (b) à examiner la description des prestations à payer au moyen de Commissions afin d'y déceler des indices indiquant que les prestations ne constituent pas des prestations de recherche admissibles au sens de l'article 28(e) de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934 tel qu'interprété par la Securities & Exchange Commission américaine (« Sphère de sécurité ») et à s'engager auprès du Gestionnaire financier à n'utiliser les Commissions que pour payer les prestations qui correspondent à la Sphère de sécurité ; et (c) à mettre et garder en place des procédures faisant en sorte que les obligations à l'égard des prestataires de recherche soient documentées et acquittées sans délai. Les Contrats de commissions clients conclus avec des Négociateurs-Courtiers d'exécution non américains ne comporteront pas ces obligations.

Étant donné qu'un prestataire de recherche peut ne jouer aucun rôle dans l'exécution des opérations sur titres des clients, tout Élément de recherche préparé par le prestataire de recherche peut constituer un élément de recherche tiers. Le Gestionnaire financier pourra utiliser les courtages liés aux opérations de portefeuille d'un Fonds pour acquérir des Éléments de recherche, sous réserve des procédures et limitations décrites ci-dessus.

La commission versée par les Fonds au Gestionnaire financier n'est pas réduite du fait que le Gestionnaire financier reçoit des Éléments de recherche. Dans la mesure où les opérations de portefeuille d'un Fonds sont utilisées pour obtenir des Éléments de recherche, les courtages payés par le Fonds peuvent dépasser le

niveau des courtages qui seraient versés dans un autre contexte. Il se peut que les Éléments de recherche reçus soient utiles et aient une valeur pour les besoins des services offerts tant à un Fonds qu'aux autres clients du Gestionnaire financier. En conséquence, tous les Éléments de recherche fournis par les courtiers et ayant un effet sur les opérations sur titres d'un Fonds ne peuvent être utilisés par le Gestionnaire financier dans le cadre d'un Fonds. Bien qu'il ne soit pas prévu que les Éléments de recherche réduiront les charges du Gestionnaire financier, le Gestionnaire financier éviterait de supporter, grâce à l'utilisation des Éléments de recherche, les charges supplémentaires qu'il engagerait s'il devait tenter de produire des informations comparables par le biais de son propre personnel.

Le Gestionnaire financier établit à l'occasion une liste de négociateurs-courtiers et de sociétés qui ne sont pas des négociateurs-courtiers qui, selon MFS, sont réputés fournir des Éléments de recherche de qualité, comme le détermine périodiquement le personnel d'investissement (« Sociétés de recherche »). Toutes les opérations auxquelles participeront les Sociétés de recherche seront effectuées en conformité avec l'obligation qui incombe au Gestionnaire financier de rechercher la meilleure exécution pour ses comptes clients. MFS utilise une procédure de vote sur la recherche comme indication en vue de répartir entre les Sociétés de recherche les versements liés aux Éléments de recherche. Les versements faits au titre des Éléments de recherche aux courtiers d'exécution et autres prestataires de recherche qui sont enregistrés en tant que négociateurs-courtiers (« Courtiers prestataires ») peuvent être effectués par le biais de l'utilisation de commissions regroupées conformément aux Contrats de commissions clients (« Commissions regroupées ») ou peuvent être effectués conformément aux commissions versées sur les opérations exécutées par un Courtier prestataire (« Commissions sur opérations »). Dans la mesure où les versements au titre des Éléments de recherche faits à un Courtier prestataire sont effectués conformément aux Commissions sur opérations, le Gestionnaire financier réduira le montant des Commissions regroupées à verser à ce Courtier prestataire pour sa recherche. Cependant, le Gestionnaire financier réduira le montant des Commissions regroupées à payer à ce Courtier prestataire de moins du montant intégral de la Commission sur opération versée à ce Courtier prestataire. La procédure de vote sur la recherche est également utilisée comme indication pour répartir les versements en numéraire effectués par le Gestionnaire financier à partir de ses propres ressources et des Commissions regroupées aux Sociétés de recherche qui ne sont pas des Courtiers prestataires. Ni le Gestionnaire financier ni un Fonds n'ont d'obligation envers une quelconque Société de recherche si le montant des Commissions sur opérations et des Commissions regroupées versées à la Société de recherche est inférieur à la cible non obligatoire applicable. Le Gestionnaire financier se réserve le droit de verser à la Société de recherche, sur ses propres ressources, un montant en numéraire qu'il détermine à sa discrétion.

Si le Gestionnaire financier décide qu'un quelconque service ou produit comporte un usage mixte (c.-à-d. qu'il remplit également des fonctions qui n'ont pas pour effet d'aider la prise de décisions d'investissement ou le processus

d'exécution des opérations), MFS répartira les coûts d'un tel service ou produit en conséquence, à sa discrétion raisonnable. Le Gestionnaire financier répartira les courtages entre les Sociétés de recherche uniquement pour la partie du service ou du produit qui, de l'avis du Gestionnaire financier, l'aide dans les décisions d'investissement ou le processus d'exécution des opérations et payera la valeur résiduelle du produit ou du service en numéraire. Il peut arriver, dans certains cas, que des titres conviennent pour le portefeuille d'un Fonds et pour des comptes du Gestionnaire financier ou d'une filiale du Gestionnaire financier comportant des objectifs d'investissement similaires. Les opérations sur titres effectuées pour un Fonds et d'autres comptes comportant des objectifs d'investissement similaires sont, de manière générale, exécutées le même jour ou le lendemain. Il peut cependant arriver qu'un titre particulier soit acheté ou vendu pour un seul client même s'il peut être détenu par d'autres clients ou acheté ou vendu pour d'autres clients. De la même façon, il se peut qu'un titre particulier soit acheté pour un ou plusieurs clients lorsqu'un ou plusieurs clients vendent ce même titre. Lorsque deux ou plusieurs clients achètent ou vendent le même titre, les titres sont répartis entre les clients d'une manière qui, selon le Gestionnaire financier, est juste et équitable pour chacun d'entre eux. Il est reconnu que, dans certains cas, ce système pourrait avoir, du point de vue d'un Fonds, un effet nuisible sur le cours ou le volume d'un titre. Cependant, dans la plupart des cas, le Gestionnaire financier estime que la capacité d'un Fonds à participer à des opérations en volume élevé donne lieu à de meilleures exécutions pour le Fonds.

Distributeur

MFS International intervient en qualité de Distributeur des actions en vertu d'un Contrat de distribution en date du 4 février 1992, tel que modifié et repris en date du 1^{er} novembre 2004 entre la Société et le Distributeur (le « Contrat de distribution »). Le Contrat de distribution est d'une durée de 30 ans à compter du 4 février 1992. Le Contrat de distribution peut être résilié par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de trois mois. Le Distributeur a conclu des ententes contractuelles avec divers Intermédiaires financiers pour la distribution des actions des Fonds hors des États-Unis.

Soutien de l'Intermédiaire financier et autres paiements de MFS

L'Intermédiaire financier par le biais duquel un investisseur achète et détient des actions peut recevoir tout ou partie des droits d'entrée et des commissions de distribution et de service décrits dans la Partie II et ci-dessus dans « Partie I — Achat des actions — Informations complémentaires sur les droits d'entrée et de sortie ». En outre, le Gestionnaire financier, le Distributeur ou l'une ou plusieurs de ses sociétés apparentées (dénommées collectivement, uniquement aux fins de la présente section, « MFS »), peuvent, sur leurs ressources propres, effectuer des paiements supplémentaires en numéraire aux Intermédiaires financiers auxquels les actions des Fonds sont offertes à titre de mesures incitatives pour commercialiser les Fonds ou collaborer aux efforts

promotionnels de MFS ou en reconnaissance de leur services commerciaux, administratifs et/ou de traitement des opérations.

Paiements de soutien commercial et administratif. MFS peut conclure toute entente à objet de soutien commercial et administratif avec les Intermédiaires financiers qui vendent les Fonds ou fournissent des services aux Fonds et aux actionnaires au travers du canal de distribution de l'Intermédiaire financier. En vertu de ces ententes, MFS peut effectuer des paiements en numéraire périodiques sur ses ressources propres pour soutenir un large éventail d'activités commerciales et administratives contribuant à bien informer les Intermédiaires financiers et leurs représentants sur les produits, services et styles de gestion d'investissement de MFS afin qu'ils puissent mieux servir les actionnaires des Fonds. Outre la possibilité de participer au canal de distribution de l'Intermédiaire financier, ces activités commerciales et administratives peuvent comporter l'information des représentants des Intermédiaires financiers concernant les Fonds, l'augmentation de l'efficacité commerciale dans les systèmes de distribution des Intermédiaires financiers, l'encouragement à accéder aux plateformes de distribution des intermédiaires, l'accès facilité pour les représentants commerciaux de MFS dans leurs visites des filiales des Intermédiaires financiers, ainsi que des services administratifs et de gestion de compte.

Paiements de soutien du traitement. Les paiements de soutien du traitement sont des paiements effectués par MFS aux Intermédiaires financiers pour compenser en partie les frais de gestion des comptes de clients, l'établissement des états financiers et le traitement des opérations. Les types de paiements que MFS peut effectuer sur ses ressources propres dans cette catégorie peuvent inclure le paiement des frais d'opération, les frais de réseau, ou les paiements exceptionnels pour des services accessoires tels que l'affectation de fonds au système de négociation de l'Intermédiaire financier. La Société peut payer directement ou rembourser MFS pour certains paiements d'utilisation d'un réseau et autres paiements au titre de services actionnaires effectués par MFS pour le compte de la Société.

Autres paiements. MFS peut occasionnellement, et à sa charge, effectuer des paiements supplémentaires aux Intermédiaires financiers vendant ou fournissant des services en relation avec la vente d'actions des Fonds. Ces paiements peuvent comprendre le paiement ou le remboursement aux Intermédiaires financiers ou pour le compte de ceux-ci des frais liés à la commercialisation et au marketing, aux conférences ou séminaires, aux programmes de vente ou de formation à l'intention de représentants inscrits invités et d'autres employés, aux événements organisés pour les clients et investisseurs ou autres événements parrainés par l'intermédiaire. D'autres formes de rémunération peuvent être consenties dans la limite autorisée par le droit applicable. MFS effectue des paiements pour des événements qu'elle juge appropriés, sous réserve des directives de MFS et du droit applicable. Ces paiements peuvent varier en fonction de la nature de l'événement.

MFS peut en outre, sur ses ressources propres, effectuer des paiements en numéraire à certains actionnaires institutionnels ou importants à titre incitatif pour investir dans les Fonds. De ce fait, le coût pour les actionnaires qui reçoivent de tels paiements de MFS sera généralement inférieur à celui imputé aux actionnaires qui ne reçoivent pas ces paiements. Ces paiements étant effectués par MFS et non par les Fonds eux-mêmes, ils ne sont pas imputés aux honoraires et frais répertoriés au tableau de frais de chaque Fonds en annexe. Dans la mesure permise par les lois et réglementations applicables, MFS peut payer ou approuver d'autres mesures incitatives ou des versements promotionnels aux Intermédiaires financiers.

Ces versements peuvent constituer une mesure incitative supplémentaire pour promouvoir activement les Fonds ou collaborer avec les efforts promotionnels de MFS. Suivant les ententes en place à une époque donnée, un Intermédiaire financier peut avoir une motivation financière pour recommander un Fonds ou une catégorie d'actions particuliers. Un actionnaire peut demander des informations à son Intermédiaire financier au sujet de tout paiement qu'il reçoit de MFS et de toute prestation de service qu'il effectue, ainsi qu'au sujet de tous honoraires et/ou commissions qu'il facture en plus des honoraires et/ou commissions divulgués dans le présent Prospectus.

Utilisation de Représentants

La Société a conclu des contrats avec un certain nombre d'Intermédiaires financiers en application desquels ceux-ci s'engagent à intervenir en qualité de représentants (les « Représentants ») des investisseurs qui achètent des actions par leur intermédiaire. En cette qualité, un Représentant procède en son nom à des achats, rachats et conversions pour le compte des investisseurs individuels, et demande l'inscription de telles opérations au nominatif de la Société au nom d'un tel Représentant. Le Représentant tient ses propres registres et fournit à l'investisseur des informations individualisées relatives à sa détention d'actions de la Société. Sauf lorsque le droit ou les pratiques locales l'interdisent, les investisseurs sont en droit d'investir directement dans la Société et peuvent décider de se passer des services d'un représentant.

Organe de révision

Ernst & Young S.A., Luxembourg, a été nommée en qualité d'organe de révision de la Société. Sa nomination est soumise à l'approbation de chaque Assemblée générale.

Dépositaire et Agent domiciliataire

La Société a conclu le 4 février 1992 un Contrat de dépôt, tels que modifiés, avec State Street Bank Luxembourg S.A. (« State Street »). State Street est une banque constituée en 1990 en société anonyme de droit luxembourgeois. Le 31 décembre 2009, le capital de State Street s'élevait à 65 millions d'euros.

Chaque contrat a été conclu pour une durée indéterminée, mais peut être résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 60 jours.

En vertu du Contrat de dépositaire, State Street fournira à la Société les services d'agent payeur, de domiciliataire et de dépositaire de titres pouvant être sollicités à l'occasion par la Société, sous réserve des clauses et conditions du contrat de Teneur de registre et d'Agent de transfert (voir « Partie I — Informations sur la société et les prestataires de services — Teneur de registre et Agent de transfert »). L'actif de la Société sera déposé auprès de State Street ou sous sa responsabilité, en qualité de Dépositaire.

Suivant l'article 34-3 de la Loi, le Dépositaire :

- a) s'assurera que la vente, l'émission, le rachat et l'annulation des actions effectués par la Société ou pour son compte sont conformes à la loi et aux Statuts de la Société ;
- b) s'assurera que, au titre des opérations concernant les actifs de la Société, toute contrepartie lui est remise dans les délais d'usage ; et
- c) s'assurera que les revenus de la Société sont affectés conformément à la loi et aux Statuts de la Société.

La Société paie au Dépositaire une commission basée sur la valeur liquidative mensuelle moyenne des Fonds, calculée chaque fois que la valeur liquidative des Fonds est calculée, et basée sur le volume d'opérations de chaque Fonds. Le Dépositaire et la Société détermineront le niveau de la commission à l'occasion, sur la base des taux de marché en vigueur au Luxembourg. Les décaissements et débours raisonnables engagés par le Dépositaire ou par d'autres banques et établissements financiers auxquels est confiée la conservation des actifs du Fonds sont en sus de la commission de dépositaire. La commission comprend normalement les commissions de dépôt et certains frais d'opération de ces banques et établissements financiers. Le montant versé au Dépositaire pendant un exercice financier donné apparaît dans le Rapport annuel de la Société de l'exercice en question au poste « Autres » frais présenté dans l'Annexe de chaque Fonds dans la Partie II.

La Société paie une commission à l'Agent domiciliataire, aux taux commerciaux convenus entre l'Agent et les Fonds, ainsi que les débours raisonnables correctement engagés dans l'exercice de ses fonctions.

Teneur de registre et Agent de transfert

La Société nomme également State Street en qualité de Teneur de registre et Agent de transfert, en application d'un contrat en date du 18 juillet 2005. State Street procède au traitement des souscriptions, des rachats, des conversions et des transferts d'Actions et à leur inscription au nominatif de la Société. Le contrat peut être résilié par State Street sur préavis écrit de 90 jours et par la Société sur préavis écrit de 90 jours. En application du contrat du Teneur de registre et Agent de transfert, State Street peut déléguer certains de ses services

d'Agent de transfert, sous réserve qu'elle en assure la supervision, le contrôle et la responsabilité. State Street a délégué certaines de ses fonctions d'agent de transfert à International Financial Data Services (Luxembourg), S.A., société apparentée à State Street et à IFDS (définies ci-dessous).

La Société recourt également aux services d'International Financial Data Services Limited Partnership (« IFDS ») en qualité d'agent de traitement des données afin de recevoir les ordres de souscription, de rachat et de conversion d'Intermédiaires financiers et de les entrer dans le système du Teneur de registre et Agent de transfert, et de réconcilier et d'organiser le règlement de ces ordres, sous réserve d'acceptation par ces derniers. IFDS a l'intention de déléguer la prestation de ces services de traitement des données à International Financial Data Services (Canada) Limited, sa filiale à 100 %. Le contrat entre la Société et IFDS peut être résilié par IFDS sur préavis écrit de 90 jours et par la Société sur préavis écrit de 90 jours.

La Société paie les commissions correspondant à ces services aux taux commerciaux convenus entre les parties ainsi que les débours raisonnablement engagés, y compris certains paiements d'utilisation d'un réseau, de comptabilité par délégation ou autres paiements au titre des services actionnaires.

Prestataire de services auxiliaires

La Société a nommé MFS par contrat en date du 1^{er} mars 1997, tel que modifié le 1^{er} janvier 2009, afin de l'assister dans la prestation de divers services à la Société. Ces services comprennent les opérations financières, les questions juridiques, les questions de conformité, les communications avec les actionnaires et autres services nécessaires ou utiles aux activités de la Société et autorisés par la loi. Le contrat a une durée indéterminée, mais peut être résilié par l'une ou l'autre partie sur préavis écrit de 60 jours.

Chaque Fonds verse à MFS une commission d'administration annuelle, laquelle est portée au poste « Autres » frais de l'Annexe de chaque Fonds à la Partie II.

La Commission d'administration peut changer de temps à autre suivant l'actif net de chaque Fonds et le niveau des charges engagées, mais ne dépasse pas 0,05 % par an de l'actif net quotidien moyen du Fonds concerné. Au 31 juillet 2010, le taux effectif de la commission d'administration versée à MFS s'élevait à 0,03 % de l'actif net quotidien moyen de chaque fonds.

Charges et frais

La Société supporte les frais suivants :

- la totalité des impôts et taxes pouvant être dus sur les actifs, les revenus et les dépenses à la charge de la Société ;
- les courtages, frais bancaires et charges d'intérêts facturés sur les opérations effectuées par la Société du fait de son activité ;

- toutes les commissions dues au Gestionnaire financier, au Distributeur, au Dépositaire et à leurs correspondants, à l'Agent domiciliataire, au Teneur de registre et Agent de transfert, à l'Agent de traitement des données, au Prestataire de services auxiliaires, à l'organe de révision et aux Conseillers juridiques de la Société ;
- tous les frais afférents à la publication et à l'envoi d'informations aux actionnaires, en particulier les coûts d'impression et de distribution des rapports annuels et semestriels, ainsi que de tous prospectus et suppléments aux prospectus ;
- tous les frais afférents à l'enregistrement et à la mise à jour de l'enregistrement de la Société auprès de tous les organismes publics et de toutes les Bourses ; et
- tous les frais engagés dans le cadre de ses opérations et de sa gestion.

Tous les frais récurrents sont imputés d'abord sur les revenus courants, puis, si ce n'est pas suffisant, sur les plus-values réalisées, puis, si nécessaire, sur l'actif.

Les frais directement imputables à un Fonds particulier ou à des Fonds particuliers sont supportés par ce ou ces Fonds, et les frais communs à deux ou plusieurs Fonds sont répartis au prorata, en fonction de l'actif net ou du nombre de comptes actionnaires de chacun ou de toute autre méthode qui paraît équitable aux Fonds. Le ratio des charges totales est indiqué dans le Prospectus simplifié, dans la Partie II.

Pour le seul Prudent Wealth Fund, la Société est en droit de facturer une commission de rachat d'un maximum de 2 % à la discrétion des Administrateurs de la Société. Si une commission de rachat est facturée pour ce Fonds, elle ne s'appliquera au rachat d'actions du Fonds qu'après sa mise en application. Cette commission de rachat s'appliquera au bénéfice du Fonds, et, si elle est facturée, les actionnaires en seront notifiés dans leurs notes contractuelles applicables. Les conversions en actions d'autres Fonds pourraient être considérées comme un rachat aux fins de l'application de cette commission de rachat. Il pourra être renoncé à cette commission pour certaines opérations (p. ex. rééquilibrage automatique, certains régimes de retraite, etc.).

Les gains/pertes associés au processus de couverture seront supportés au prorata par les catégories d'actions couvertes.

Chaque Fonds supportera ses propres dettes et obligations.

Pour les relations entre les actionnaires, chaque Fonds sera réputé être une entité distincte, ayant, mais de manière non limitative, sa propre contribution et ses propres plus-values, moins-values, charges et frais.

Assemblées générales des actionnaires

Les assemblées générales se tiennent chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu spécifié dans la convocation. En

application des Statuts de la Société, l'Assemblée générale annuelle a lieu chaque année, le troisième lundi de juin, à 10 heures, heure locale. Si cette date coïncide avec un jour férié au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré qui suit. D'autres assemblées générales peuvent être convoquées aux lieux et dates spécifiées dans leurs convocations respectives.

Les résolutions concernant les intérêts des actionnaires de la Société seront votées lors d'une Assemblée générale et les résolutions concernant les droits particuliers des actionnaires d'un Fonds particulier seront votées lors de l'Assemblée générale annuelle de ce Fonds.

Renseignements personnels des actionnaires

Les investisseurs sont priés de noter que leurs renseignements personnels peuvent être communiqués : (i) à MFS ou à l'un quelconque de ses agents (y compris l'Agent de traitement des données et ses agents) ou sociétés apparentées et autres tiers prestataires de services de la Société, lesquels peuvent avoir leur siège dans des pays où il n'existe pas de législation de protection de la vie privée ou bien où cette législation offre une protection inférieure à celle des législations en vigueur dans l'UE ; ou (ii) lorsque cela est obligatoire en application de la loi ou de la réglementation.

En investissant dans un Fonds, chaque investisseur nomme MFS ou l'un quelconque de ses agents (y compris l'Agent de traitement des données et ses agents) ou sociétés apparentées comme fondé de pouvoir avec mandat de demander à State Street et d'obtenir de celle-ci tous les renseignements nécessaires sur les actionnaires.

Notifications

Les avis de convocation aux assemblées générales seront envoyés, conformément au droit luxembourgeois et aux Statuts, par courrier recommandé ou suivant les prescriptions de la législation applicable dans les territoires où le Fonds est immatriculé. Une convocation écrite aux assemblées générales sera adressée aux actionnaires inscrits au nominatif, au moins 21 jours avant chaque assemblée. Toutes les convocations aux assemblées précisent l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, ainsi que le quorum et les dispositions concernant le vote.

Les autres notifications destinées aux actionnaires sont disponibles au siège social de la Société et au siège social du Dépositaire. Elles seront également publiées dans le Mémorial, si la loi l'exige, ainsi que dans un quotidien luxembourgeois et un journal à plus grand tirage.

Les informations concernant la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions de chaque Fonds et les prix d'émission et de rachat sont disponibles en tout temps au siège social de la Société et au siège social du Dépositaire. La Société peut, à sa discrétion, publier des informations concernant la valeur liquidative de l'une quelconque de ses catégories d'actions ou de ses Fonds dans un ou des quotidien(s) à grand tirage.

En application des Statuts de la Société, l'exercice financier de la Société commence chaque année le 1^{er} février et se termine le 31 janvier. Le Rapport annuel de la Société, y compris les états financiers révisés, est publié dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice financier, et au moins deux semaines avant l'Assemblée générale annuelle. Les Comptes de la Société sont tenus en euros et comprennent les comptes de chacun des Fonds.

La Société publie un rapport semestriel non révisé, qui contient la liste des titres de chaque Fonds, ainsi que leur valeur, et ce, dans les deux mois suivant la fin du semestre concerné. Ces rapports sont envoyés aux actionnaires inscrits au nominatif sur demande.

Des états financiers séparés seront publiés pour chaque Fonds. Ces états financiers seront ajoutés après conversion dans la devise de la Société dans le but d'établir le bilan de la Société.

Liquidation et dissolution d'un Fonds ou de la Société

Un Fonds peut être dissous par résolution du Conseil d'administration de la Société concluant que ledit Fonds soit dissous si (i) sa valeur liquidative passe sous le seuil de 1 250 000 euros, ou l'équivalent de cette somme dans toute autre devise ou (ii) en cas de circonstances particulières échappant à son contrôle, telles que des urgences politiques, économiques ou militaires, ou (iii) si le Conseil d'administration vient à conclure, à la lumière des conditions de marché et autres conditions (y compris les conditions susceptibles d'affecter négativement la capacité d'un Fonds à exercer son activité de manière rentable sur le plan économique) et en agissant dans le meilleur intérêt des actionnaires. Dans un tel cas, les actifs du Fonds seront réalisés, les dettes réglées et le produit net de la réalisation réparti entre les actionnaires en proportion du nombre d'actions de ce Fonds détenues par eux. Dans un tel cas, notification écrite sera donnée aux actionnaires inscrits au nominatif et sera publiée dans les journaux désignés à l'occasion par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration aura la possibilité de décider si les actions continueront à être rachetées après la date de la décision portant liquidation du Fonds.

La Société peut être liquidée à tout moment par résolution des actionnaires conformément au droit luxembourgeois. Si la Société devait être volontairement liquidée, la liquidation sera exécutée conformément au droit luxembourgeois. En cas de dissolution résultant d'une décision de l'Assemblée générale, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs syndics de liquidation, désignés par l'Assemblée générale, qui distribueront le produit net de liquidation (déduction faite des charges et frais de liquidation) aux actionnaires, au prorata des actions qu'ils détiennent dans la Société.

Le produit net de liquidation correspondant à chaque Fonds sera distribué par les syndics de liquidation aux titulaires d'actions d'un Fonds donné au prorata de leurs intérêts dans ce Fonds. Les sommes qui ne sont pas réclamées rapidement par les actionnaires de chaque Fonds sont conservées sur des comptes bloqués par la Caisse des Consignations du Luxembourg.

Les sommes de chaque Fonds déposées sur des comptes bloqués qui ne sont pas réclamées dans les délais prévus par la loi sont susceptibles d'être prescrites conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Si le capital de la Société tombe sous le seuil des deux tiers du capital minimum requis, les Administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à une Assemblée générale extraordinaire. L'assemblée ne requiert pas de quorum, et les décisions sont prises à la majorité simple des actions présentes à l'Assemblée. Si le capital tombe sous le seuil du quart du capital minimum requis, une décision concernant la dissolution peut être adoptée par les actionnaires présents et représentant le quart des actions. L'Assemblée doit être convoquée dans les 40 jours suivant la date à laquelle il est apparu que le capital est tombé sous le seuil des deux tiers ou du quart du capital minimum, selon le cas.

Fusion des Fonds et apport des Fonds à d'autres organismes de placement collectif

Un Fonds peut être fusionné avec un ou plusieurs autres Fonds par résolution des Administrateurs de la Société. Dans un tel cas, notification écrite de la fusion sera donnée aux actionnaires inscrits et publiée dans le *Luxemburger Wort*, au Luxembourg, et dans d'autres journaux publiés dans les territoires où la Société est enregistrée, suivant la décision des Administrateurs, et chaque actionnaire du Fonds concerné se verra accorder la possibilité de demander, dans un délai à fixer par le Conseil d'administration et publié dans les journaux susmentionnés, soit le remboursement de ses actions, soit leur échange contre des actions du Fonds issu de la fusion.

Un Fonds peut être apporté à un autre fonds de placement luxembourgeois constitué en application de la 1^{ère} partie de la Loi par résolution du Conseil d'administration de la Société concluant que le Fonds en question doit être apporté à un autre Fonds en cas de circonstances spéciales échappant à son contrôle, telles que les urgences politiques, économiques ou militaires, ou si le Conseil d'administration vient à conclure, à la lumière des conditions de marché ou autres conditions existantes, y compris des conditions susceptibles d'affecter négativement la capacité d'un Fonds à exercer son activité de manière économiquement rentable, et en agissant dans le meilleur intérêt des actionnaires. Dans un tel cas, notification écrite sera donnée aux actionnaires inscrits au nominatif et publiée dans les journaux désignés à l'occasion par le Conseil d'administration. Chaque actionnaire du Fonds concerné se verra accorder la possibilité de demander le rachat de ses actions, sans frais de rachat, durant une période à déterminer par le Conseil d'administration, mais ne pouvant être inférieure à un mois et devant être notifiée de la manière indiquée ci-dessus. Les droits de sortie éventuellement applicables ne seront pas considérés comme des frais de rachat et seront donc exigibles. À la clôture d'une telle période, l'apport liera la totalité des actionnaires qui n'auront pas demandé le rachat. Toutefois, en cas d'apport à un fonds non constitué, cette opération

ne liera que les actionnaires ayant expressément accepté cet apport. Lorsqu'un Fonds est apporté à un autre fonds de placement luxembourgeois, la valorisation des actifs du Fonds sera contrôlée par un réviseur qui établira un rapport écrit lors de l'apport.

Pour éviter toute ambiguïté, la procédure relative aux fusions de Fonds qui est décrite ci-dessus s'appliquera également aux fusions de catégories d'actions d'un même Fonds ou de Fonds distincts.

Un Fonds ne peut être apporté à un fonds de placement hors du Luxembourg que lorsque les actionnaires du Fonds concerné ont approuvé l'apport à l'unanimité ou à condition que seuls les actionnaires ayant approuvé l'apport soient effectivement transférés au fonds étranger.

Directives en matière d'investissement

Les placements de la Société seront soumis aux directives suivantes.

Instruments de placement

Les placements de la Société comprendront uniquement les instruments suivants :

- 1) les titres négociables et les instruments du marché monétaire admis à la cote ou négociés sur un marché réglementé, comme défini au point 14 de l'article 4 de la Directive 2004/39/CE ;
- 2) les titres négociables et les instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un État membre de l'UE qui est réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ;
- 3) les titres négociables et les instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une Bourse dans un pays d'Europe (autre qu'un État membre de l'UE), d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Australie, de Nouvelle-Zélande ou d'Afrique et négociés sur un autre marché réglementé d'un de ces pays qui est en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ;
- 4) les nouvelles émissions de titres négociables et d'instruments du marché monétaire, à condition :
 - que les conditions de l'émission comportent un engagement selon lequel il sera déposé, dans un délai d'un an suivant l'émission des demandes d'admission à la cote officielle d'une Bourse ou autre marché réglementé qui est en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public dans un pays d'Europe (y compris un État membre de l'UE), d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud, d'Asie, d'Australie, de Nouvelle-Zélande ou d'Afrique ;

- qu'il soit prévu qu'une telle admission à la cote soit obtenue dans l'année suivant l'émission.

5) les parts d'OPCVM agréés en application de la Directive 85/611/CEE et/ou d'autres organismes de placement collectif au sens des premier et deuxième alinéas de l'article 1 paragraphe (2) de la Directive 85/611/CEE qu'ils soient situés ou non dans un État membre de l'UE, à condition :

- que de tels organismes de placement collectif soient agréés en application de législations disposant qu'ils sont soumis à une surveillance considérée par la CSSF comme équivalente à la surveillance prévue par le droit communautaire (« Droit communautaire »), et que la coopération entre les autorités soit assurée de manière suffisante,
- que le niveau de protection accordé aux porteurs de parts des autres organismes de placement collectif soit équivalent à celui qui est accordé aux porteurs de parts d'un OPCVM, et en particulier que les règles régissant la séparation des actifs, les emprunts, les prêts et les ventes non couvertes de titres négociables et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 85/611/CEE,
- que l'activité des autres organismes de placement collectif fasse l'objet d'un reporting dans les rapports semestriels et annuels afin de permettre l'évaluation de l'actif et du passif, du bénéfice et des revenus au cours de la période comptable, et
- que 10 % au plus de l'actif de l'OPCVM ou des autres organismes de placement collectif dont l'acquisition est envisagée puisse être investi, suivant leurs règles ou leurs statuts, dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres organismes de placement collectif ;

6) les dépôts auprès d'établissements de crédit qui sont remboursables à vue ou comportent le droit d'être retirés, et qui viennent à échéance dans 12 mois ou moins, à condition que l'établissement de crédit ait son siège dans un État membre de l'UE ou, si le siège de l'établissement de crédit est situé dans un État non membre de l'UE, à condition qu'ils soient soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par le Droit communautaire ;

7) les instruments financiers dérivés, y compris les instruments équivalents à règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé mentionné dans les clauses 1), 2) et 3) ci-dessus, et/ou les instruments financiers dérivés négociés sur un marché de gré à gré (les « instruments dérivés de gré à gré »), à condition :

- que le sous-jacent soit composé d'instruments visés par le présent paragraphe, d'indices financiers, de taux d'intérêt, de taux de change ou de devises, ou autres indicateurs sous-jacents, suivant ce qui est permis par la réglementation applicable à la Société, dans lesquels la Société peut investir suivant ses objectifs d'investissement,

- que les contreparties des opérations sur instruments dérivés de gré à gré soient des établissements sous surveillance prudentielle et fassent partie des catégories approuvées par la CSSF, et
- que les instruments financiers dérivés de gré à gré soient soumis quotidiennement à une valorisation fiable et vérifiable et qu'ils puissent à tout moment être vendus, liquidés ou dénoués par une opération compensatoire à leur juste valeur à l'initiative de la Société ;

8) les instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé, si l'émission ou l'émetteur de ces instruments est lui-même réglementé au titre de la protection des investisseurs et de l'épargne, et à condition :

- qu'ils soient émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale ou par une banque centrale d'un État membre de l'UE, par la Banque centrale européenne, l'Union européenne ou la Banque européenne d'investissement, par un État non membre de l'UE ou, dans le cas d'un État fédéral, par un des membres fédérés, ou par un organisme international public dont un des États membres fait partie, ou
- qu'ils soient émis par un organisme dont tous les titres sont négociés sur les marchés réglementés mentionnés dans les clauses 1), 2) ou 3) ci-dessus, ou
- qu'ils soient émis ou garantis par un établissement soumis à la surveillance prudentielle conformément aux critères définis par le Droit communautaire, ou par un établissement soumis et se conformant aux règles prudentielles considérées par la CSSF comme étant au moins aussi rigoureuses que celles prévues par le Droit communautaire, ou
- qu'ils soient émis par d'autres organismes faisant partie des catégories approuvées par la CSSF à condition que les placements dans ces instruments soient soumis à une protection des investisseurs équivalente à celle prévue dans le premier, le deuxième et le troisième alinéa du présent paragraphe 8), et à condition que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent à au moins 10 millions EUR et qui présente et publie son rapport annuel conformément à la Directive 78/660/CEE, à condition qu'il soit une entité qui, dans un groupe de sociétés comprenant une ou plusieurs sociétés cotées en Bourse, se consacre au financement du groupe ou une entité se consacrant au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de liquidité bancaire, et

9) tout autre instrument autorisé par le droit luxembourgeois à concurrence des limites d'investissement autorisées par le droit luxembourgeois ; les limites des investissements au titre des instruments identifiés ci-dessus doivent correspondre à celles permises par le droit luxembourgeois.

Restrictions à l'investissement et diversification du risque

- 1) La Société ne peut investir plus de 10 % de l'actif de chaque Fonds dans des titres négociables et des instruments du marché monétaire autres que ceux mentionnés dans la section « Instruments de placement ».
- 2) i) La Société n'investit pas plus de 10 % de l'actif net d'un Fonds dans des titres négociables ou des instruments du marché monétaire émis par le même organisme émetteur. En outre, dans le cas où la Société détient pour le compte d'un Fonds des placements en titres négociables et en instruments du marché monétaire de tout organisme émetteur qui dépassent individuellement 5 % de l'actif net de ce Fonds, le total de l'ensemble de ces placements ne doit pas représenter plus de 40 % de l'actif net de ce Fonds à condition que cette limite ne s'applique pas aux dépôts et aux opérations sur instruments dérivés de gré à gré effectuées auprès d'établissements financiers soumis à la surveillance prudentielle ;
- ii) La Société ne peut investir plus de 20 % de l'actif d'un Fonds dans des dépôts effectués auprès du même organisme ;
- iii) L'exposition au risque d'une contrepartie de la Société dans une opération sur instruments dérivés de gré à gré ne peut dépasser 10 % de l'actif du Fonds concerné dans le cas où la contrepartie est un établissement de crédit mentionné au paragraphe 6) de la section « Instruments de placement » ci-dessus ou 5 % de l'actif du Fonds concerné dans d'autres cas.
- iv) Nonobstant les limites particulières prévues aux paragraphes i), ii) et iii), la Société ne peut, pour chaque Fonds, combiner
 - les placements en titres négociables ou en instruments du marché monétaire émis par un même organisme,
 - les dépôts effectués auprès d'un même organisme, et/ou
 - les positions résultant d'opérations sur instruments dérivés de gré à gré entreprises auprès d'un même organisme, au-delà de 20 % de l'actif du Fonds.
- v) La limite de 10 % prévue au sous-paragraphe 2 i) ci-dessus peut être portée à un maximum de 35 % à l'égard des titres négociables ou des instruments du marché monétaire qui sont émis ou garantis par un État membre de l'Union européenne (un « État membre »), ses autorités locales ou par un État non membre de l'Union européenne ou par les organismes internationaux publics dont un ou plusieurs États membres sont membres.
- vi) La limite de 10 % mentionnée au paragraphe 2) i) peut être portée à un maximum de 25 % pour certains titres de créance dans le cas où ils sont émis par un établissement de crédit dont le siège social est situé dans un État membre et qui est soumis par la loi à une surveillance publique particulière au titre de la protection des porteurs de ces titres

de créance. De façon particulière, les sommes résultant de l'émission de ces titres de créance doivent être investies conformément à la loi dans des actifs qui couvrent, durant l'ensemble de la période de validité de ces titres de créance, les passifs résultant de ceux-ci et qui sont affectés au remboursement préférentiel du capital et des intérêts courus en cas de défaillance de l'émetteur. Dans le cas où un Fonds investit plus de 5 % de son actif net dans ces titres de créance émis par le même émetteur, la valeur totale de tels placements ne peut dépasser 80 % de la valeur de l'actif net du Fonds.

- vii) Les titres négociables mentionnés aux paragraphes 2) v) et 2) vi) ci-dessus ne sont pas compris dans le calcul de la limite de 40 % prévue au paragraphe 2) i).
- viii) Les limites prévues aux sous-paragraphes i), ii) iii), iv) v) et vi) ne peuvent être additionnées, et, en conséquence, les placements en titres négociables ou en instruments du marché monétaire émis par le même organisme émetteur, en dépôts ou en instruments dérivés effectués auprès de cet organisme conformément aux sous-paragraphes i), ii) iii), iv) et v) ci-dessus ne peuvent en aucun cas dépasser un pourcentage total de 35 % de l'actif net d'un Fonds. Un Fonds peut investir cumulativement à concurrence de 20 % de son actif dans des titres négociables et en instruments du marché monétaire dans le même groupe. Les sociétés qui ne sont pas comprises dans le même groupe pour les besoins des comptes consolidés, comme définis conformément à la Directive 83/349/CEE ou conformément aux règles de comptabilité internationales reconnues, sont considérées comme un seul organisme pour les besoins du calcul des limites au sein du même groupe.

Nonobstant les limites prévues à la clause 2), conformément à l'article 44 de la Loi, chaque Fonds est autorisé à investir à concurrence de 20 % de son actif net dans des actions et/ou de titres de créance émis par le même organisme dans le cas où la politique d'investissement de ce Fonds a pour objet de reproduire la composition d'un certain indice d'actions ou de titres de créance reconnu par la CSSF suivant les critères suivants :

- sa composition est suffisamment diversifiée,
- l'indice est suffisamment représentatif du marché auquel il se réfère,
- il est publié d'une manière appropriée.

Nonobstant la clause 2) ci-dessus, conformément à l'article 45 de la Loi, la Société est autorisée à investir à concurrence de 100 % de l'actif net de chaque Fonds en titres négociables et en instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'UE, ses autorités locales, ou par un État membre de l'OCDE ou par des organismes internationaux publics, dont un ou plusieurs États membres de l'UE sont membres, et aucune émission ne peut représenter plus de 30 % de la valeur liquidative totale du Fonds.

- 3) i) La Société ne peut acquérir des actions assorties de droits de vote qui lui permettraient d'exercer une influence importante sur la gestion d'un organisme émetteur.
- ii) La Société ne peut acquérir plus de (a) 10 % d'actions sans droit de vote du même émetteur, ou plus de (b) 10 % des titres de créance du même émetteur, plus de (c) 10 % des instruments du marché monétaire du même émetteur, ou plus de (d) 25 % des parts du même organisme de placement collectif à condition qu'il soit possible, lors de l'acquisition, de ne pas tenir compte des limites prévues dans les clauses (b), (c) et (d) si, lors de cette acquisition, le montant brut des titres de créance ou des instruments du marché monétaire ou le montant net des instruments émis ne peut être calculé.
- iii) Les limites prévues dans les clauses i) et ii) ci-dessus ne s'appliqueront pas dans les cas suivants :
- les titres mentionnés à l'article 48, paragraphe 3), sous-paragraphes a), b) et c) de la Loi, ou
 - les placements dans une ou plusieurs sociétés de droit d'un État non membre effectués par un Fonds qui investit son actif principalement en titres d'organismes émetteurs ayant leur siège social dans cet État, dans le cas où, en application de la législation de cet État, un tel placement représente la seule manière pour la Société d'investir dans les titres d'organismes émetteurs de cet État, à condition que dans sa politique d'investissement la société de l'État non membre se conforme aux limites prévues dans les politiques et restrictions d'investissement mentionnées dans le Prospectus en cours de validité de la Société, tel que modifié à l'occasion, ou
 - les actions détenues par la Société dans le capital de filiales qui exercent, exclusivement pour son compte, une activité de gestion, de conseil ou de commercialisation dans le pays où la filiale est située, à l'égard du rachat des actions à la demande des actionnaires.
- 4) En outre, au titre de chaque Fonds, la Société :
- i) ne fera pas de placements ou ne conclura pas d'opérations visant des métaux précieux ou les certificats les représentant ;
- ii) n'achètera ni ne vendra aucun bien meuble ou immeuble, ni aucun droit, option ou intérêt dans un bien meuble ou immeuble, à condition que la Société puisse investir dans des titres garantis par des propriétés ou dans des intérêts émis par des sociétés qui investissent dans des biens immeubles ou dans des intérêts dans des biens immeubles ou dans des certificats ou autres bons représentant des biens immeubles ou un indice connexe permis en application du droit applicable et sauf que la Société pourra acquérir les propriétés qui sont essentielles à l'exercice direct de son activité ;

- iii) n'investira pas plus de 5 %, au total, de l'actif d'un Fonds en titres d'OPCVM ou autres OPC mentionné au paragraphe 5) de la section « Instruments de placement » ci-dessus, à condition que

 - Le Gestionnaire financier ne puisse percevoir aucune commission de gestion, d'émission ou de rachat s'il achète des fonds ciblés (a) gérés directement ou indirectement par lui ou (b) gérés par une société à laquelle il est lié (1) dans le cadre d'une communauté de gestion, (2) dans le cadre d'une communauté de contrôle, ou (3) par une participation directe ou indirecte de plus de 10% du capital ou des voix ;
- iv) n'achètera aucun titre sur marge (sauf que la Société pourra obtenir des crédits à court terme dans la mesure nécessaire pour la compensation d'achats et de ventes de titres) et n'exécutera pas de ventes non couvertes de titres négociables, d'instruments du marché monétaire ou autres instruments financiers mentionnés aux paragraphes 5), 7) et 8) de la section « Instruments de placement » ci-dessus ; les dépôts ou autres comptes relatifs à des contrats sur option, des contrats à terme ou des contrats à terme sur instruments financiers, autorisés dans les limites susmentionnées, ne sont pas considérés comme des marges à cette fin ;
- v) ne fera pas de prêts à des tiers ou n'agira pas comme caution pour des tiers, à condition que, pour les besoins de la présente restriction, i) l'acquisition de titres négociables, d'instruments financiers ou autres actifs financiers mentionnés dans la section « Instruments de placement » ci-dessus sous forme entièrement acquittée et ii) les prêts autorisés de titres de portefeuille ne soient pas réputés constituer un prêt ;
- vi) n'empruntera pas pour le compte d'un quelconque Fonds des sommes dépassant 10 % de l'actif net total de ce Fonds calculé à la valeur de marché et effectuera ces emprunts auprès de banques à titre temporaire exclusivement pour des besoins extraordinaires, y compris le rachat d'actions. Les prêts couplés ne seront pas soumis à la présente restriction s'ils ne sont utilisés que pour acquérir des devises étrangères, et, en outre, l'acquisition de titres sous forme partiellement acquittée ne sera pas soumise à la présente restriction ;
- vii) n'hypothéquera pas, ne donnera pas en nantissement ou ne grèvera d'aucune manière comme sûreté d'une dette des titres détenus par la Société, sauf dans la mesure nécessaire dans le cadre d'emprunts autorisés par le paragraphe vi) ci-dessus, à des conditions prévoyant que la valeur de marché totale des titres ainsi hypothéqués, nantis ou transférés ne dépassera pas le pourcentage de l'actif net total nécessaire pour obtenir un tel emprunt ; le dépôt de titres ou autres actifs sur un compte distinct dans le cadre d'opérations sur options, de contrats à terme sur instruments financiers ou de swap ne sera pas considéré comme une hypothèque, un nantissement ou une charge à cette fin ;
- viii) n'effectuera aucun placement dans un quelconque actif comportant la prise en charge d'une responsabilité illimitée ;

- 5) i) La Société aura recours à un processus de gestion du risque lui permettant de suivre et de mesurer à tout moment le risque des positions et leur contribution au profil de risque global du portefeuille ; elle aura recours à un processus de valorisation juste et indépendant des instruments dérivés de gré à gré et s'assurera que l'exposition au risque mondial de chaque portefeuille au titre des instruments dérivés financiers ne dépasse pas les limites prévues au prospectus, à la Loi ou aux autres lois applicables. La Société communiquera à la CSSF dans les délais prescrits les informations exigées en application de la législation et de la réglementation luxembourgeoises à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. Il entre dans l'intention actuelle que les Fonds fassent un usage non complexe des instruments dérivés, conformément au droit applicable.
- ii) La Société s'assurera que l'exposition mondiale de chaque Fonds au titre des instruments dérivés ne dépasse pas la valeur nette totale de son portefeuille. L'exposition est calculée en prenant en compte la valeur courante des actifs sous-jacents, le risque de contrepartie, les évolutions de marché prévisibles et le temps disponible pour liquider les positions. Un Fonds peut investir, dans le cadre de sa politique d'investissement et dans les limites prévues dans la clause 2) viii) ci-dessus, en instruments financiers dérivés à condition que l'exposition aux actifs sous-jacents ne dépasse pas au total les limites d'investissement prévues dans la clause 2) ci-dessus. Dans le cas où un Fonds investit dans des instruments financiers dérivés basés sur un indice, ces placements n'ont pas à être combinés aux limites prévues dans la clause 2 ci-dessus. Dans le cas où un titre négociable ou un instrument du marché monétaire sous-tend un instrument dérivé, ce dernier doit être pris en compte pour respecter les exigences du présent paragraphe 5.

La Société n'est pas tenue de se conformer aux limites prévues dans la présente section lorsqu'elle exerce des droits de souscription attachés à des titres négociables ou à des instruments du marché monétaire faisant partie de son actif. Dans le cas où les limites prévues dans les clauses 2), 3), 4) ou 5) seraient dépassées pour des raisons échappant au contrôle de la Société ou par suite de l'exercice de droits de souscription, elle doit adopter comme priorité de ses opérations de vente l'objectif de remédier à la situation, en prenant dûment en compte les intérêts de ses actionnaires.

Techniques et instruments

En application des dispositions de l'article 42(2) de la Loi et plus particulièrement en application des dispositions de la Circulaire 08/356 de la CSSF (y compris les règles relatives à la gestion du risque, à l'exposition à une contrepartie et aux exigences en matière de sûretés), le Fonds peut, pour les besoins de la gestion de portefeuille efficace (p. ex. pour réduire le risque, diminuer les coûts, produire un revenu supplémentaire avec un risque approprié, etc.), conclure des opérations de prêt de titres, des opérations de vente ou d'achat avec option d'achat à réméré/vente à réméré.

En résumé, chaque Fonds peut conclure ces transactions uniquement si les contreparties aux transactions sont soumises à des règles de contrôle de prudence, avec des limites quant à l'exposition à chaque contrepartie conformément à la réglementation luxembourgeoise (actuellement 10 % de l'actif d'un Fonds lorsque la contrepartie est un établissement de crédit mentionné à l'article 41, paragraphe (1) (f) de la Loi du 20 décembre 2002 ou 5 % de l'actif dans les autres cas). Le volume de ces techniques et instruments sera maintenu à un niveau tel que chaque Fonds puisse, en tout temps, remplir ses obligations de rachat, et aucun Fonds ne procédera à des prêts de titres supérieurs à 50 % de la valorisation globale de son portefeuille de titres. Les sûretés reçues par le Fonds dans le cadre de ces transactions seront au moins égales à la valeur de marché des titres prêtés et devront normalement prendre la forme (i) d'actifs liquides (p. ex. numéraire (avec restrictions de réinvestissement), certificats bancaires à court terme, instruments du marché monétaire, lettre de crédit irrévocable émanant d'un établissement de premier ordre) ; (ii) d'obligations émises ou garanties par un État Membre de l'OCDE ou par ses autorités publiques locales ou des institutions supranationales et des organismes de l'UE ou des organismes de portée régionale ou mondiale ; (iii) d'actions ou parts émises par des fonds du marché monétaire calculant une valeur liquidative quotidienne et bénéficiant d'une notation AAA ou son équivalent ; (iv) d'actions ou parts émises par d'autres OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions mentionnées aux clauses (v) et (vi) ci-dessous ; (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adéquate ; (vi) d'actions admises sur un marché réglementé d'un État membre, ou négociées sur celui-ci, ou sur une Bourse d'un État membre de l'OCDE, à condition que ces actions soient comprises dans un indice principal ; ou (vii) d'autres types de sûretés permis conformément à la réglementation luxembourgeoise applicable aux fonds.

Lorsqu'une partie prête des titres de portefeuille à une autre partie, le prêteur a le droit de résilier le prêt et d'obtenir les titres prêtés à tout moment moyennant un avis de règlement d'usage dans le secteur (qui ne dépasse pas habituellement cinq jours ouvrés). Pendant la durée d'un prêt, l'emprunteur paie au prêteur un montant égal à tout intérêt ou dividendes reçus sur les titres prêtés. Le prêteur reçoit également une commission de l'emprunteur ou une compensation sur l'investissement des sûretés, minoré d'une commission à verser à l'emprunteur (si la garantie est sous forme de numéraire). Les revenus reçus en application des transactions de titres prêtés sont perçus par le Fonds concerné conformément aux contrats de prêts de titres concernés, en application desquels une partie de ces revenus peut être versée à l'agent de prêt du Fonds. Lorsque les titres sont prêtés, le prêteur n'a pas le droit, pendant la durée du prêt, d'exercer les droits de vote attachés aux titres, mais il peut essayer de résilier le prêt avant un vote important pris parmi les porteurs de titres ou avant l'attribution ou le retrait de leur accord quant à une question importante à traiter affectant l'investissement. La performance d'un Fonds continuera à refléter les évolutions de la valeur des titres prêtés et reflétera également la réception d'intérêts, par le biais de l'investissement de sûretés en numéraire par le Fonds, le cas échéant, ou d'une commission. Si l'emprunteur ne remplit pas son obligation de rendre les titres prêtés en raison de son insolvabilité ou d'autres raisons, il se peut que le prêteur

ne soit pas en mesure de récupérer les titres prêtés ou d'avoir accès aux sûretés. Ces retards et frais peuvent être plus élevés dans le cas des titres étrangers. Si le prêteur n'est pas en mesure de récupérer les titres prêtés, il peut vendre les sûretés et acheter un investissement de remplacement sur le marché. La valeur des sûretés peut baisser et devenir inférieure à la valeur de l'investissement de remplacement au moment où l'investissement de remplacement est acheté.

Un contrat à réméré est un contrat aux termes duquel un acheteur acquiert un titre pour une durée relativement courte (ne dépassant généralement pas une semaine) sous réserve de l'obligation du vendeur de racheter ce titre et de l'acheteur de le revendre, à un moment et à un prix fixés (représentant le coût engagé par l'acheteur majoré des intérêts). L'acheteur supporte le risque de perte au cas où l'autre partie à un contrat à réméré manquerait à ses obligations et où l'acheteur exercerait ses droits de disposition des sûretés en retard ou serait empêché de les exercer. Ce risque comprend le risque de frais de procédure ou le risque de retard en plus d'une perte sur titres si leur valeur descend à un niveau inférieur à leur prix de rachat. Dans un contrat de vente à réméré, un investisseur vend des titres et reçoit le produit en numéraire, sous réserve de son engagement à racheter les titres à une date ultérieure à un prix fixé reflétant le taux d'intérêt du marché. Il existe un risque que la contrepartie à un contrat de vente à réméré ne puisse pas réaliser la transaction comme prévu, ou ne veuille pas le faire, ce qui peut engendrer des pertes pour l'investisseur. À moins que l'appréciation et les revenus sur actifs achetés avec le produit du contrat de vente à réméré n'excèdent les frais inhérents, la performance de l'investisseur est inférieure à ce qu'elle aurait été dans un cas contraire.

Calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative des actions de chaque catégorie des Fonds est fixée une fois par jour, les jours d'ouverture normale des banques luxembourgeoises (autres que les jours de suspension des négociations normales) (c'est-à-dire les « Jours ouvrés luxembourgeois ») et d'ouverture de la Bourse de New York (« Date de valorisation »), à la clôture de la séance ordinaire de la Bourse de New York (habituellement 16 heures, heure de New York, 22 heures, heure de Luxembourg) (le « Moment de valorisation »). Les ordres de souscription, de rachat et de conversion reçus un Jour ouvré luxembourgeois ne correspondant à une Date de valorisation sont conservés jusqu'à la Date de valorisation suivante. La valeur liquidative d'une catégorie d'actions est fixée en déduisant le montant du passif d'un Fonds imputable à cette catégorie d'actions de la valeur de l'actif imputable à cette catégorie d'actions et en divisant la différence par le nombre d'actions en circulation de cette catégorie d'actions. Les actifs détenus dans le portefeuille d'un Fonds sont valorisés sur la base de leur valeur de marché ou de leur juste valeur, comme décrit ci-dessous. Tout actif détenu par un Fonds qui n'est pas libellé dans la Devise de comptabilité du Fonds sera converti dans cette Devise de comptabilité sur la base du taux de change à la Date de valorisation, comme

déterminé par le Conseil d'administration. Les coûts liés à la conversion de change en relation avec l'achat, le rachat ou la conversion d'actions du Fonds sont normalement supportés par la catégorie d'actions qui n'est pas dans la devise de comptabilité et pourraient avoir une incidence négative sur la valeur liquidative et la performance de ladite catégorie.

La couverture de change peut être utilisée au bénéfice des catégories d'actions couvertes. Les gains/pertes de ces activités de couverture reviendront à chacune des catégories concernées. En conséquence, des gains ou pertes seront pris en compte dans la valeur liquidative par action des actions d'une quelconque catégorie d'actions couvertes. Le taux de change retenu pour la stratégie de couverture des catégories d'actions couvertes peut être différent du taux au comptant utilisé pour calculer la valeur liquidative des catégories d'actions non libellées dans la devise de comptabilité, ce qui pourrait donc entraîner des gains ou des pertes pour les catégories d'actions couvertes, compte tenu des fluctuations de change entre les moments respectifs des taux au comptant.

La valeur liquidative de la Société est égale à tout moment au total des valeurs liquidatives des actions de chaque catégorie de chaque Fonds, converties, le cas échéant, en euros au taux de change en vigueur sur un marché reconnu à une Date de valorisation. Conformément à cette méthode de valorisation, les titres sont valorisés au coût d'acquisition engagé par le Fonds ajusté de l'amortissement de la prime ou de l'augmentation de la décote. Les variations de composition du portefeuille et le nombre d'actions émises se reflètent généralement dans la valeur liquidative du Fonds le jour ouvré suivant la variation.

Suspension du calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative des actions des Fonds ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions des Fonds peuvent être suspendus, en dehors des circonstances prévues par la loi, dans les circonstances suivantes :

- pendant toute période (autre qu'un jour normalement chômé ou une période de clôture habituelle de week-end) au cours de laquelle ne sont ouverts aucun marché ni aucune Bourse constituant le principal marché ou la principale Bourse d'une partie importante des placements d'un Fonds ou sur lequel ou laquelle les négociations sont suspendues ou interdites ;
- pendant toute période au cours de laquelle se produit une situation d'urgence rendant impossible la liquidation de placements représentant une partie importante de l'actif d'un Fonds ou au cours de laquelle il devient impossible de transférer, à des cours de change normaux, des fonds correspondant à l'acquisition ou à la liquidation de placements ou au cours de laquelle il est impossible de déterminer la juste valeur d'un quelconque actif d'un Fonds ;
- pendant toute défaillance des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du cours d'un placement d'un Fonds ou des cours courants sur un marché ou une Bourse ;

- quand, pour quelque raison que ce soit, il est impossible d'établir raisonnablement, rapidement et avec exactitude le cours d'un placement détenu par un Fonds ;
- pendant toute période au cours de laquelle, selon le Conseil d'administration, la remise des fonds correspondant ou susceptibles de correspondre au paiement ou à la cession des placements d'un Fonds ne peut être effectuée aux taux de change normaux ; et
- en cas de demande massive de rachats et/ou de conversions dans un Fonds à une Date de valorisation, la Société peut décider de retarder le règlement d'un rachat et/ou d'une conversion jusqu'à ce que le Fonds concerné ait cédé les actifs correspondant sans retard inutile. Ces demandes de rachats et/ou conversions seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

La suspension du calcul de la valeur liquidative, de l'émission, du rachat et de la conversion des actions sera publiée dans un quotidien du Luxembourg et un autre quotidien à plus grand tirage.

La suspension du calcul de la valeur liquidative des actions d'un Fonds n'aura pas pour résultat d'emporter la suspension à l'égard d'autres Fonds qui ne seraient pas affectés par les facteurs concernés.

Les actionnaires qui ont fait une demande de conversion ou de rachat de leurs actions seront notifiés par écrit d'une telle suspension du droit de convertir ou de demander le rachat d'actions et seront notifiés sans délai lors de l'expiration de la suspension. Toute suspension de ce type sera publiée dans les journaux dans lesquels les cours des actions de la Société sont généralement publiés si, de l'avis de la Société, cette suspension est susceptible de durer plus d'une semaine. Les ordres de rachat reçus durant la période pendant laquelle la valeur liquidative d'un Fonds est suspendue seront traités à la première Date de valorisation suivant la levée de la suspension, à moins qu'un tel ordre de rachat ne soit annulé par écrit par l'actionnaire avant toute date limite notifiée à l'actionnaire durant la période de suspension.

Au cas où il serait envisagé de liquider la société, aucune émission, conversion ou rachat ne sera autorisé après publication du premier avis de convocation d'une Assemblée extraordinaire des actionnaires destinée à liquider la Société. Toutes les actions en circulation au moment de cette publication sont calculées au titre du boni de liquidation.

Le Distributeur se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme aux ventes d'actions d'un ou plusieurs Fonds et de refuser ou d'accepter, à sa seule discrétion, tout bulletin de souscription. Les ventes d'actions sont suspendues lorsque la Société suspend le calcul de la valeur liquidative.

Valorisation

La valeur des actifs de chaque catégorie d'actions de chacun des Fonds est déterminée de la façon suivante :

- 1) Les actions et autres instruments de participation détenus par un Fonds sont valorisés à leur valeur de marché courante lorsque les cotations de marché courantes sont facilement disponibles. Les titres de créance détenus par un Fonds sont valorisés sur la base d'informations fournies par un service de cotation indépendant ou de cotations de marché facilement disponibles. Dans le cas où les informations d'un service de cotations ou les cotations de marché courantes ne sont pas facilement disponibles, les actions et les titres de créance ainsi que les instruments de participation et de créance sont valorisés à leur juste valeur telle que déterminée par le Conseil d'administration. Par exemple, il peut se produire, entre le moment où ferme le marché sur lequel un titre ou un instrument est principalement négocié et le moment de valorisation du Fonds, des événements jugés raisonnablement importants qui peuvent avoir un impact sur la valeur des titres ou instruments négociés sur ce marché. Dans un tel cas, le Fonds utilise des informations provenant d'un fournisseur externe ou d'autres sources afin d'ajuster les cours de clôture du marché de tels actions et de tels titres de créance ainsi que des instruments de participation et de créance de manière à refléter ce qu'il croit être la juste valeur des titres et instruments au moment de la valorisation du Fonds. La juste valorisation des actions et de créance peut intervenir fréquemment sur la base d'une analyse selon laquelle des événements qui se produisent assez régulièrement sont importants.
- 2) les instruments du marché monétaire et certains titres de créance à court terme sont valorisés au moyen de la méthode de valorisation du coût amorti, ce qui consiste à valoriser de tels titres de créance à leur coût d'acquisition ajusté de l'amortissement des primes et de l'accroissement des décotes plutôt qu'à une valeur de marché courante. Dans le cas d'un instrument de décote, la valeur de l'instrument, basée sur le coût d'acquisition net est graduellement portée à son cours de rachat tandis que le retour sur investissement calculé sur le coût net d'acquisition est maintenu à un niveau constant. Les certificats de dépôt sont valorisés à leur valeur de marché.

Il sera constitué des provisions appropriées au titre des charges et commissions prélevées sur chaque Fonds. S'agissant des actifs qui ne sont pas libellés dans la devise de la catégorie d'actions concernée, la conversion sera effectuée au taux de change courant pour cette devise dans un territoire déterminé à l'occasion par le Conseil d'administration, obtenu d'un tiers indépendant à la Date de valorisation.

Si, en raison de circonstances particulières, une valorisation des titres en portefeuille effectuée selon les règles ci-dessus n'est pas réputée exacte, le Conseil d'administration ou son délégué est habilité à utiliser d'autres principes de valorisation normalement admis, qui peuvent être examinés par un organe de révision, afin de parvenir à une valorisation adéquate de l'actif total de chaque Fonds.

Le pourcentage de la valeur liquidative attribuable à chaque catégorie d'actions de chaque Fonds sera déterminé, lors de la constitution de la Société, par le rapport entre le nombre d'actions émises dans chaque catégorie d'actions et le nombre total d'actions émises et sera corrigé par la suite pour tenir compte des distributions effectuées et de l'émission et du rachat d'actions, de la manière suivante :

- 1) à chaque occasion lorsqu'une distribution est effectuée à l'égard d'une catégorie d'actions de distribution, la valeur liquidative des actions de cette catégorie sera diminuée du montant de la distribution (ce qui entraînera une réduction du pourcentage de la valeur liquidative imputable aux actions de cette catégorie), tandis que la valeur liquidative de la catégorie d'actions de capitalisation demeurera inchangée (ce qui entraînera une augmentation du pourcentage de la valeur liquidative imputable aux actions de cette catégorie) ; et
- 2) à chaque émission ou rachat d'actions, la valeur liquidative imputable à chaque catégorie d'actions sera augmentée ou réduite du montant encaissé ou déboursé.

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ



Février 2011

MFS MERIDIAN FUNDS

Organisme de placement collectif en
valeurs mobilières de droit luxembourgeois

Le présent prospectus simplifié (le « Prospectus simplifié ») contient des informations clés à propos de MFS Meridian Funds (la « Société ») et ses divers portefeuilles (chacun étant dénommé un « Fonds »). Si vos souhaitez obtenir davantage d'informations avant d'investir, veuillez consulter le prospectus intégral (le « Prospectus ») de la Société, qui est incorporé dans le présent Prospectus simplifié par référence. Pour connaître les détails des placements contenus dans le portefeuille de chaque Fonds, veuillez consulter le rapport annuel ou semestriel le plus récent.

Les informations concernant les droits et devoirs de l'investisseur, ainsi que la relation juridique avec la Société sont contenues dans le Prospectus. Le Prospectus et les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège social de la Société, du Distributeur et de votre agent local.

Objectif, politiques et risques d'investissement

La Société offre aux investisseurs la possibilité d'investir dans une gamme de Fonds, chacun desquels possède son propre objectif d'investissement qu'il poursuit par le biais de politiques d'investissement distinctes. L'objectif et les politiques de chaque Fonds sont énoncés dans une annexe (« Annexe ») distincte des présentes. La Société offre également la possibilité d'investir dans diverses catégories d'actions libellées dans différentes devises. La devise de comptabilité de chaque Fonds est indiquée dans l'Annexe du Fonds concerné.

Les Fonds peuvent investir uniquement dans des titres négociables, d'autres actifs financiers liquides et/ou dans d'autres techniques et instruments mentionnés à l'article 41 paragraphe (1) de la loi modifiée du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la « Loi »), sauf dans la mesure permise par la Loi. Des informations complémentaires sur les investissements permis sont contenues dans le Prospectus.

Un Fonds qui investit en actions et autres titres de participation peut investir en tous types d'actions, y compris, sauf indication contraire, en actions ordinaires, préférentielles et de préférence, en warrants ou droits, et en certificats de dépôt pour ces titres.

Un Fonds qui investit en titres de créance peut investir de manière générale en tous types de titres de créance tels que les obligations, les obligations non garanties, les bons, les titres adossés à des hypothèques et les titres adossés à des actifs, les certificats de leasing d'équipements, les certificats de fiducie d'équipements, les contrats de vente à tempérament et les obligations émises ou garanties par les gouvernements ou l'une quelconque de leurs subdivisions politiques (y compris les contrats à réméré) et les billets de trésorerie, qui peuvent porter intérêt à taux fixes, fixes et subordonnés, ou variables et comporter des caractéristiques d'actions, telles que des droits de conversion ou d'échange en vue de l'acquisition d'actions du même émetteur ou d'un émetteur différent, les participations basées sur les produits d'exploitation, le chiffre d'affaires ou les profits, ou en vue de l'achat d'actions dans une opération unitaire (par laquelle les titres de créance de sociétés et autres actions sont offerts sous forme unitaire).

Le Global Total Return Fund, le Limited Maturity Fund, le Research Bond Fund, le Strategic Income Fund et l'U.S. Government Bond Fund peuvent investir 20 % ou plus de leur actif net respectif en titres adossés à des prêts hypothécaires ou à des actifs. Il est prévu qu'aucun des autres fonds n'investira plus de 20 % de son actif net dans de tels titres. Cette limite ne s'appliquera pas aux investissements dans de tels titres émis ou garantis par le gouvernement des États-Unis ou par des sociétés commanditées par le gouvernement des États-Unis ou au titre d'« obligations couvertes » liées à des prêts hypothécaires (p. ex. des *pfsandbriefe* allemands).

Certains Fonds qui investissent en titres de créance peuvent investir ou focaliser leurs placements, ou être tenus de limiter leurs placements aux seuls titres de créance dotés de certaines caractéristiques en matière de qualité de crédit, tels que ceux qui sont considérés comme étant de « haute qualité », de la « catégorie investissement » ou tels que ceux qui sont considérés comme étant de « qualité inférieure » ou « de moindre qualité ». Les titres de créance de haute qualité sont des titres de créance notés dans une des deux premières catégories par au moins une agence de notation ayant qualité, aux États-Unis, de Nationally Recognized Securities Rating Organization (« NRSRO »), telle que Moody's, S&P ou Fitch. Les titres de créance de la catégorie investissement sont des titres de créance notés dans une des quatre premières catégories par au moins une NRSRO. Les titres de qualité inférieure (aussi couramment appelés « junk bonds ») sont des titres de créance notés au-dessous des quatre premières catégories par au moins une NRSRO. Au moment de déterminer la qualité de crédit d'un titre de créance, MFS peut prendre en compte les notations de certaines NRSRO seulement et, si un titre de créance ne bénéficie pas d'une notation, peut attribuer une notation qu'elle considère comme équivalant à une notation NRSRO.

Certains Fonds peuvent investir en titres d'émetteurs mondiaux, ce qui signifie des émetteurs ayant leur siège dans tout pays du monde.

En sa qualité de Gestionnaire financier, MFS reconnaît les Principes de l'investissement responsable (PRI), une initiative d'investisseurs mise en place en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement et le Pacte mondial des Nations unies. Dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires, MFS aspire : à incorporer les questions environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise dans

ses processus d'analyse d'investissement et de prise de décisions ; à incorporer les questions environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise dans ses politiques et pratiques en tant que propriétaire ; à obtenir la communication d'informations appropriée des entités dans lesquelles elle investit en matière de questions environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise ; à promouvoir l'acceptation et la mise en application des PRI au sein du secteur de l'investissement ; à travailler de concert afin d'améliorer l'efficacité de l'application des PRI ; et à faire rapport sur ses activités et ses progrès dans la mise en application des PRI. Bien que MFS puisse aspirer à suivre les Principes d'investissement responsable dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires, l'adoption des PRI n'est pas fondée sur un engagement juridique à cette fin, et MFS peut prendre des mesures incompatibles avec les PRI ou peut ne pas prendre des mesures qui soient compatibles avec les PRI.

Chaque Fonds pourra s'éloigner de ses principales stratégies d'investissement en investissant temporairement à des fins défensives en cas de conjoncture financière, économique ou politique défavorable. Dans le respect de son objectif d'investissement, chaque Fonds peut utiliser une gamme de techniques d'investissement, comme prévu au Prospectus à la « Partie I – Techniques et pratiques d'investissement ». Ces techniques sont soumises aux prescriptions et aux restrictions prévues au Prospectus à la « Partie I – Techniques et pratiques d'investissement », en conformité avec les exigences de la réglementation luxembourgeoise.

Chaque Fonds peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus et accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds (p. ex. la durée, l'exposition de change, etc.), ou comme solutions de rechange à des investissements directs. Le Conseil d'administration et les Gérants de la Société ont décidé que chaque Fonds est « non sophistiqué » aux fins de la Circulaire CSSF 07/308, telle que modifiée à la date du présent Prospectus. Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur est basée sur la valeur d'un ou plusieurs indicateurs sous-jacents ou sur la différence entre des indicateurs sous-jacents. Les indicateurs sous-jacents peuvent comprendre un titre ou autre instrument financier, un actif, une devise, un taux d'intérêt, une notation de crédit, une mesure de volatilité ou un indice. Les produits dérivés comportent souvent une contrepartie à l'opération. Les produits dérivés peuvent comprendre des contrats à terme, des contrats à terme fermes, des options, des titres structurés, des instruments à taux variable inverse, des swaps (y compris des swaps sur défaillance de crédit), des caps, des floors et des collars.

Chaque Fonds peut investir en titres structurés (également dénommés « bons structurés » ou « certificats »), lesquels sont des titres de créance dérivés, dont le taux d'intérêt ou le principal est déterminé par un indicateur sous-jacent. Les titres structurés peuvent comprendre des titres adossés à des actifs ou à des hypothèques, d'autres produits dérivés liés à des hypothèques, des obligations garanties par des créances, des bons liés à des indices ou liés au crédit ou d'autres titres structurés. La valeur du principal des titres structurés et/ou des intérêts qu'ils produisent est déterminée par référence à la valeur d'un ou plusieurs indicateurs sous-jacents ou à la différence entre des indicateurs sous-jacents.

Les indicateurs sous-jacents peuvent comprendre un titre ou instrument financier, un actif, une devise, un taux d'intérêt, une notation de crédit, une mesure de volatilité ou un indice. Dans le cas de certains « 1:1 Titres structurés » ou « 1:1 Certificats » dont la valeur du principal et/ou des intérêts est basée sur celle de l'indicateur sous-jacent (p. ex. sans effet de levier et, donc, n'incorporant pas un instrument dérivé), il se peut que les indicateurs sous-jacents comprennent les éléments susmentionnés, ainsi que des matières premières, des indices des matières premières, des indices immobiliers.

L'investissement en instruments dérivés comporte des risques spéciaux. Les investisseurs sont priés de consulter l'Annexe pertinente et/ou le Prospectus pour une description détaillée des risques associés aux instruments dérivés.

Profil de risque

Le profil de risque de chaque Fonds dépend des titres et instruments dans lesquels ce Fonds investit. Il est recommandé aux investisseurs d'étudier attentivement le profil de risque dans chaque Annexe pertinente et la description des divers risques dans le Prospectus, avant de faire un placement dans un Fonds.

Charges d'exploitation annuelles de la Société

Les charges payables sur l'actif de la Société varient suivant chaque Fonds. Veuillez consulter l'Annexe pertinente pour connaître les détails de ces charges.

Frais de transaction des investisseurs

Le tableau ci-dessous présente les droits facturés aux investisseurs au moment de l'achat ou de la vente d'actions d'un Fonds.

Droit d'entrée maximum		
(en pourcentage du prix d'offre)	Actions (avec droit d'entrée) de catégorie A	à concurrence de 6 % ¹
	Actions (avec droit de sortie) de catégorie B	0 %
	Actions (avec droit uniforme) de catégorie C	0 %
	Actions de catégorie W	s/o
	Actions de catégorie I	s/o
	Actions de catégorie S	s/o
	Actions de catégorie Z	s/o
Droit de sortie maximum		
(en pourcentage du prix d'achat)	Actions de catégorie A	s/o
	Actions de catégorie A (achats importants)	1 %
	Actions de catégorie B	4 % ²
	Actions de catégorie C	1 % ³
	Actions de catégorie W	s/o
	Actions de catégorie I	s/o
	Actions de catégorie S	s/o
	Actions de catégorie Z	s/o
Commission de conversion		s/o
Commission de rachat.		
	Toutes catégories	
	(Prudent Wealth Fund uniquement)	à concurrence de 2 % ⁴

- ¹ En ce qui concerne chacun des Fonds, il se peut que certains achats importants d'actions de catégorie A puissent être effectués sans droit d'entrée, mais ils peuvent être soumis à un droit de sortie (« Droit de sortie ») à concurrence de 1 % dans le cas où les actions sont rachetées dans les 24 mois suivant l'achat.
- ² Le Droit de sortie payable sur les actions de catégorie B passe de 4 % sur les actions rachetées dans la première année suivant l'achat à 3 % sur les actions rachetées dans la deuxième année suivant l'achat, à 2 % sur les actions rachetées dans la troisième année suivant l'achat, à 1 % sur les actions rachetées dans la quatrième année suivant l'achat, à 0 % sur les actions rachetées à partir de la cinquième année suivant l'achat.
- ³ Payable uniquement si les actions sont rachetées dans les 12 mois suivant la date d'achat.
- ⁴ Pour le seul Prudent Wealth Fund, la Société est en droit de facturer une commission d'un maximum de 2 % à la discrétion des Administrateurs de la Société. Les actionnaires seront notifiés dans leurs notes contractuelles applicables si une telle commission a été facturée.

Les catégories d'actions non libellées dans la devise de comptabilité, les catégories d'actions couvertes, les actions de capitalisation et les actions de distribution de chaque catégorie sont soumises au droit d'entrée et au droit de sortie décrits ci-dessus.

Catégories d'actions

Les Fonds offrent des catégories d'actions libellées en dollars US, en euros et livres sterling comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chaque Fonds offre des catégories d'actions de capitalisation (« Capitalisation »). En outre, certains Fonds offrent également des catégories d'actions de distribution (« Distribution »).

Certaines catégories sont et seront offertes avec l'objectif de réduire les fluctuations de taux de change et de rendements entre la catégorie d'actions couvertes applicable non libellée dans la devise de comptabilité et la catégorie d'actions couvertes libellée dans la devise de comptabilité du Fonds concerné (« Catégories d'actions couvertes »). MFS sera responsable des opérations de couverture pour ces Catégories d'actions couvertes. Les clauses et conditions applicables aux Catégories d'actions couvertes sont identiques à celles s'appliquant aux mêmes catégories d'actions offertes dans la devise de comptabilité, sauf la couverture de la Catégorie d'actions couvertes par rapport à la devise de comptabilité du Fonds. MFS peut exécuter ces opérations de couverture en ayant recours à diverses technique et instruments de couverture, et notamment les contrats de change à terme (tant cotés que négociés de gré à gré), les contrats de swaps de devises, les contrats de change à terme standardisés, les options d'achat vendues et les options de vente achetées. Les gains/pertes associés au processus de couverture seront supportés au prorata par les Catégories d'actions couvertes.

Les actions de Catégorie W sont offertes aux plateformes d'investissement soumises à commissions commanditées par un intermédiaire financier ou à d'autres programmes d'investissement similaires à la discrétion de la Société ou du Distributeur (les placements en actions de Catégorie W sont généralement conditionnées à la conclusion d'un contrat de souscription pour ces actions entre l'intermédiaire financier applicable et le Distributeur). Les actions de catégorie W sont également offertes aux salariés de MFS et de ses sociétés apparentées (et aux membres de leur famille immédiate). Les actions de catégorie I et de catégorie Z ne sont accessibles qu'aux investisseurs institutionnels habilités, tels que définis de temps à autre par l'autorité de surveillance luxembourgeoise dans le contexte de la loi luxembourgeoise sur les organismes de placement

collectif (p. ex. banques, compagnies d'assurances et certains établissements de crédit et professionnels de gestion de placements, fonds de pension, fondations, organismes de placement collectif, certaines sociétés holdings et autres investisseurs dont les comptes sont gérés professionnellement). Les actions de catégorie S ne sont accessibles qu'aux actionnaires existants d'autres fonds au sein du complexe de fonds de MFS, qui ont investi par l'intermédiaire de comptes séparés de compagnies d'assurances sponsorisés par des sociétés apparentées à Sun Life Financial, Inc.

Le tableau ci-dessous énumère les catégories d'actions offertes à la date du présent Prospectus simplifié. Le Conseil d'administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, (i) à émettre des catégories supplémentaires d'actions d'un Fonds à leurs valeurs liquidatives par action respectives, et sans accorder aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions devant être émises, ou (ii) à cesser d'offrir une ou plusieurs catégories d'actions sous réserve de l'envoi du préavis applicable. Il se peut que certaines catégories d'actions (y compris diverses devises, Catégories d'actions couvertes ou actions de distribution/capitalisation d'une catégorie) ne soient pas disponibles pour chaque fonds. Il est également possible d'obtenir sur demande une liste des catégories d'actions de chaque Fonds auprès du siège social de la Société ou auprès des représentants et des agents locaux de la Société (voir la liste des Principaux Agents locaux ci-dessous).

Toute mention d'une catégorie d'actions comprendra toutes les catégories comportant la même structure de commissions et toutes les devises dans lesquelles ces actions sont offertes. Par exemple, à moins d'indication contraire, toute mention des actions de catégorie A comprendra les actions de capitalisation de catégorie A1 et les actions de distribution de catégorie A2, ainsi que chaque devise dans laquelle elles sont libellées (dollar US, euro et livre sterling), ou les catégories d'actions couvertes de la catégorie A. Il se peut que certains Fonds et/ou catégories d'actions ne soient pas disponibles dans le pays de résidence ou de domicile d'un investisseur. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur Intermédiaire financier (comme défini ci-dessous) pour obtenir des informations complémentaires.

	Catégories d'actions*																Devise de comptabilité		
	Capitalisation (A1)		Distribution (A2)		Capitalisation (B1)		Distribution (B2)		Capitalisation (C1)		Distribution (C2)		Capitalisation (I1)		Capitalisation (Z1)			Capitalisation (W1)	
	\$	€	\$	€	\$	€	\$	€	\$	€	\$	€	\$	€	\$	€		\$	€
Fonds d'actions																			
Asia Pacific Ex-Japan Fund	X	X	X							X				X		X			Dollar US
China Equity Fund	X	X								X						X			Dollar US
Continental European Equity Fund	X	X	X											X			X		Euro
Emerging Markets Equity Fund	X	X								X				X			X		Dollar US
European Core Equity Fund	X	X														X			Euro
European Equity Fund	X	X	X											X		X			Euro
European Smaller Companies Fund	X	X								X				X		X			Euro
European Value Fund	X	X	X											X			X		Euro
Global Energy Fund	X	X	X							X				X		X			Dollar US
Global Equity Fund	X	X	X							X				X		X			Dollar US
Global Growth Fund	X	X								X				X					Dollar US
Global Value Fund	X	X								X				X					Dollar US
Hong Kong Equity Fund	X	X								X				X		X			Dollar US
Japan Equity Fund	X	X								X				X		X			Dollar US
Latin American Equity Fund	X	X	X							X				X		X			Dollar US
Prudent Wealth Fund	X	X	X							X				X		X			Dollar US
Research International Fund	X	X								X				X		X			Dollar US
Technology Fund	X									X				X		X			Dollar US
U.K. Equity Fund										X						X			Livre Sterling
U.S. Large Cap Growth Fund	X		X							X				X		X			Dollar US
U.S. Mid Cap Growth Fund	X									X				X		X			Dollar US
U.S. Research Fund	X	X	X							X				X		X			Dollar US
U.S. Value Fund	X	#								X				X		X			Dollar US
Fonds obligataires																			
Emerging Markets Debt Local Currency Fund	X	X	X							X						X			Dollar US
Emerging Markets Debt Fund	X	XX	X							X				X		X			Dollar US
Euro High Yield Bond Fund	X	X	X		X					X						X			Euro
European Bond Fund	X	X	X							X						X			Euro
Global Bond Fund	X	X	X							X				X		X			Dollar US
Inflation-Adjusted Bond Fund	X		X							X				X		X			Dollar US
Limited Maturity Fund	X		X							X				X		X			Dollar US
Research Bond Fund	X	X								X				X		X			Dollar US
Strategic Income Fund	X									X				X		X			Dollar US
U.S. Government Bond Fund	X	X	X							X				X		X			Dollar US
U.S. High Yield Bond Fund	X		X							X				X		X			Dollar US
Fonds équilibrés																			
Global Total Return Fund	X	X	X	X			X		X		X		X		X		X	X	Dollar US

* Le « X » indique les catégories d'Actions offertes par chaque Fonds, conformément aux conditions du Prospectus, à la date de celui-ci. Pour de plus amples informations, voir la page S-5.
Le « # » indique que le Fonds applicable offre uniquement une Catégorie d'actions couvertes.
Le « XX » indique que le Fonds applicable offre à la fois des Catégories d'actions couvertes et des Catégories d'actions non couvertes.

Achat/Revente/Conversion des actions

Souscriptions

Les souscriptions peuvent être effectuées en remplissant le bulletin de souscription joint au présent Prospectus simplifié (« Bulletin de souscription ») ou, dans le cas de certaines catégories d'investisseurs (p. ex. les investisseurs institutionnels), en conformité avec la procédure établie périodiquement par la Société ou ses agents. Les ordres de souscription doivent normalement comprendre les détails complets de l'enregistrement (dénomination(s) du(des) fonds, de la(des) catégorie(s) d'actions, la devise de la catégorie, la valeur des actions à acheter) et toute autres information exigée par la Société ou ses agents. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion peuvent être reçus par le teneur de registre et agent de transfert (« Teneur de registre »), l'agent de traitement des données (« Agent de traitement des données »), le distributeur (« Distributeur ») de la Société, ou par des tiers Intermédiaires financiers (comme définis ci-dessous). L'Agent de traitement des données ne peut recevoir d'ordres que provenant d'intermédiaires financiers agissant au nom d'un actionnaire. Tel qu'il est utilisé dans le Prospectus simplifié et dans le Prospectus, le terme « Intermédiaire financier » comprendra tout courtier, négociant, banque (y compris les services des banques consacrés aux trusts), conseiller en investissement, planificateur financier, administrateur de plan de retraite, administrateur tiers, compagnie d'assurances et tout autre établissement ayant conclu un contrat de vente, un contrat d'administration ou autre contrat similaire avec le Distributeur.

Les montants de souscription minimums pour les actions sont, de manière générale, les suivants :

Libellé de la devise	Investissement initial minimum
<i>Actions de catégories A, B, C, W et S</i>	
Euro	4 000€
Livre sterling	2 500£
Dollar US	5 000\$
<i>Actions de catégorie I</i>	
Euro	2 000 000€
Livre sterling	1 500 000£
Dollar US	3 000 000\$
<i>Actions de catégorie Z</i>	Voir Bulletin de souscription de la catégorie Z

Les actions de catégories I et Z ne sont disponibles qu'aux investisseurs institutionnels (voir la rubrique "Catégories d'actions" ci-dessus). La Société ou ses agents peuvent, à leur discrétion, renoncer à ces minimums. Il n'y a pas de montants minimums pour les investissements ultérieurs en Actions.

Conversions

Les actionnaires peuvent convertir leurs actions en une autre catégorie d'actions ayant le même type de droit d'entrée ou de sortie du même Fonds ou d'un autre Fonds, à condition que les conversions dans un même Fonds soient faites entre des catégories libellées dans la même devise.

Les ordres de conversion doivent être signés et comprendre en particulier les détails complet de l'enregistrement (nom(s) et adresse), la dénomination du(des) Fonds, la(des) catégorie(s) d'actions, le nombre ou la valeur des actions à convertir et le(s) Fonds dans lequel/lesquels la conversion doit être effectuée.

Il se peut que les demandes d'échange d'actions d'un Fonds ou d'une Catégorie d'actions libellés dans une devise contre des actions d'un Fonds ou d'une Catégorie d'actions libellés dans une autre devise présentées un quelconque Jour de valorisation nécessitent un (1) Jour ouvré supplémentaire afin qu'il soit procédé aux conversions de change pour cet échange. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles, la Société ou l'Agent de transfert peut décider, à sa discrétion, de traiter une telle demande d'échange et les conversions de change nécessaires à la même Date de valorisation.

Dans le cas où un actionnaire détient des actions de catégorie B pendant une période de huit ans, ces actions sont automatiquement converties en actions de catégorie A du même Fonds, dans la même devise. Les actionnaires qui effectuent la conversion d'actions de catégorie B des Fonds reçoivent un crédit correspondant à la période pendant laquelle ils ont détenu les actions de catégorie B du Fonds à partir duquel la conversion a été faite. La période de huit ans débute le 15 août 2005 pour ce qui concerne les actionnaires détenant des actions de catégorie B à cette date.

Sur demande, un actionnaire détenant des actions de catégorie A peut convertir ses actions en actions de catégorie I ou de catégorie Z du même Fonds dans la même devise, tant que celui-ci remplit les exigences minimums d'éligibilité applicables pour les actions de catégorie I ou de catégorie Z, y compris être qualifié d' « investisseur institutionnel » et avoir les minimums d'investissement appropriés pour une telle catégorie.

Rachats

Les demandes de rachat écrites doivent être signées et comprendre en particulier les détails complets de l'enregistrement (nom(s), adresse et numéro de compte), la dénomination du(des) Fonds, de la(des) catégorie(s) d'actions, le nombre ou la valeur d'actions à racheter et, s'ils n'ont pas été communiqués dans la demande initiale, les détails bancaires. Si les détails bancaires ne sont pas disponibles, le paiement sera effectué par chèque payable à l'(aux) actionnaire(s) inscrit(s) au nominatif et envoyé à l'adresse inscrite au nominatif. Les ordres de rachat peuvent être différés si l'actionnaire n'a pas remis tous les documents concernés au moment de l'ouverture du compte. Voir « Mesures anti-blanchiment d'argent » ci-dessous. Le produit du rachat sera normalement versé dans la devise de la catégorie concernée dans les trois jours ouvrés suivant la réception d'un ordre de rachat en bonne et due forme à une Date de valorisation. La Société ou ses agents peuvent différer un tel paiement jusqu'à dix jours suivant la Date de valorisation.

Traitement des ordres

Les instructions de souscription, de conversion ou de rachat d'actions peuvent être envoyées par lettre, fax ou par tout autre moyen approuvé par la Société. La Société ou ses Agents (y compris l'Agent de transfert et l'Agent de traitement des données) peuvent, à leur discrétion, procéder à toutes mesures d'authentification qu'ils considèrent comme appropriées pour vérifier, confirmer ou clarifier un ordre ou les instructions de paiement d'un actionnaire et peuvent, si cette authentification ne peut être finalisée, retarder le traitement d'un ordre ou d'un paiement jusqu'à ce que ces procédures d'authentification soient remplies. Tous les ordres ou instructions doivent être signés par le(s) actionnaire(s) inscrit(s) au nominatif, sauf dans le cas où un seul signataire autorisé a été choisi en cas de compte joint ou dans le cas où un représentant a été nommé conformément à une procuration, acceptable pour la Société ou ses Agents. Les exigences spécifiques à un ordre ou à la « bonne et due forme » peuvent varier suivant les types de comptes et les opérations.

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion dûment remplis, reçus en bonne et due forme par la Société ou ses agents un Jour ouvré luxembourgeois pertinent (défini ci-dessous) à l'Heure limite des ordres d'opérations (définie ci-dessous) ou avant celle-ci sont traités à la valeur liquidative suivante. La valeur liquidative du Fonds est égale à la valeur de son actif total moins son passif, comme déterminé conformément à la procédure adoptée par la Société. La valeur liquidative de chaque action est égale à la valeur liquidative de l'action concernée divisée par le nombre d'actions en circulation de cette catégorie. Les actions de catégorie A sont achetées à leur valeur liquidative majorée du droit d'entrée à concurrence de 6 %. Certains achats importants d'actions de catégorie A peuvent être effectués sans droit d'entrée, mais peuvent être soumis à un Droit de sortie lors de leur rachat. Les actions de catégorie B et de catégorie C sont rachetées à leur valeur liquidative minorée de tout Droit de sortie exigible.

Pour le seul Prudent Wealth Fund, la Société est en droit de facturer une commission de rachat d'un maximum de 2 % à la discrétion des Administrateurs de la Société. Si une commission de rachat est facturée pour ce Fonds, elle ne s'appliquera au rachat d'actions du Fonds qu'après sa mise en application. Cette commission de rachat s'appliquera au bénéfice du Fonds, et, si elle est facturée, les actionnaires en seront notifiés dans leurs notes contractuelles applicables. Les conversions en actions d'autres Fonds pourraient être considérées comme un rachat aux fins de l'application de cette commission de rachat. Il pourra être renoncé à cette commission pour certaines opérations (p. ex. rééquilibrage automatique, certains régimes de retraite, etc.).

Les actionnaires (ou leur Intermédiaire financier) doivent vérifier sans délai la confirmation ou le relevé similaire qui est délivré après chaque opération, afin de s'assurer de l'exactitude de chacun des détails qui y sont indiqués. Les Intermédiaires financiers peuvent mettre en application des procédures différentes de celles prévues au présent Prospectus, y compris des heures limites devancées ou des périodes de règlement différentes. Il vous est recommandé de contacter votre Intermédiaire financier pour obtenir plus de détails.

La valeur liquidative des actions de chaque Fonds est fixée une fois par Jour ouvré luxembourgeois pendant lequel la Bourse de New York est en séance (« Date de valorisation ») à la clôture de la séance ordinaire de la Bourse de New York (habituellement 16 heures, heures de New York, 22 heures, heure de Luxembourg) (« Heure de valorisation »). Les ordres reçus par la Société ou ses agents après l'Heure limite des ordres d'opérations un Jour ouvré luxembourgeois sont conservés jusqu'au Jour ouvré luxembourgeois suivant. Un « Jour ouvré luxembourgeois » correspond à toute date à laquelle les banques sont ouvertes normalement au Luxembourg (autre que les jours durant lesquelles les opérations normales sont suspendues). L'« Heure limite des ordres d'opérations » correspond (a) lors d'une Date de valorisation, à l'Heure de valorisation ou (b) lors d'un Jour ouvré luxembourgeois pendant lequel la Bourse de New York est fermée, à 22 heures, heure de Luxembourg.

Nonobstant le paragraphe précédent, la Société ou ses agents peuvent accepter des ordres en bonne et due forme après l'Heure limite des ordres d'opérations et effectuer ces opérations comme si ces ordres avaient été reçus avant l'Heure limite des ordres d'opérations ce Jour ouvré luxembourgeois si la Société reçoit de la personne présentant les ordres toutes les assurances nécessaires que les ordres représentent les transactions présentées auprès ou par le biais de cette personne par les investisseurs avant l'Heure limite des ordres d'opérations le Jour ouvré luxembourgeois concerné.

En outre, le Conseil d'administration de la Société peut, s'il le juge approprié, permettre des heures limites différentes de l'Heure limite des ordres d'opérations, comme convenu avec les Intermédiaires financiers locaux, à condition, cependant, que ces heures limites différentes précèdent en tout temps l'Heure limite des ordres d'opérations et soient publiées dans l'addendum local au prospectus, dans les contrats des Intermédiaires financiers concernés avec le Distributeur et/ou dans d'autres documents marketing utilisés dans ledit territoire.

Lorsque les actions d'un Fonds sont disponibles dans une catégorie libellée dans une devise différente de la devise de comptabilité du Fonds, la valeur liquidative du Fonds est calculée dans la devise de comptabilité du Fonds et dans la devise qui n'est pas la devise de comptabilité du Fonds au taux de change (comme déterminé par le Conseil d'administration) de la devise de comptabilité et de l'autre devise. Tout gain ou perte de devises résultant de la conversion de souscriptions dans une devise qui n'est pas la devise de comptabilité, de conversion ou de rachat vers ou à partir de la devise de comptabilité d'un Fonds, sera affecté à la catégorie d'actions de la devise applicable qui n'est pas la devise de comptabilité. Ceci pourrait avoir une incidence négative sur la valeur nette des actifs et la performance de ladite catégorie.

Politiques de *market timing*/d'opérations fréquentes

La Société se réserve le droit de restreindre, de refuser ou d'annuler sans préavis tout ordre de souscription ou de conversion. Les souscriptions, rachats et conversions d'actions sont exécutés à une valeur liquidative inconnue. La Société n'autorise aucune pratique associée au *market timing* et la Société se réserve le droit de refuser les ordres de souscription et/ou de rachat provenant d'un investisseur que la Société soupçonne de se livrer à de telles pratiques et de prendre, en cas de besoin, les mesures nécessaires pour protéger les autres actionnaires de la Société.

Les opérations fréquentes d'achat et de revente d'actions des Fonds peuvent avoir pour effet de perturber les stratégies d'investissement du portefeuille et d'augmenter les charges d'exploitation des Fonds.

La Société cherche à prévenir les phénomènes de souscriptions, de rachats ou de conversions d'actions excessifs. La Société ou ses Agents peuvent adopter des procédures cherchant à prévenir ces pratiques d'opérations excessives, y compris celles décrites ci-dessous. La Société peut modifier ses politiques en tout temps sans préavis aux actionnaires.

Politiques générales de limitations des souscriptions et des conversions, La Société se réserve le droit de restreindre, de rejeter ou d'annuler (dans le cas des annulations, dans un délai d'un jour ouvré suivant l'ordre), sans aucun préavis, tout ordre de souscription ou de conversion, y compris les opérations considérées comme représentant un volume d'opérations fréquentes, y compris des opérations qui pourraient porter atteinte à la gestion efficace du portefeuille d'un Fonds, accroître les frais du fonds, diluer la valeur d'un placement dans le Fonds pour les actionnaires à long terme ou ne pas être dans le meilleur intérêt du Fonds. La Société ou ses agents surveillent les opérations afin de détecter les opérations suspectes sur la base des paramètres internes de la Société visant à détecter les opérations fréquentes, et examinent notamment les opérations dépassant un certain montant en dollars ou les opérations effectuées dans un court laps de temps avant ou après d'autres opérations sur le même compte ou sur des comptes multiples dont la propriété est commune ou sous une influence commune. Ces paramètres peuvent être modifiés à tout moment. En cas de rejet ou d'annulation d'un ordre de conversion, ni le rachat ni la souscription au titre de la conversion ne sera exécuté.

Politiques particulières de limitations des souscriptions et des conversions, De manière générale, la Société ou ses agents limiteront, rejeteront ou annuleront les ordres de souscription ou de conversion s'ils en viennent à la conclusion que l'activité de conversion dépasse certains seuils monétaires ou limites numériques au cours d'une période spécifique. Par exemple, la Société peut, de manière générale, limiter les opérations de souscription ou de conversion supplémentaires dans un fonds après deux conversions à partir de ce fonds représentant chacune 5 000 dollars US/6 000 euros/7 500 livres sterling ou plus sur un compte dans un tel Fonds par trimestre civil. Il se peut que ces politiques de limitation des conversions et des achats ne s'appliquent pas aux ordres de conversion passés par certaines types d'investisseurs (p. ex. les caisses de retraite) ou encore aux conversions automatisées ou non discrétionnaires (p. ex. dans le cadre de fusions/acquisitions/liquidations de fonds).

Dans les cas où les actionnaires détiennent des actions par l'entremise d'Intermédiaires financiers, la Société peut s'appuyer sur la politique de l'Intermédiaire financier pour limiter les opérations fréquentes et sur son suivi de cette politique en lieu et place des limitations particulières de la Société en matière de conversions ou de souscriptions, s'il est jugé que la politique de l'Intermédiaire financier est conçue raisonnablement pour repérer et limiter les opérations qui ne sont pas dans le meilleur intérêt du(des) Fonds concerné(s).

Dans la mise en application de leurs politiques d'opérations fréquentes, la Société ou ses agents prennent en compte les informations dont ils disposent et se réservent le droit d'assimiler des opérations effectuées sur plusieurs comptes faisant l'objet d'une détention, d'un contrôle ou d'une influence communs à des opérations effectuées sur un compte unique. De manière générale, la Société ou ses agents ne sont pas en mesure de repérer les opérations effectuées par un actionnaire sous-jacent particulier sur un compte prête-nom/omnibus, ce qui rend difficile, voire impossible, de déterminer si un actionnaire sous-jacent particulier a violé des limites spécifiques de souscription ou de conversion ou se livre à des opérations fréquentes. Cependant, la Société ou ses agents peuvent examiner les opérations au niveau du compte prête-nom/omnibus pour repérer des opérations fréquentes ou douteuses, auquel cas la Société peut demander à l'Intermédiaire financier de lui communiquer des données sur les opérations réalisées par l'investisseur. Il se peut, dans certains cas, qu'un Intermédiaire financier soit réticent ou ne soit pas en mesure de communiquer à la Société ou ses Agents les informations concernant les opérations d'un actionnaire sous-jacent.

Risques des pratiques d'opérations fréquentes

Les actionnaires cherchant à se livrer à des pratiques d'opérations fréquentes peuvent utiliser diverses stratégies pour éviter d'être découverts, et il ne peut y avoir aucune assurance que la Société ou ses agents seront en mesure de démasquer de tels actionnaires et de restreindre leurs pratiques de négociation. La capacité de la Société et de ses agents à découvrir et à restreindre ces pratiques d'opérations fréquentes peut également être limitée par les systèmes opérationnels et les limitations technologiques.

Dans la mesure où la Société ou ses agents sont dans l'impossibilité de restreindre les pratiques d'opérations fréquentes sur un Fonds, celles-ci peuvent perturber la gestion efficace du portefeuille du Fonds et avoir pour effet d'obliger un Fonds à se livrer à certaines activités de manière plus importante que la normale, telles que le maintien de liquidités plus élevées, l'utilisation de sa ligne de crédit et le recours à des opérations de portefeuille. L'accroissement de telles opérations sur le portefeuille et l'utilisation de la ligne de crédit auraient pour conséquence d'accroître les charges d'exploitation du Fonds et de réduire sa performance d'investissement, tandis que le maintien de ratios de liquidités plus élevés serait susceptible de réduire les résultats d'investissement du Fonds en période de marchés haussiers.

Mesures anti-blanchiment d'argent

Dans le but de prévenir le blanchiment d'argent, la Société, le Distributeur et le Teneur de registre et Agent de transfert doivent se conformer aux lois et réglementations internationales et luxembourgeoises applicables concernant la prévention du blanchiment d'argent à l'occasion. À cette fin, la Société, le Distributeur et le Teneur de registre et Agent de transfert peuvent demander les informations nécessaires pour établir l'identité d'un investisseur éventuel et l'origine du produit de la souscription. L'omission de produire la documentation peut entraîner de la part de la Société un report ou un refus de tout ordre de souscription ou de conversion et/ou un report ou la suspension du paiement des actions rachetées par l'investisseur.

Politique de distribution

Les revenus nets d'investissement imputables aux actions de capitalisation ne sont pas distribués aux actionnaires. Ils sont ajoutés au portefeuille du Fonds et de la catégorie concernés et représentés dans la valeur liquidative de ce Fonds ou de cette catégorie. Il est actuellement dans l'intention des Administrateurs de distribuer aux titulaires d'actions de distribution la presque totalité des revenus nets d'investissement imputables à ces actions. Les distributions de revenus nets d'investissement sur les actions de distribution sont, de manière générale, déclarées et versées mensuellement, au titre des Fonds obligataires. De manière générale, le Global Total Return Fund déclare et verse trimestriellement des distributions de revenus nets d'investissement sur les actions de distribution.

Si un quelconque versement de distribution est inférieur à 50 dollars US, à 40 euros ou à 25 livres sterling (selon la devise de la catégorie d'actions concernée), la distribution est automatiquement réinvestie en actions supplémentaires de la même catégorie de distribution et non pas envoyée directement aux actionnaires inscrits au nominatif, à moins que l'actionnaire ne fasse un choix différent moyennant notification écrite à la Société ou à ses agents. Ces minimums sont sujets à modification sans préavis.

Publication des cours

La valeur liquidative de chaque catégorie d'actions de chaque Fonds peut être obtenue au siège social de la Société, 49, avenue J.F. Kennedy, c/o State Street Luxembourg S.A., L-1855 Luxembourg (Tél : + 352 464010-1). La Société peut, à sa discrétion et suivant les exigences de la loi locale, publier des informations relatives à la valeur liquidative de toute catégorie d'actions ou de tout Fonds sur mfs.com et/ou dans des journaux à grand tirage.

Fiscalité

La Société n'est soumise à aucun impôt sur les revenus ou les plus-values ni à aucune retenue à la source. Les actions de catégories A, B, C et W de chaque Fonds sont soumises à une taxe annuelle de 0,05 % de leurs valeurs liquidatives respectives. Il est prévu que la taxe annuelle sera réduite à 0,01 % pour les actions de catégories I, S et Z des Fonds. Il ne peut y avoir aucune garantie que l'avantage découlant de ce taux réduit continuera de s'appliquer à l'avenir. En vertu de la loi et des usages en vigueur, aucun impôt sur les plus-values n'est payable au Luxembourg sur les plus-values réalisées ou latentes sur les actifs de la Société. Les dividendes versés sur les titres américains d'un portefeuille d'un Fonds sont, de manière générale, assujettis à des retenues à la source aux États-Unis. Les distributions relatives aux titres émis dans d'autres pays et détenus par un Fonds peuvent être soumises à des retenues à la source ou à l'impôt sur les plus-values dans les pays en question.

À la date du présent Prospectus simplifié, les actionnaires ne sont pas soumis, au Luxembourg, à des impôts sur les plus-values, sur le revenu, sur les donations, sur le patrimoine, sur les successions, ou à des retenues à la source au titre des actions qu'ils détiennent (sauf les actionnaires qui sont résidents du Luxembourg ou qui l'ont été, ou qui y sont domiciliés ou y ont été domiciliés, ou qui y sont établis de façon permanente).

Le 3 juin 2003, l'UE a adopté la Directive du Conseil 2003/48/EC (la « Directive sur la fiscalité de l'épargne »). La Directive sur la fiscalité de l'épargne demande aux États membres de fournir aux autorités fiscales appropriées des informations sur les paiements d'intérêts (et autres revenus similaires) versés à des personnes résidant dans d'autres États membres. À l'heure actuelle, l'Autriche, la Belgique et le Luxembourg entendent imposer un système de retenue à la source durant une période transitoire de six ans suivant l'entrée en vigueur de la Directive sur la fiscalité de l'épargne (1^{er} juillet 2005). La période de transition prendra fin après la conclusion de certains accords relatifs à l'échange d'informations avec certains autres pays. Au cours des trois premières années de la période de transition, le taux de retenue à la source sera de 15 %, puis de 20 % les trois années suivantes. Le taux final de retenue à la source sera de 35 %. L'impact de la Directive sur la fiscalité de l'épargne dépendra, pour les actionnaires, du niveau d'investissement en titres de créance du Fonds concerné.

Les implications fiscales d'un placement dans la Société pour chaque actionnaire dépendent des lois fiscales de leurs pays de citoyenneté, de résidence et de domicile. Il est recommandé aux actionnaires de consulter leur conseiller fiscal professionnel afin de connaître les conséquences fiscales probables pour eux avant de procéder à un placement dans la Société.

Prestataires de services de la Société

Gestionnaire financier et Promoteur	Massachusetts Financial Services Company (« MFS »)
Distributeur	MFS International Ltd.
Dépositaire, Agent domiciliataire, Agent d'administration, Teneur de registre et Agent de transfert	State Street Bank Luxembourg S.A.
Agent de traitement des données.	International Financial Data Services Limited Partnership
Organe de révision.	Ernst & Young S.A.

Documents

Les documents suivants peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la Société et au siège social du Dépositaire, pendant les heures normales d'ouverture :

- a) le Prospectus et le Prospectus simplifié de la Société ;
- b) les rapports financiers périodiques de la Société ;
- c) les statuts coordonnés de la Société ;
- d) le Contrat de gestion financière entre la Société et MFS ;
- e) le Contrat de services entre la Société et Massachusetts Financial Services Company ;
- f) le Contrat de dépositaire entre la Société et State Street Bank Luxembourg S.A. ;
- g) le Contrat de distribution entre la Société et MFS International Ltd. ;
- h) le Plan de distribution de la Société au titre des actions avec droit d'entrée, les actions avec droit de sortie et les actions avec droit uniforme ;
- i) le Contrat de Teneur de registre, d'Agent de transfert et d'Agent payeur entre la Société et State Street Bank Luxembourg S.A. ;
- j) le Contrat de traitement des données entre la Société et International Financial Data Services Limited Partnership ;

Les Contrats précités pourront être modifiés à l'occasion sur entente entre les parties contractantes. Une telle entente au nom de la Société sera conclue par ses Administrateurs, sauf indication contraire précitée.

Composition du portefeuille et information sur les Fonds

La Société, le Distributeur ou le Gestionnaire financier peuvent publier périodiquement un inventaire complet de la composition du portefeuille pour un ou plusieurs fonds sur www.mfs.com. De manière générale, l'inventaire du portefeuille intégral est posté 25 jours après la fin d'un mois donné et les dix premières positions sont postées 14 jours après la fin d'un mois donné. En outre, la composition du portefeuille d'un Fonds peut être mise à disposition avant une période de 25 jours suivant l'expiration d'un mois donné, à la discrétion du Conseil et/ou du Gestionnaire financier et sous réserve de certaines conditions (p. ex. des accords de confidentialité, etc.). Par ailleurs, certaines autres informations sur les Fonds peuvent être mises à disposition sur demande et à la discrétion du Conseil et/ou du Gestionnaire financier.

Principaux agents locaux

Vous trouverez ici les détails concernant les représentants et agents locaux de la Société dans certains pays. Les investisseurs peuvent obtenir, sur demande, des informations complémentaires au siège social de la Société et peuvent se reporter à tout addendum au présent Prospectus s'appliquant à un pays particulier, le cas échéant.

Autriche.....	Raiffeisen Bank International AG, Am Stadtpark 9, A-1030 Vienne, Autriche. Tél. : +43-1-71-707-1730
France.....	BNP Paribas Securities Services, 66, rue de la Victoire, 75009 Paris, France. Tél. : +33-1-42-98-05-77
Allemagne.....	Marcard Stein & Co. AG, Ballindamm 36, 20095 Hambourg, Allemagne. Tél. : +49-40-32-099-224
Hong Kong.....	HSBC Institutional Trust Services (Asia) Ltd., 1 Queen's Road Central, Hong Kong. Tél. : +852-2847-1456/1457
Italie.....	Intesa Sanpaolo S.p.A., Piazza San Carlo 156, 10121 Turin, Italie, Tél : +39 011 555 3518
Luxembourg.....	State Street Bank Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Tél. : +352-46-40-10-549
Pays-Bas.....	Fastnet Netherlands, De Ruyterkade 6, 1000 AD Amsterdam, Pays-Bas. Tél. : +31-20-530-8300
Suède.....	Securities Services, Skandinaviska Enskilda Banken AB, Global Funds, RA 6, Rissneleden 110, SE-106 40 Stockholm, Suède. Tél. : +46-8763-6906/5960
Suisse.....	Représentant : Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général Dufour, 1204 Genève, Suisse. Tél. : +41-22-705-1177 ; Service de paiement : Banque Cantonale de Genève, 17 Quai de l'Île, 1204 Genève. Tél. : +41-22-317-2727.
Royaume-Uni.....	Correspondant centralisateur : MFS International (U.K.) Ltd., Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB. Tél. : 44 (0) 20 7429 7200
Taiwan.....	Correspondant centralisateur : PineBridge Investments Consulting Taiwan Limited, 10 th Floor, 144 MinChuan East Road, Section 2 Taipei, Taiwan 10436

Forme juridique

Société d'investissement à capital variable (« SICAV ») de droit luxembourgeois constituée le 4 février 1992 pour une durée illimitée.

Autorité de surveillance

Commission de surveillance du secteur financier (la « CSSF ») (www.cssf.lu)

Informations complémentaires

Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez contacter :
State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Tél. + 352 464010-1 ou Fax + 352 463631 ou votre agent local.

Profils de risque des Fonds

Le profil de risque de chaque Fonds est indiqué dans l'Annexe s'y appliquant. Les catégories de profil de risque résumées ci-dessous représentent le niveau de risque associé à chaque Fonds dans des conditions de marché normales et ne sont pas destinées à préjuger de rendements probables. Le profil de risque d'un Fonds peut changer en raison des conditions de marché. Les profils de risque sont destinés à établir des comparaisons entre les fonds de MFS Meridian Funds. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre profil de risque et de tolérance avant d'investir dans les fonds.

Risque Faible : concerne les Fonds dont les prévisions de pertes de capital sont faibles, mais dont les niveaux de revenus varient.

Risque Moyen/Faible : concerne les fonds ayant une exposition au risque de marché, mais dont l'accent est mis principalement sur les investissements en titres de créance de la catégorie investissement sur les marchés plus développés.

Risque Moyen : concerne les Fonds ayant une exposition au risque de marché financier, mais dont l'accent est mis principalement sur les investissements en titres de créance de la catégorie investissement et/ou dont toute exposition aux actions est compensée par une exposition à des titres de créance de la catégorie investissement mais peut également avoir une exposition aux marchés émergents et/ou à des titres de notation inférieure à la catégorie investissement.

Risque Moyen/Élevé : concerne les fonds ayant une exposition au risque de marché financier et dont les portefeuilles sont investis principalement en actions, ou en titres de créance de moindre qualité.

Risque Élevé : concerne les Fonds qui se concentrent sur les marchés émergents, les petites capitalisations et/ou les stratégies d'actions concentrées (p. ex. les fonds dotés de concentrations sectorielles limitées et/ou de certaines concentrations géographiques limitées), ce qui peut limiter la liquidité et augmenter la volatilité des rendements.

INDEX DES ANNEXES

ANNEXE 1	ASIA PACIFIC EX-JAPAN FUND
ANNEXE 2	CHINA EQUITY FUND
ANNEXE 3	CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY FUND
ANNEXE 4	EMERGING MARKETS DEBT LOCAL CURRENCY FUND
ANNEXE 5	EMERGING MARKETS DEBT FUND
ANNEXE 6	EMERGING MARKETS EQUITY FUND
ANNEXE 7	EURO HIGH YIELD BOND FUND (anciennement European High Yield Bond Fund)
ANNEXE 8	EUROPEAN BOND FUND
ANNEXE 9	EUROPEAN CORE EQUITY FUND (anciennement European Growth Fund)
ANNEXE 10	EUROPEAN EQUITY FUND
ANNEXE 11	EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND
ANNEXE 12	EUROPEAN VALUE FUND
ANNEXE 13	GLOBAL BOND FUND
ANNEXE 14	GLOBAL ENERGY FUND
ANNEXE 15	GLOBAL EQUITY FUND
ANNEXE 16	GLOBAL GROWTH FUND
ANNEXE 17	GLOBAL TOTAL RETURN FUND
ANNEXE 18	GLOBAL VALUE FUND
ANNEXE 19	HONG KONG EQUITY FUND
ANNEXE 20	INFLATION-ADJUSTED BOND FUND
ANNEXE 21	JAPAN EQUITY FUND
ANNEXE 22	LATIN AMERICAN EQUITY FUND
ANNEXE 23	LIMITED MATURITY FUND
ANNEXE 24	PRUDENT WEALTH FUND (anciennement Global Conservative Fund)
ANNEXE 25	RESEARCH BOND FUND
ANNEXE 26	RESEARCH INTERNATIONAL FUND
ANNEXE 27	STRATEGIC INCOME FUND
ANNEXE 28	TECHNOLOGY FUND
ANNEXE 29	U.K. EQUITY FUND
ANNEXE 30	U.S. GOVERNMENT BOND FUND
ANNEXE 31	U.S. HIGH YIELD BOND FUND
ANNEXE 32	U.S. LARGE CAP GROWTH FUND
ANNEXE 33	U.S. MID CAP GROWTH FUND
ANNEXE 34	U.S. RESEARCH FUND
ANNEXE 35	U.S. VALUE FUND

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions de la région Asie-Pacifique hors Japon. Le Fonds est géré par une équipe d'analystes de recherche de MFS qui utilise un processus de recherche fondamentale ascendante (bottom up) et d'évaluation par les pairs pour construire un portefeuille multicapitalisation représentant leurs meilleures idées d'appréciation du capital à travers les secteurs d'activité de la région.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation de sociétés qui ont leur siège dans la région Asie-Pacifique ou exercent une part prépondérante de leur activité économique dans la région Asie-Pacifique hors Japon. De manière générale, la région Asie-Pacifique est considérée comme regroupant l'Australie, Hong Kong, la République populaire de Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Singapour, la Corée du Sud, Taiwan et la Thaïlande. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds se focalise sur des sociétés dont MFS estime qu'elles présentent des perspectives de croissance favorables et des valorisations attractives.

Remarque importante : Le Fonds peut investir une part importante de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays ou dans un nombre limité de pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif sur les marchés émergents. Les titres des marchés émergents peuvent comporter des risques supérieurs à ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité élevée. Pour connaître les détails des risques des investissements du Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de concentration géographique, le risque de marchés émergents, le risque de change, le risque de marché et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays ou dans une région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.

- Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

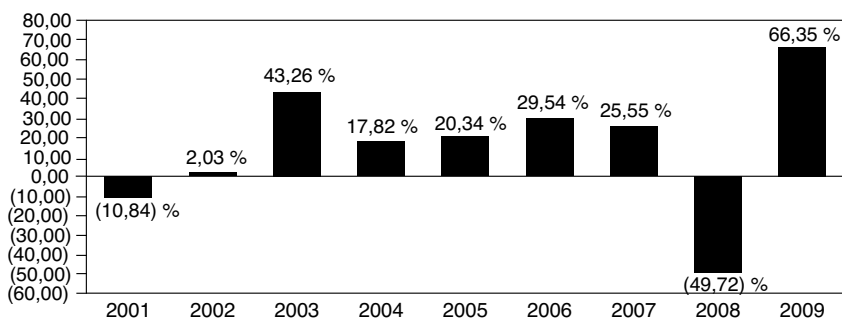


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

ASIA PACIFIC EX-JAPAN FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	66,35 %	1,64 %	10,36 %	s/o	7,23 %
CATÉGORIE A1 – €	27/09/2005	26/09/2005	61,74 %	(0,83) %	s/o	s/o	4,90 %
CATÉGORIE A1 – £*	27/09/2005	26/09/2005	50,20 %	8,60 %	s/o	s/o	11,63 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	65,21 %	0,88 %	9,54 %	s/o	6,40 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	65,13 %	0,91 %	9,50 %	s/o	6,31 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	68,31 %	2,99 %	11,72 %	s/o	8,50 %
CATÉGORIE I1 – £*	27/09/2005	26/09/2005	51,99 %	9,94 %	s/o	s/o	12,98 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	68,16 %	2,71 %	11,49 %	s/o	8,39 %
CATÉGORIE Z1 – \$ [^]	01/08/2007	12/06/2000	69,42 %	3,53 %	12,07 %	s/o	8,68 %
Indice MSCI All Country Asia Pacific (ex-Japan) (USD)		12/06/2000	73,22 %	4,35 %	12,57 %	s/o	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caimans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 26 septembre 2005.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie A1 – £ et I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie A2 – £ et I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI All Country Asia Pacific (ex-Japan) (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de

distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	†
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,52 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

119 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

17 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 septembre 2005.

Actif total

168 668 170 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,56 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,52 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,36 % (actions de Catégorie A), de 3,11 % (actions des Catégories B et C), de 1,61 % (actions de Catégorie W), de 1,37 % (actions de Catégorie I) et de 0,52 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,57 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

† Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions chinoises. Le Fonds est géré par une équipe d'analystes de recherche de MFS qui utilisent un processus de recherche fondamentale ascendante (bottom up) et d'évaluation par les pairs pour construire un portefeuille représentant leurs meilleures idées d'appréciation du capital à travers les secteurs d'activité chinois.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation de sociétés qui ont leur siège en Chine ou exercent une part prépondérante de leur activité économique en Chine. Pour les besoins des politiques d'investissement du Fonds, la Chine comprend la République Populaire de Chine, Hong Kong et Taiwan. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 33 % de son actif total en obligations convertibles.

Remarque importante : Le Fonds peut investir une part importante de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays ou dans un nombre limité de pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif sur les marchés émergents. Les titres des marchés émergents peuvent comporter des risques supérieurs à ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité élevée. Pour connaître les détails des risques des investissements du Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de concentration géographique, le risque de marchés émergents, le risque de change, le risque de marché et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays ou une seule région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique des pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.

- Le Fonds est destiné à être un investissement à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le Fonds a été lancé le 16 novembre 2009. L'historique de la performance et les rendements annuels moyens pour une année civile complète n'étaient pas encore disponibles à la date de publication.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI China 10-40 (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net (sur la base du rapport financier révisé du Fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,00 %	†
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,15 %	2,90 %	2,90 %	1,30 %	1,15 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

6 % pour la période comprise entre la date de lancement du Fonds et le 31 janvier 2010.

6 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

16 novembre 2009.

Actif total

30 500 635 dollars US au 31 juillet 2010.

ANNEXE 2 – CHINA EQUITY FUND

- ¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.
- ² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.
- ³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 1,96 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 1,92 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 3,86 % (actions de Catégorie A), de 4,61 % (actions des Catégories B et C), de 3,11 % (actions de Catégorie W), de 1,92 % (actions de Catégorie I) et de 1,92 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).
- † Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

ANNEXE 3 – CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY FUND

Devise de comptabilité : Euro (€)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille multicapitalisation d'actions d'Europe continentale.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation de sociétés qui ont leur siège en Europe continentale ou exercent une part prépondérante de leur activité économique en Europe continentale et qui, selon MFS, possèdent des perspectives de croissance supérieures ou sont sous-valorisées. Pour les besoins de la présente politique, l'Europe continentale comprend les pays d'Europe de l'Est (y compris la Russie et la Roumanie) mais ne comprend pas le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Islande. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 25 % de son actif total dans des obligations convertibles. Le Fonds peut investir dans des sociétés de croissance émergente, c'est-à-dire des sociétés qui, selon MFS, sont au début de leur cycle de vie, mais qui ont le potentiel pour devenir des entreprises majeures.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de concentration géographique, le risque de sociétés de croissance émergentes et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les placements dans les sociétés de croissance émergente peuvent comporter des risques supérieurs à ceux habituellement associés à des investissements dans des sociétés plus établies, et notamment une volatilité de marché plus forte ou plus imprévisible.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.

- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1– £* du Fonds au 31 décembre de chaque année.

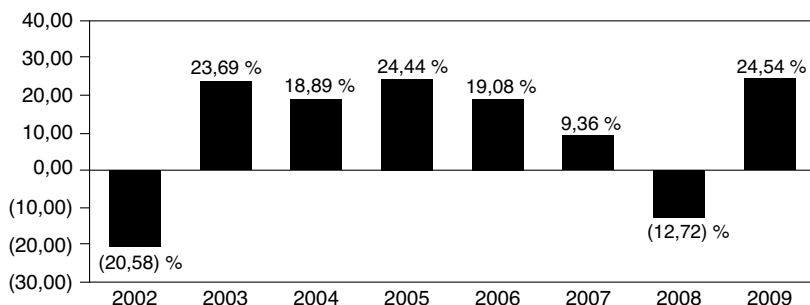


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	28/02/2006	27/02/2006	37,56 %	(0,92) %	s/o	s/o	5,22 %
CATÉGORIE A1 – €	28/02/2006	27/02/2006	33,24 %	(3,69) %	s/o	s/o	(0,05) %
CATÉGORIE A1 – £*	27/02/2006	17/12/2001	24,54 %	5,93 %	11,99 %	s/o	9,64 %
CATÉGORIE B1 – \$	28/02/2006	27/02/2006	36,53 %	(1,69) %	s/o	s/o	4,43 %
CATÉGORIE I1 – £*	27/02/2006	17/12/2001	26,06 %	7,17 %	13,21 %	s/o	10,71 %
Indice MSCI Europe (ex-UK) (EUR)		27/02/2006	28,44 %	(8,18) %	3,61 %	s/o	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Royaume Uni aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 27 février 2006. La date de création du Fonds est le 27 février 2006.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie A1 – £ et I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie A2 – £ et I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI Europe (ex-UK) (EUR)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net. Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	+
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

128 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

17 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

27 février 2006.

Actif total

L'actif total est de 26 095 448 euros au 31 juillet 2010.

ANNEXE 3 – CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY FUND

- ¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.
- ² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.
- ³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,86 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,82 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,66 % (actions de Catégorie A), de 3,41 % (actions des Catégories B et C), de 1,91 % (actions de Catégorie W), de 1,67 % (actions de Catégorie I) et de 0,82 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).
- † Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

ANNEXE 4 – EMERGING MARKETS DEBT LOCAL CURRENCY FUND

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Fonds a recours à une méthode descendante (top down) focalisée sur la recherche et investit principalement dans les titres de créance des marchés émergents. La sélection des pays constitue la pierre angulaire du processus d'investissement. La sélection des titres est perfectionnée grâce à l'utilisation de modèles quantitatifs. Les placements en titres de créance de sociétés des marchés émergents sont effectués grâce à l'appui de la recherche fondamentale spécifique à chaque société effectuée par les analystes de recherche de MFS.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en titres de créance et autres investissements à revenu fixe libellés dans les devises de pays à marchés émergents. Le Fonds peut investir en titres émis par les gouvernements, les sociétés publiques, les organismes supranationaux et les sociétés du secteur privé ou en titres donnant une exposition à ces émetteurs. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de ses politiques d'investissement principales. Le Fonds ne pourra investir plus de 10 % de son actif total dans des actions ou autres titres de participation, ni plus de 25 % de son actif total dans des obligations convertibles, lesquels, au total, ne pourront pas dépasser 30 % de l'actif total du Fonds. Les pays émergents comprennent tout pays qui, selon MFS, est engagé sur la voie de l'économie de marché, en prenant en compte un certain nombre de facteurs, dont le fait de savoir si le pays en question dispose d'une économie à revenus faibles à moyens, selon la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale), le taux d'endettement du pays en devises étrangères,

sa situation géographique et les pays avoisinants, sa stabilité politique et économique, ainsi que le niveau de développement de ses marchés financiers et de capitaux. Au nombre de ces États figurent les pays d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique, de l'ex-Union soviétique, du Moyen-Orient, ainsi que les pays en développement d'Europe, principalement l'Europe de l'Est. Le Fonds ne réalisera des investissements en titres émis par des sociétés de l'ex-Union soviétique que lorsque des instances de dépôt adéquates seront en place, et les investissements directs en titres russes cotés sur les places boursières de Russie seront, en tout état de cause, limités, avec tous autres titres non cotés, à un maximum de 10 % de l'actif net du Fonds. Les investissements en titres d'émetteurs ayant leur siège en Russie, mais cotés ou échangés sur une Bourse officielle ou un marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public au sens de l'article 41(1) de la loi du 20 décembre 2002 ne seront pas réputés soumis à la présente limitation.

Remarque importante : Le Fonds peut investir une part importante de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays ou dans un nombre limité de pays. Les titres de créance des marchés émergents sont souvent notés dans la catégorie inférieure à la catégorie investissement. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans ces titres de créance, ce qui peut l'exposer à une volatilité élevée. Pour connaître les détails des risques des investissements du Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marchés émergents, le risque de change, le risque de concentration géographique, le risque de la catégorie de qualité inférieure, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de marché et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée.

- La valeur des titres libellés en devises des marchés émergents est tributaire de l'évolution des taux de change, ou des réglementations sur le contrôle des changes, des restrictions ou des interdictions sur les rapatriements de devises, de l'application des législations fiscales, y compris les retenues à la source, des évolutions de l'administration publique, ou de la politique économique ou monétaire, ou des changements aux échanges entre les pays.
- Certains titres notés dans la catégorie de moindre qualité sont très spéculatifs. Ils comportent un risque de défaillance élevé et peuvent être sujets à caution quant au remboursement du principal et au paiement des intérêts. Comparés aux titres de haute qualité ou de la catégorie investissement, les titres de créance de moindre qualité peuvent souffrir dans une plus grande mesure des évolutions de la conjoncture économique, de la législation et de la réglementation. Ils ont une plus grande possibilité de défaillance et sont moins liquides.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays ou dans une région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière de l'émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et il augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le Fonds a été lancé le 26 mars 2009. L'historique de la performance et les rendements annuels moyens pour une année civile complète n'étaient pas encore disponibles à la date de publication.

Indicateur de référence du Fonds

Indice JPMorgan Government Bond Emerging Markets Global Diversified (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier révisé du Fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,80 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	1,65 %	2,65 %	2,65 %	1,05 %	0,95 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

(18) % pour la période comprise entre la date de lancement du Fonds et le 31 janvier 2010.

15 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010

Date de lancement

26 mars 2009.

Actif total

58 273 281 dollars US au 31 juillet 2010.

- ¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.
- ² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.
- ³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 1,70 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 1,66 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 3,10 % (actions de Catégorie A), de 4,10 % (actions des Catégories B et C), de 2,60 % (actions de Catégorie W), de 2,46 % (actions de Catégorie I) et de 1,66 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).
- † Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Fonds a recours à une méthode descendante (top down) focalisée sur la recherche et investit principalement dans les titres de créance des marchés émergents. La sélection des pays constitue la pierre angulaire du processus d'investissement. La sélection des titres est perfectionnée grâce à l'utilisation de modèles quantitatifs. Les placements en titres de créance de sociétés des marchés émergents sont réalisés grâce à l'appui de la recherche fondamentale spécifique à chaque société effectuée par les analystes de recherche de MFS.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en titres de créance et autres titres à revenu fixe émis par les gouvernements, les sociétés publiques, les organismes supranationaux et les sociétés privées qui ont leur siège dans des pays émergents ou exercent une part prépondérante de leur activité économique dans les pays émergents. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif total dans des actions ou dans des autres titres de participation, ni plus de 25 % de son actif total dans des obligations convertibles, lesquels, au total, ne doivent pas dépasser 30 % de l'actif total du Fonds. Les pays émergents comprennent tout pays qui, selon MFS, est engagé sur la voie de l'économie de marché, en prenant en compte un certain nombre

de facteurs, dont le fait de savoir si le pays en question dispose d'une économie à revenu faible à moyen, selon la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale), le taux d'endettement du pays en devises étrangères, sa situation géographique et les pays avoisinants, sa stabilité politique et économique, ainsi que le niveau de développement de ses marchés financiers et de capitaux. Au nombre de ces États figurent les pays d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique, de l'ex-Union soviétique, du Moyen-Orient, ainsi que les pays en développement d'Europe, principalement l'Europe de l'Est. Le Fonds ne réalisera des investissements en titres émis par des sociétés de l'ex-Union soviétique que lorsque des instances de dépôt adéquates seront en place, et les investissements directs en titres russes cotés sur les places boursières de Russie seront, en tout état de cause, limités, avec tous autres titres non cotés, à un maximum de 10 % de l'actif total du Fonds. Les investissements en titres d'émetteurs ayant leur siège en Russie, mais cotés ou échangés sur une Bourse officielle ou un marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public au sens de l'article 41(1) de la loi du 20 décembre 2002 ne seront pas réputés soumis à la présente limitation.

Remarque importante : Le Fonds peut investir une part importante de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays ou dans un nombre limité de pays. Les titres de créance des marchés émergents sont souvent notés dans la catégorie inférieure à la catégorie investissement. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans ces titres de créance, ce qui peut l'exposer à une volatilité élevée et à des risques de contrepartie et de liquidité accrus. Pour connaître les détails des risques des investissements du Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marchés émergents, le risque de concentration géographique, le risque de la catégorie de qualité inférieure, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de marché et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays ou dans une région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Certains titres notés dans la catégorie de moindre qualité sont très spéculatifs. Ils comportent un risque de défaillance élevé et peuvent être sujets à caution quant au remboursement du principal et au paiement des intérêts. Comparés aux titres de haute qualité ou de la catégorie investissement, les titres de créance de la catégorie de qualité inférieure peuvent souffrir dans une plus grande mesure des évolutions de la conjoncture économique, de la législation et de la réglementation. Ils ont une plus grande possibilité de défaillance et sont moins liquides.
- La valeur des titres libellés en devises des marchés émergents est tributaire de l'évolution des taux de change, ou des réglementations sur le contrôle des changes, de l'application des législations fiscales, y compris les retenues à la source, des évolutions de l'administration publique, ou de la politique économique ou monétaire, ou des changements aux échanges entre les pays.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et il augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des

produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1– s du Fonds au 31 décembre de chaque année.

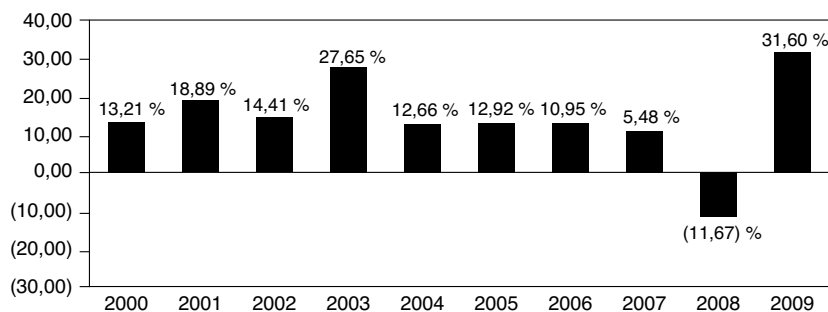


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

EMERGING MARKETS DEBT FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	01/10/2002	17/10/1996	31,60 %	7,03 %	8,97 %	13,02 %	11,04 %
CATÉGORIE A1 – €	27/09/2005	26/09/2005	27,86 %	4,38 %	s/o	s/o	3,56 %
CATÉGORIE A2 – \$	01/10/2002	17/10/1996	31,61 %	7,03 %	8,92 %	13,08 %	11,09 %
CATÉGORIE A1 – £	27/09/2005	26/09/2005	18,69 %	14,52 %	s/o	s/o	10,36 %
CATÉGORIE B1 – \$	01/10/2002	17/10/1996	30,33 %	5,98 %	7,90 %	12,10 %	10,35 %
CATÉGORIE B2 – \$	01/10/2002	17/10/1996	30,31 %	5,96 %	7,90 %	12,09 %	10,34 %
CATÉGORIE C1 – \$	01/10/2002	17/10/1996	30,29 %	5,98 %	7,83 %	11,94 %	10,23 %
CATÉGORIE C2 – \$	01/10/2002	17/10/1996	30,33 %	5,96 %	7,82 %	11,92 %	10,22 %
CATÉGORIE I1 – \$	26/09/2005	17/10/1996	32,69 %	7,92 %	9,76 %	14,10 %	12,00 %
CATÉGORIE I1 – £	27/09/2005	26/09/2005	19,82 %	15,34 %	s/o	s/o	11,19 %
CATÉGORIE S1 – \$	26/09/2005	17/10/1996	32,41 %	7,70 %	9,59 %	14,01 %	11,93 %
CATÉGORIE Z1 – \$	01/08/2007	17/10/1996	33,57 %	8,46 %	10,09 %	14,27 %	12,13 %
Indice JPMorgan Emerging Markets Bond Global (USD)		17/10/1996	28,18 %	6,66 %	8,11 %	10,52 %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caimans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 1^{er} octobre 2002.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

^{*} Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie A1 – £ et I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie A2 – £ et I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice JPMorgan Emerging Markets Bond Global (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces

charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,90 %	0,80 %	0,90 %	±
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,21 % ³	0,21 % ³	0,21 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,17 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	1,61 %	2,61 %	2,61 %	1,05 %	0,95 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

136 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

23 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

1^{er} octobre 2002.

Actif total

1 809 119 532 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,21 % pour les actions de Catégorie W et de 0,17 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 1,11 % (actions de Catégorie W), de 0,97 % (actions de Catégorie I) et de 0,17 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,07 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

± Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions des marchés émergents. Le Fonds recherche des actions attractives en termes de perspectives de bénéfices et de valorisations, afin d'ajouter de la valeur par le biais de la sélection des actions s'appuyant sur la recherche fondamentale ascendante (bottom up) des professionnels de l'investissement actions de MFS.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation d'émetteurs qui ont leur siège dans des pays émergents ou qui exercent une part prépondérante de leur activité économique dans des pays émergents. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 33¹/₃ % de son actif total dans des obligations convertibles. Les pays émergents comprennent tout pays qui, selon MFS, est engagé sur la voie de l'économie de marché, en prenant en compte un certain nombre de facteurs, dont le fait de savoir si le pays en question dispose d'une économie à revenu faible à moyen, selon la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale), le taux d'endettement du pays en devises étrangères, sa stabilité politique et économique, ainsi que le niveau de développement de ses marchés financiers et de capitaux. Des investissements en titres émis par des sociétés situées dans l'ex-Union soviétique ne seront effectués qu'une fois que des dispositifs de dépôt appropriés seront en place. Les investissements directs en valeurs russes négociées sur les marchés de valeurs mobilières de Russie seront en tout état de cause limités, y compris les valeurs non cotées, à un maximum de 10 % de l'actif total du fonds. Les investissements en valeurs d'émetteurs situés en Russie, mais cotées ou négociées sur une Bourse de valeurs officielle sur un marché réglementé régulier, reconnu et ouvert au public conformément à l'article 41(1) de la loi du 20 décembre 2002, ne seront pas considérés comme soumis à cette limitation. Au nombre de ces États figurent les pays d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique, de l'ex-Union soviétique, du Moyen-Orient, ainsi que les pays en développement d'Europe, principalement l'Europe de l'Est. Si le Fonds peut investir jusqu'à 50 % de son actif total dans des émetteurs ayant leur siège dans un même pays, le Fonds prévoit de manière générale d'investir au maximum 25 % de son actif total dans des émetteurs ayant leur siège dans un même pays.

Remarque importante : Le Fonds peut investir une part importante de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays ou dans un nombre limité de pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif sur les marchés émergents. Les titres des marchés émergents peuvent comporter des risques supérieurs à ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité élevée. Pour connaître les détails des risques des investissements du Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marchés émergents, le risque de change, le risque de concentration géographique, le risque de marché et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée.
- La valeur des titres libellés en devises des marchés émergents est affectée par les évolutions des taux de change ou de la réglementation de contrôle des changes, des restrictions ou de l'interdiction de rapatriement de devises, de l'application des lois fiscales, y compris les retenues à la source, les changements d'administration gouvernementale ou de politique économique ou monétaire et les évolutions des relations entre les pays.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays ou dans une région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût

d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre l'évolution des rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

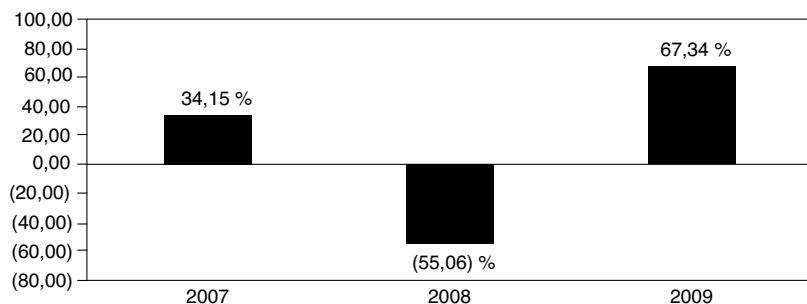


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

EMERGING MARKETS EQUITY FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	01/09/2006	31/08/2006	67,34 %	0,29 %	s/o	s/o	4,50 %
CATÉGORIE A1 – €	01/09/2006	31/08/2006	62,54 %	(2,18) %	s/o	s/o	1,10 %
CATÉGORIE B1 – \$	01/09/2006	31/08/2006	66,03 %	(0,50) %	s/o	s/o	3,71 %
CATÉGORIE C1 – \$	01/09/2006	31/08/2006	66,03 %	(0,47) %	s/o	s/o	3,71 %
CATÉGORIE I1 – \$	01/09/2006	31/08/2006	69,09 %	1,38 %	s/o	s/o	5,64 %
CATÉGORIE I1 – €	01/09/2006	31/08/2006	64,32 %	(1,11) %	s/o	s/o	2,21 %
CATÉGORIE I1 – £*	01/09/2006	31/08/2006	52,71 %	8,36 %	s/o	s/o	11,05 %
CATÉGORIE S1 – \$	01/09/2006	31/08/2006	69,20 %	1,43 %	s/o	s/o	5,70 %
Indice MSCI Emerging Markets (USD)		31/08/2006	78,51 %	5,11 %	15,51 %	s/o	

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009. La date de création du fonds est 1^{er} septembre 2006.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie I2 – £) et distribuait les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI Emerging Markets (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net. (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,00 %	1,15 %	±
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	1,98 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,15 %	2,90 %	2,90 %	1,30 %	1,15 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

77 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

11 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

1^{er} septembre 2006.

Actif total

L'actif total est de 76 229 586 dollars US au 31 juillet 2010.

- ¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.
- ² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.
- ³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 2,02 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 1,98 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 3,92 % (actions de Catégorie A), de 4,67 % (actions des Catégories B et C), de 3,17 % (actions de Catégorie W), de 2,98 % (actions de Catégorie I) et de 1,98 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).
- ⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S serait annuellement de 3,13 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.
- † Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Euro (€)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de dégager des revenus courants élevés, mesurés en euros. Le Fonds investit principalement en titres de créance de la catégorie inférieure à la catégorie investissement émis par certains émetteurs européens ou émis dans certaines devises européennes. Le Fonds cherche à ajouter de la valeur par le biais d'une sélection du crédit ascendante (bottom up) se focalisant sur la recherche des opportunités les plus attractives en matière de risque-rendement.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en titres de créance de la catégorie de qualité inférieure soit (i) d'émetteurs qui ont leur siège dans les pays européens ou qui exercent une part prépondérante de leur activité économique dans les pays européens ou (ii) libellés en euros. Pour les besoins de la présente politique, les pays européens sont considérés, de manière générale, comme ceux situés en Europe continentale, dans l'Union européenne et

en Europe de l'Est (y compris la Russie et la Roumanie). En outre, aux fins de la présente politique, bien que le Fonds puisse investir en titres de créance libellés en euros émis par des sociétés basées hors d'Europe, le Fonds investit normalement une majorité de son actif en titres de créance émis par des sociétés basées dans des pays européens ou par des sociétés exerçant une part prépondérante de leur activité économique dans des pays européens. Il n'est pas nécessaire que des titres de créance émis par des sociétés basées en Europe soient libellés en euros. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique.

Certains des titres de créance de la catégorie de qualité inférieure dans lesquels le Fonds peut investir peuvent présenter certaines caractéristiques de capital. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif total dans ces titres de créance. Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif total dans des actions et autres titres de participation, ni plus de 25 % de son actif total dans des obligations convertibles, lesquels, au total, ne doivent pas dépasser 30 % de l'actif total du Fonds. Le Fonds peut également investir jusqu'à 15 % de son actif total en titres d'émetteurs situés sur les marchés émergents.

Remarque importante : Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % du total de son actif dans des titres de créance de la catégorie inférieure à la catégorie investissement, ce qui peut l'exposer à une volatilité élevée et à des risques de contrepartie et de liquidité accrus. Pour plus de détails concernant ce risque, veuillez vous reporter au premier paragraphe de la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Les risques liés aux titres de créance de notation inférieure sont exposés en détail dans la « Partie 1 – Principaux risques ».

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de la catégorie inférieure à la catégorie investissement, le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de concentration géographique, le risque de change, le risque des marchés émergents et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Certains titres notés dans la catégorie inférieure à la catégorie investissement sont très spéculatifs. Ils comportent un risque de défaillance élevé et peuvent être sujets à caution quant au remboursement du principal et au paiement des intérêts. Comparés aux titres de haute qualité ou de la catégorie investissement, les titres de créance de la catégorie inférieure à la catégorie investissement peuvent souffrir dans une plus grande mesure des évolutions de la conjoncture économique, et de la législation et de la réglementation. Ils ont une plus grande possibilité de défaillance et sont moins liquides.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et il augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays ou dans une région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les risques de change comprennent les fluctuations de taux de change, les évolutions politiques et économiques à l'échelle internationale et régionale, et l'éventuelle instauration de contrôles des changes ou autres législations et restrictions imposées par les gouvernements locaux, dont peuvent faire l'objet les investissements en question. Étant donné qu'un Fonds peut investir en titres de portefeuille et instruments libellés dans des devises autres que les devises de ses catégories d'actions, les évolutions des taux de change peuvent influencer sur la valeur de telles positions et sur la valeur de votre placement.
- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent

donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – € du Fonds au 31 décembre de chaque année.

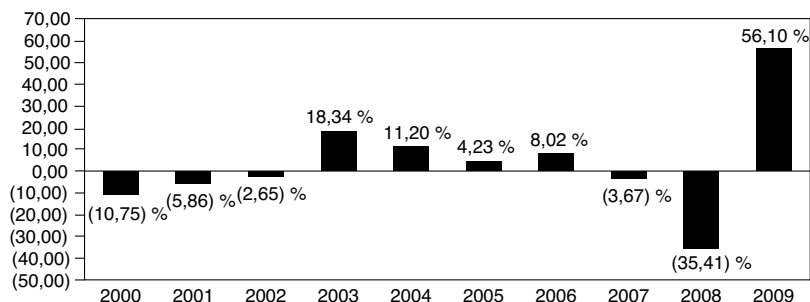


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

EURO HIGH YIELD BOND FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	60,76 %	1,52 %	s/o	s/o	5,61 %
CATÉGORIE A1 – €	12/03/1999	12/03/1999	56,10 %	(0,97) %	1,80 %	1,64 %	1,83 %
CATÉGORIE A2 – \$	27/09/2005	26/09/2005	60,61 %	1,53 %	s/o	s/o	5,64 %
CATÉGORIE A2 – €	12/03/1999	12/03/1999	56,19 %	(0,98) %	1,82 %	1,71 %	1,92 %
CATÉGORIE B1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	59,26 %	0,56 %	s/o	s/o	4,61 %
CATÉGORIE B1 – €	12/03/1999	12/03/1999	54,48 %	(1,97) %	0,92 %	0,96 %	1,20 %
CATÉGORIE B2 – \$	27/09/2005	26/09/2005	58,99 %	0,50 %	s/o	s/o	4,56 %
CATÉGORIE C1 – \$	26/09/2005	23/09/2005	59,16 %	0,55 %	s/o	s/o	4,47 %
CATÉGORIE C2 – \$	27/09/2005	26/09/2005	59,00 %	0,50 %	s/o	s/o	4,54 %
CATÉGORIE I1 – €	27/09/2005	12/03/1999	57,27 %	(0,17) %	2,52 %	2,00 %	2,16 %
CATÉGORIE I1 – £*	27/09/2005	26/09/2005	46,58 %	9,52 %	s/o	s/o	8,79 %
Indice Merrill Lynch European Currency High Yield Constrained 100 % Hedged (EUR)			12/03/1999	79,96 %	6,19 %	6,67 %	4,20 %

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009. La date de création du fonds est le 12 mars 1999.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats combinés de diverses catégories n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les différences entre les charges d'exploitation de chaque catégorie. Comparé aux résultats qu'auraient affichés ces catégories d'actions si elle avaient été offertes sur l'ensemble de la période, le recours à des résultats combinés se traduit de manière générale par une performance supérieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont supérieures à celles de la catégorie d'actions la plus ancienne et par une performance inférieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont inférieures à celle de la catégorie d'actions la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Merrill Lynch European Currency High Yield Constrained 100 % Hedged (EUR)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux

charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,65 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	1,50 %	2,50 %	2,50 %	0,90 %	0,80 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

(190) % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

(47) % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

12 mars 1999.

Actif total

56 558 995 euros au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,87 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,83 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,12 % (actions de Catégorie A), de 3,12 % (actions des Catégories B et C), de 1,62 % (actions de Catégorie W), de 1,48 % (actions de Catégorie I) et de 0,83 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Euro (€)**Objectif et politique d'investissement**

Le principal objectif d'investissement du Fonds est de dégager des revenus courants élevés, dans la mesure où cela est compatible avec un risque d'investissement prudent, l'objectif d'investissement secondaire étant la préservation du capital ; le capital et les revenus sont mesurés en euros. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de créance européens. Le Fonds a recours à la sélection du crédit et des secteurs comme moyen principal de valorisation, la gestion de la durée constituant une considération secondaire.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en titres de créance émis par des sociétés privées, des gouvernements ou des entités publiques qui ont leur siège dans les pays européens, ou exercent une part prépondérante de leur activité économique dans les pays européens. Pour les besoins de la présente politique, les pays européens sont considérés, de manière générale, comme ceux situés en Europe continentale, dans l'Union européenne et en Europe de l'Est (y compris la Russie et la Roumanie). Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif total dans des actions ou autres titres de participation, ni plus de 25 % de son actif total dans des obligations convertibles, lesquels, au total, ne doivent pas dépasser 30 % de l'actif total du Fonds. Le portefeuille de titres que le Fonds entend détenir comportera une notation de crédit moyenne pondérée de A ou plus (suivant la notation d'une ou plusieurs agences de notation ayant qualité de NRSRO ou qui ne sont pas notées, mais sont considérées par MFS comme comparables à ces titres de créance notés). Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif total dans des titres de créance de la catégorie de qualité inférieure.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Faible* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de concentration géographique, le risque de la catégorie de qualité inférieure et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d’une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d’un émetteur et des conditions de marché, des taux d’intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d’intérêt. En règle générale, le cours d’un titre de créance diminue lorsque les taux d’intérêt augmentent et il augmente lorsque les taux d’intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l’émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l’échéance.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays ou dans une région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays ou cette région et il peut être plus volatil qu’un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Certains titres de créance de la catégorie de moindre qualité sont très spéculatifs. Ils comportent un risque de défaillance élevé et peuvent être sujets à caution quant au remboursement du principal et au paiement des intérêts. Comparés aux titres de haute qualité ou de la catégorie investissement, les titres de créance de la catégorie de qualité inférieure peuvent souffrir dans une plus grande mesure des évolutions de la conjoncture économique et de la législation et de la réglementation. Ils ont une plus grande possibilité de défaillance et sont moins liquides.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l’(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d’origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Le capital d’investissement n’est pas garanti. Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d’investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d’accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d’investissement des investisseurs

peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – € du Fonds au 31 décembre de chaque année.

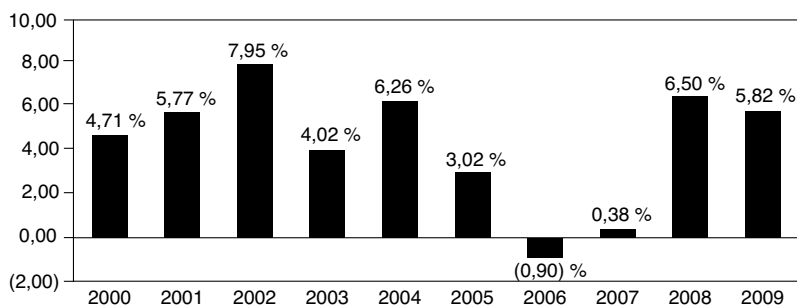


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

EUROPEAN BOND FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	8,87 %	6,82 %	s/o	s/o	6,82 %
CATÉGORIE A1 – €	12/03/1999	12/03/1999	5,82 %	4,20 %	2,92 %	4,32 %	3,77 %
CATÉGORIE A2 – \$	27/09/2005	26/09/2005	8,87 %	6,82 %	s/o	s/o	6,83 %
CATÉGORIE B1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	7,82 %	5,75 %	s/o	s/o	5,75 %
CATÉGORIE B2 – \$	27/09/2005	26/09/2005	7,86 %	5,78 %	s/o	s/o	5,75 %
CATÉGORIE C1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	7,80 %	5,83 %	s/o	s/o	5,81 %
CATÉGORIE C2 – \$	27/09/2005	26/09/2005	7,79 %	5,76 %	s/o	s/o	5,76 %
CATÉGORIE I1 – €	27/09/2005	12/03/1999	6,56 %	4,82 %	3,42 %	4,57 %	4,00 %
CATÉGORIE I1 – £*	27/09/2005	26/09/2005	(0,67) %	15,00 %	s/o	s/o	9,77 %
Indice Merrill Lynch Pan-Europe Broad Market (100 % hedged) (EUR)		12/03/1999	6,42 %	4,52 %	3,59 %	5,10 %	

^{^^} « Vie » se rapporte à la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009. La date de création du fonds est le 12 mars 1999.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats combinés de diverses catégories n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les différences entre les charges d'exploitation de chaque catégorie. Comparé aux résultats qu'auraient affichés ces catégories d'actions si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, le recours à des résultats combinés se traduit de manière générale par une performance supérieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont supérieures à celles de la catégorie d'actions la plus ancienne et par une performance inférieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'actions la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Merrill Lynch Pan-Europe Broad Market (100% hedged) (EUR)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,50 %	+
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales.	1,35 %	2,35 %	2,35 %	0,75 %	0,65 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

(45) % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

(36) % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

12 mars 1999.

Actif total

31 606 369 euros au 31 juillet 2010.

ANNEXE 8 – EUROPEAN BOND FUND

- ¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.
- ² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.
- ³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,70 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,66 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 1,80 % (actions de Catégorie A), de 2,80 % (actions des Catégories B et C), de 1,30 % (actions de Catégorie W), de 1,16 % (actions de Catégorie I) et de 0,66 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).
- ⁴ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

ANNEXE 9 – EUROPEAN CORE EQUITY FUND

Devise de comptabilité : Euro (€)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions européennes.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 75 % de son actif total) en actions et autres titres de participation d'émetteurs qui ont leur siège dans les pays de l'Espace économique européen (« EEE »). Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le fonds doit investir en permanence au moins 50 % de son actif total en actions et autres titres de participation qui ne sont pas des obligations convertibles et n'investira pas plus de 25 % de son actif total en obligations convertibles. Dans la sélection des placements du fonds, MFS n'est pas soumise à un style d'investissement particulier. MFS peut investir l'actif du fonds dans les actions de sociétés dont le potentiel de croissance des résultats est, à son avis, supérieur comparé à d'autres sociétés (sociétés de croissance), dans les actions de sociétés qui, à son avis, sont sous-valorisées comparées à leur valeur considérée (sociétés de valeur), ou dans une combinaison de sociétés de croissance et de valeur. Si MFS peut investir l'actif du fonds dans des sociétés de toute taille, elle se focalise généralement sur les sociétés de grande capitalisation.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque de concentration géographique et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable suivant l'évolution de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays ou dans une région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – € du Fonds au 31 décembre de chaque année.

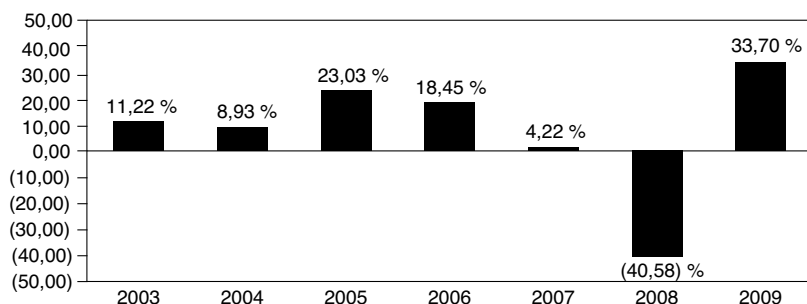


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

EUROPEAN CORE EQUITY FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	37,68 %	(3,74) %	s/o	s/o	4,63 %
CATÉGORIE A1 – €	01/10/2002	01/10/2002	33,70 %	(6,10) %	3,83 %	s/o	5,48 %
CATÉGORIE B1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	36,59 %	(4,45) %	s/o	s/o	3,88 %
CATÉGORIE I1 – €	27/09/2005	01/10/2002	35,29 %	(5,01) %	4,86 %	s/o	6,20 %
Indice MSCI Europe (EUR)		01/10/2002	31,60 %	(8,68) %	2,81 %	(1,62) %	

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009. La date de création du fonds est 1^{er} octobre 2002.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI Europe (EUR)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	+
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales.	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

72 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

4 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement1^{er} octobre 2002.**Actif total**

10 589 378 euros au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 2,36 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 2,32 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 4,16 % (actions de Catégorie A), de 4,91 % (actions des Catégories B et C), de 3,41 % (actions de Catégorie W), de 3,17 % (actions de Catégorie I) et de 2,32 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Euro (€)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions européennes. Le Fonds est géré par une équipe d'analystes de recherche de MFS qui utilise un processus de recherche fondamentale ascendante (bottom up) et d'évaluation par les pairs pour construire un portefeuille multicapitalisation représentant leurs meilleures idées à travers les secteurs d'activité de la région.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 75 % de son actif total) en actions et autres titres de participation d'émetteurs qui ont leur siège dans les pays de l'Espace économique européen (« EEE ») et dont MFS juge qu'elles présentent des valorisations attractives et des perspectives de croissance supérieure à la moyenne. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le fonds n'investira pas plus de 25 % de son actif total en obligations convertibles.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marchés, le risque de concentration géographique et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays ou dans une région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.

- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1– € du Fonds au 31 décembre de chaque année.

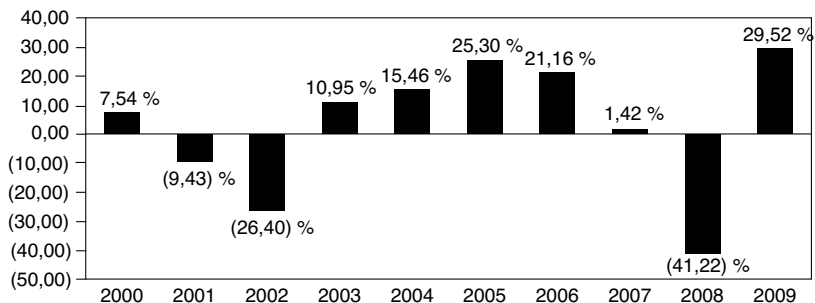


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

EUROPEAN EQUITY FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	33,43 %	(5,92) %	4,42 %	s/o	3,96 %
CATÉGORIE A1 – €	12/03/1999	12/03/1999	29,52 %	(8,26) %	3,23 %	0,74 %	5,27 %
CATÉGORIE A1 – £*	27/09/2005	26/09/2005	20,98 %	0,69 %	s/o	s/o	5,97 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	32,32 %	(6,61) %	3,68 %	s/o	3,14 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	09/03/2006	12/06/2000	34,88 %	(4,84) %	5,36 %	s/o	4,44 %
CATÉGORIE I1 – €	27/09/2005	12/03/1999	31,02 %	(7,18) %	4,25 %	1,24 %	5,75 %
CATÉGORIE I1 – £*	27/09/2005	26/09/2005	22,12 %	1,83 %	s/o	s/o	7,15 %
CATÉGORIE Z1 – €	01/08/2007	12/03/1999	31,93 %	(6,66) %	4,60 %	1,41 %	5,91 %
Indice MSCI Europe (EUR)		12/03/1999	31,60 %	(8,68) %	2,81 %	(1,62) %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caimans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2006. La date de création du Fonds est le 12 mars 1999.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie A1 – £ et I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie A2 – £ et I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats combinés de diverses catégories n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les différences entre les charges d'exploitation de chaque catégorie. Comparé aux résultats qu'auraient affichés ces catégories d'actions si elle avaient été offertes sur l'ensemble de la période, le recours à des résultats combinés se traduit de manière générale par une performance supérieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont supérieures à celles de la catégorie d'actions la plus ancienne et par une performance inférieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont inférieures à celle de la catégorie d'actions la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI Europe (EUR)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

ANNEXE 10 – EUROPEAN EQUITY FUND

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,20 % ³	0,20 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,00 %	2,75 %	2,75 %	1,20 %	1,00 %	0,15 %³

Taux de rotation du portefeuille

48 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

13 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

12 mars 1999.

Actif total

521 474 483 euros au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,20 % pour les actions de Catégorie W et de 0,16 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 1,25 % (actions de Catégorie W), de 1,01 % (actions de Catégorie I) et de 0,16 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

ANNEXE 11 – EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND

Devise de comptabilité : Euro (€)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions de petite et moyenne capitalisation provenant d'émetteurs ayant leur siège partout en Europe, suivant la recherche fondamentale ascendante (bottom up) effectuée par l'équipe de recherche actions de MFS.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 75 % de son actif total) en actions et autres titres de participation d'émetteurs de petite capitalisation qui ont leur siège dans les pays de l'Espace économique européen (« EEE »). Les sociétés à petite capitalisation sont généralement celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 10 milliards d'euros. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. MFS s'attend, en principe, à ce que de telles sociétés offrent des produits ou des technologies et soient dotées d'une équipe dirigeante, de marchés et d'opportunités qui faciliteront avec le temps une croissance de leurs bénéfices de beaucoup supérieure à celle de l'économie en général et au taux de l'inflation.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de sociétés de petite capitalisation, le risque de marché, le risque de concentration géographique et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements dans des sociétés de petite capitalisation ont tendance à comporter un risque plus élevé et à être plus volatils que les placements dans les sociétés de taille plus importante. Les sociétés de petite capitalisation sont davantage sensibles aux reculs des marchés du fait que leurs gammes de produits, leurs ressources financières et de gestion, leurs marchés et leurs réseaux de distribution sont limités. Il se peut que les actions de ces sociétés soient plus difficiles à céder à des cours satisfaisants en période de marché baissier.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays ou dans une région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.

- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre l'évolution des rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – € du Fonds au 31 décembre de chaque année.

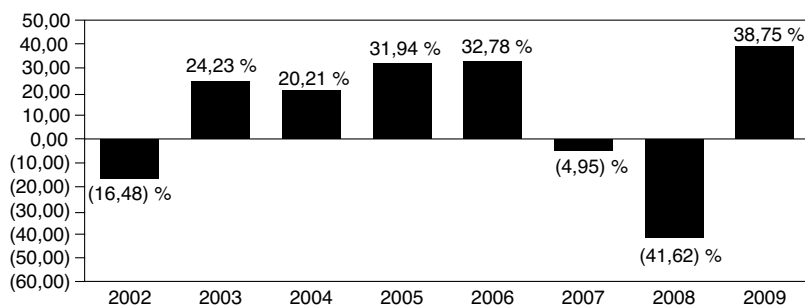


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	42,81 %	(6,02) %	s/o	s/o	5,59 %
CATÉGORIE A1 – €	05/11/2001	05/11/2001	38,75 %	(8,35) %	6,17 %	s/o	7,74 %
CATÉGORIE B1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	41,74 %	(6,72) %	s/o	s/o	4,75 %
CATÉGORIE I1 – €	27/09/2005	05/11/2001	40,40 %	(7,24) %	7,24 %	s/o	8,41 %
Indice MSCI European Small Cap (EUR)		05/11/2001	59,50 %	(10,79) %	4,80 %	s/o	

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

La date de création du fonds est le 5 novembre 2001.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats combinés de diverses catégories n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les différences entre les charges d'exploitation de chaque catégorie. Comparé aux résultats qu'auraient affichés ces catégories d'actions si elle avaient été offertes sur l'ensemble de la période, le recours à des résultats combinés se traduit de manière générale par une performance supérieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont supérieures à celles de la catégorie d'actions la plus ancienne et par une performance inférieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont inférieures à celle de la catégorie d'actions la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI European Small Cap (EUR)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	±
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

75 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

(1) % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

5 novembre 2001.

Actif total

11 252 509 euros au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 2,25 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 2,21 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 4,05 % (actions de Catégorie A), de 4,80 % (actions des Catégories B et C), de 3,30 % (actions de Catégorie W), de 3,06 % (actions de Catégorie I) et de 2,21 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

† Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Euro (€)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en euros. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions européennes qui sont considérées comme sous-valorisées par rapport au potentiel de croissance de leurs bénéfices, suivant la recherche fondamentale ascendante (bottom up) effectuée par les professionnels de l'investissement actions de MFS.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 75 % de son actif total) en actions et autres titres de participation d'émetteurs qui ont leur siège dans les pays de l'Espace économique européen (« EEE ») dont MFS juge les perspectives de croissance supérieures à la moyenne. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Si le Fonds peut investir dans des sociétés de toutes tailles, il se concentre généralement sur des sociétés à grande capitalisation sous-valorisées.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque d'actions valeur, le risque de marché, le risque de concentration géographique et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Le Fonds peut investir en titres qui sont sous-valorisés dans le cas où MFS estime que la valeur de marché de ces titres augmentera en raison d'événements anticipés et de la perception des investisseurs. Si ces événements ne se produisent pas ou s'ils sont retardés, ou si la perception des investisseurs à l'égard des titres ne s'améliore pas, il se peut que le cours de marché du titre n'augmente pas, voire qu'il diminue.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un nombre limité de pays ou dans une région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ces pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.

- Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – € du Fonds au 31 décembre de chaque année.

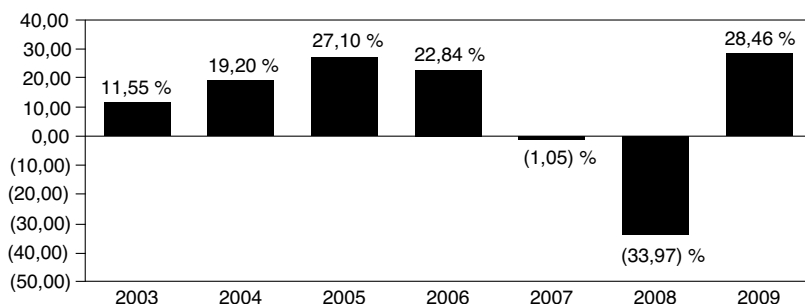


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

EUROPEAN VALUE FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	32,23 %	(3,30) %	s/o	s/o	6,04 %
CATÉGORIE A1 – €.	01/10/2002	01/10/2002	28,46 %	(5,67) %	5,55 %	s/o	8,15 %
CATÉGORIE A1 – £*	02/05/2007	01/05/2007	19,71 %	s/o	s/o	s/o	1,81 %
CATÉGORIE B1 – \$	27/09/2005	26/09/2005	31,29 %	(4,03) %	s/o	s/o	5,22 %
CATÉGORIE I1 – €.	27/09/2005	01/10/2002	30,02 %	(4,54) %	6,63 %	s/o	8,91 %
CATÉGORIE Z1 – €.	01/08/2007	01/10/2002	30,86 %	(4,04) %	6,96 %	s/o	9,15 %
Indice MSCI Europe (EUR)		01/10/2002	31,60 %	(8,68) %	2,81 %	(1,62) %	

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.
La date de création du fonds est le 1 octobre 2002.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie A1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie A2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI Europe (EUR)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

ANNEXE 12 – EUROPEAN VALUE FUND

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

(29) % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

(29) % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

1^{er} octobre 2002.

Actif total

496 461 462 euros au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,28 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,24 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,08 % (actions de Catégorie A), de 2,83 % (actions des Catégories B et C), de 1,33 % (actions de Catégorie W), de 1,09 % (actions de Catégorie I) et de 0,24 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

ANNEXE 13 – GLOBAL BOND FUND

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de créance d'émetteurs situés tant sur les marchés développés que sur les marchés émergents. Le Fonds recourt à une discipline d'investissement de base focalisée sur la sélection des pays et des devises.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en titres de créance d'émetteurs situés partout dans le monde. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds peut investir en titres de créance bénéficiant d'une notation inférieure à la catégorie investissement et en titres de créance d'émetteurs situés sur les marchés émergents. Dans des conditions de marché normales, bien que le Fonds puisse investir tant en titres d'État qu'en titres de créance émis par des sociétés, les placements du Fonds se focaliseront normalement sur les titres d'État.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent : le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de la catégorie inférieure à la catégorie investissement, le risque des marchés émergents, le risque de change et le risque de produits dérivés.

Les paragraphes qui suivent résument les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie ou de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.

- Certains titres de créance de la catégorie inférieure à la catégorie investissement sont très spéculatifs, comportent un risque de défaillance élevé et peuvent être sujets à caution quant au remboursement du principal et au paiement des intérêts. Comparés aux titres de créance de haute qualité ou de la catégorie investissement, les titres de créance de la catégorie spéculative peuvent subir dans une plus large mesure l'impact des évolutions de la conjoncture économique et de la législation et de la réglementation, ont une plus grande possibilité de défaillance et sont moins liquides.
- Les placements sur les marchés émergents comportent des risques supérieurs à ceux habituellement associés aux placements sur les marchés non émergents. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux titres des marchés émergents.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le Fonds a été lancé le 12 décembre 2009. L'historique de la performance et les rendements annuels moyens pour une année civile complète n'étaient pas encore disponibles à la date de publication.

Indicateur de référence du Fonds

Indice JPMorgan Global Government Bond (Unhedged) (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen. Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,65 %	†
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	1,50 %	2,50 %	2,50 %	0,90 %	0,80 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

22 % pour la période comprise entre la date de lancement du Fonds et le 31 janvier 2010.

Date de lancement

21 décembre 2009

Actif total

14 047 733 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 3,53 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 3,49 % pour les actions de Catégories I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 4,78 % (actions de Catégorie A), de 5,78 % (actions des Catégories B et C), de 4,28 % (actions de Catégorie W), de 4,14 % (actions de Catégorie I) et de 3,49 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

† Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions de sociétés énergétiques de toutes tailles. Le Fonds s'appuie sur la recherche fondamentale ascendante (bottom up) effectuée par les analystes de recherche de MFS pour construire un portefeuille d'actions de sociétés énergétiques qui sont considérées comme dotées d'un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation de (i) sociétés qui exercent une part importante de leur activité dans le secteur énergétique et de (ii) sociétés qui détiennent une part importante de leurs participations dans les sociétés mentionnées au sous-paragraphe (i). Pour les besoins d'investissement du Fonds, le secteur énergétique comprend les sociétés qui sont propriétaires ou effectuent la production, le raffinage, le traitement, le transport et la commercialisation d'énergie, les sociétés effectuant des prestations de services connexes ou les sociétés classées dans une catégorie sectorielle conforme à l'exercice de ces activités par un tiers. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Fonds peut investir dans les titres d'émetteurs situés dans le monde entier (y compris sur les marchés émergents). Le Fonds peut investir dans d'autres titres qui, selon MFS, offrent une opportunité d'appréciation du capital. Ces titres peuvent comprendre des titres de créance dans les cas où les valeurs relatives rendent ces achats attractifs.

Remarque importante : La performance du fonds est étroitement liée à la performance des émetteurs du secteur de l'énergie. Par conséquent, la performance du fonds pourrait être plus volatile que celle de fonds plus diversifiés. Pour plus de détails concernant ce risque, veuillez vous reporter au premier paragraphe de la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de concentration énergétique, le risque de concentration des émetteurs, le risque de marché, le risque de change et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les émetteurs du secteur énergétique sont soumis à de nombreux risques, y compris les suivants : les hausses de frais de carburant et autres frais d'exploitation ; les restrictions à l'exploitation, l'augmentation des coûts et les retards dus à la réglementation sur l'environnement et la sécurité ; la diminution de la demande de services due aux économies d'énergie et à d'autres facteurs ; les innovations technologiques pouvant rendre obsolètes les usines, les équipements et les produits actuels ; l'impact éventuel de catastrophes naturelles ou résultant des activités humaines ; la difficulté d'obtenir des rendements adéquats sur les capitaux investis ; la difficulté de faire approuver des augmentations de tarifs ; le coût élevé du financement en particulier durant les périodes inflationnistes ; l'augmentation de la concurrence résultant de la dérégulation, de la surcapacité et des pressions sur les prix et l'impact négatif de la régulation.
- Étant donné que MFS peut investir une part relativement élevée de l'actif du Fonds dans un seul émetteur ou dans un petit nombre d'émetteurs, il se peut que la performance du Fonds soit liée de près à la valeur de ce seul émetteur ou de ces quelques émetteurs et il se peut que sa performance soit plus volatile que celle de fonds plus diversifiés.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Les placements sur les marchés émergents comportent des risques supérieurs à ceux habituellement associés aux placements sur les marchés non émergents. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux titres des marchés émergents.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.

- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le Fonds a été lancé le 26 mars 2009. L'historique de la performance et les rendements annuels moyens pour une année civile complète n'étaient pas encore disponibles à la date de publication.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI World – Energy (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net (sur la base du rapport financier révisé du Fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

ANNEXE 14 – GLOBAL ENERGY FUND

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	†
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

15 % pour la période comprise entre la date de lancement du Fonds et le 31 janvier 2010.

38 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 mars 2009.

Actif total

12 030 595 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 2,68 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 2,64 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 4,48 % (actions de Catégorie A), de 5,23 % (actions des Catégories B et C), de 3,73 % (actions de Catégorie W), de 3,49 % (actions de Catégorie I) et de 2,64 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

† Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

ANNEXE 15 – GLOBAL EQUITY FUND

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions d'émetteurs internationaux. Le Fonds a recours à une stratégie de « croissance à un prix raisonnable » afin de sélectionner des actions de plus grande

capitalisation qui, selon MFS, bénéficient de perspectives de croissance supérieures à la moyenne. Le Fonds cherche à ajouter de la valeur grâce à une sélection d'actions ascendante (bottom up).

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation d'émetteurs ayant leur siège partout dans le monde. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 33⅓ % de son actif total dans des obligations convertibles. Le Fonds cherche généralement à acheter des titres de sociétés de capitalisation relativement élevée par rapport à la place boursière sur laquelle ils sont négociés.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque de change et le risque des produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent

donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

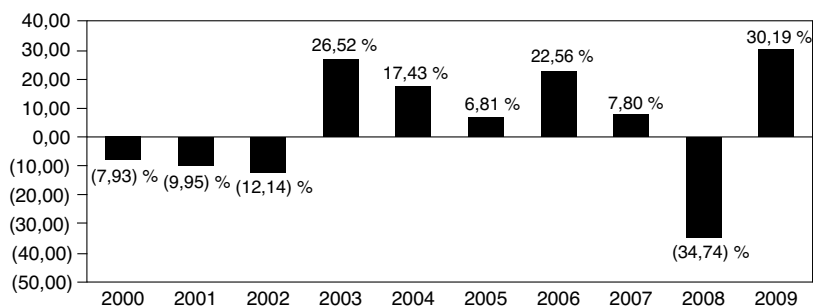


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

GLOBAL EQUITY FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	17/03/1989	30,19 %	(2,88) %	3,70 %	2,64 %	8,15 %
CATÉGORIE A1 – €	12/03/1999	12/03/1999	26,45 %	(5,27) %	2,49 %	(1,05) %	1,85 %
CATÉGORIE A1 – £ [*]	27/09/2005	26/09/2005	17,88 %	3,85 %	s/o	s/o	5,90 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	17/03/1989	29,19 %	(3,61) %	2,93 %	1,83 %	7,70 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	26/09/2005	17/03/1989	29,26 %	(3,60) %	2,91 %	1,76 %	7,67 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	17/03/1989	31,73 %	(1,72) %	4,88 %	3,57 %	8,73 %
CATÉGORIE I1 – €	27/09/2005	12/03/1999	27,99 %	(4,13) %	3,53 %	(0,55) %	2,33 %
CATÉGORIE I1 – £ [*]	27/09/2005	26/09/2005	18,96 %	5,05 %	s/o	s/o	7,10 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	17/03/1989	31,55 %	(1,86) %	4,76 %	3,50 %	8,70 %
Indice MSCI World (USD)		17/03/1989	29,99 %	(5,63) %	2,01 %	(0,24) %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caimans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 12 mars 1999.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

^{*} Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie A1 – £ et I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie A2 – £ et I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI World (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de

distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	†
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,22 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

(20) % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

(19) % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

12 mars 1999.

Actif total

664 293 477 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,26 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,22 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,06 % (actions de Catégorie A), de 2,81 % (actions des Catégories B et C), de 1,31 % (actions de Catégorie W), de 1,07 % (actions de Catégorie I) et de 0,22 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,27 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

† Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* 70 % au moins de son actif total) en actions et autres titres de participation d'émetteurs ayant leur siège dans des pays du monde entier (y compris les marchés émergents). Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds doit à tout moment investir au moins 50 % de son actif total en actions et autres titres de participation qui ne sont pas des obligations convertibles. Le Fonds cherche à ajouter de la valeur en utilisant la recherche fondamentale ascendante (bottom up) des professionnels de l'investissement d'actions de MFS afin de sélectionner des actions dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient d'une croissance des bénéfices à long terme supérieure. Si le Fonds peut investir dans des sociétés de toutes tailles, il a tendance à se focaliser sur les titres à grande capitalisation.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque des sociétés de grande capitalisation, le risque de change et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée.

- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.
- Les sociétés de grande capitalisation ont tendance à avoir et à perdre la faveur suivant les conditions de marché et les conditions économiques. Les sociétés de grande capitalisation ont tendance à être moins volatiles que les sociétés dont la capitalisation boursière est plus petite. En contrepartie de ce risque potentiellement moins élevé, il se peut que la valeur du Fonds n'augmente pas autant que la valeur de fonds qui mettent l'accent sur les sociétés de plus petite capitalisation.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

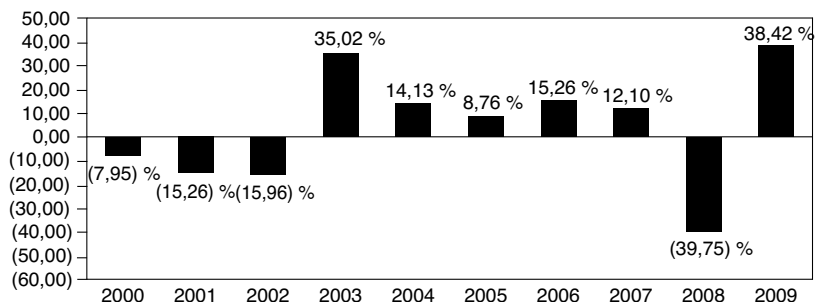


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

GLOBAL GROWTH FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	26/09/2005	02/12/1994	38,42 %	(2,22) %	3,22 %	1,70 %	7,53 %
CATÉGORIE A1 – €	27/09/2005	26/09/2005	34,61 %	(4,57) %	s/o	s/o	(1,22) %
CATÉGORIE B1 – \$	26/09/2005	02/12/1994	37,39 %	(2,94) %	2,45 %	0,90 %	6,94 %
CATÉGORIE C1 – \$	26/09/2005	02/12/1994	37,39 %	(2,94) %	2,42 %	0,79 %	6,86 %
CATÉGORIE I1 – \$	26/09/2005	02/12/1994	40,07 %	(1,04) %	4,41 %	2,64 %	8,37 %
CATÉGORIE I1 – €	27/09/2005	26/09/2005	36,09 %	(3,47) %	s/o	s/o	(0,07) %
CATÉGORIE S1 – \$	26/09/2005	02/12/1994	39,86 %	(1,18) %	4,28 %	2,57 %	8,33 %
Index MSCI All Country World Growth (USD)		02/12/1994	37,53 %	(2,88) %	3,40 %	s/o	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caimans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 26 septembre 2005.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI All Country World Growth (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	±
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,61 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

85 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

67 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 septembre 2005.

Actif total

89 849 907 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,65 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,61 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,45 % (actions de Catégorie A), de 3,20 % (actions des Catégories B et C), de 1,70 % (actions de Catégorie W), de 1,46 % (actions de Catégorie I) et de 0,61 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

- ⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,66 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.
- ‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

Le principal objectif d'investissement du Fonds est le rendement total, mesuré en dollars US. Ce Fonds géré par une équipe investit dans un portefeuille composé d'actions de grande capitalisation et de titres de créance de la catégorie investissement d'émetteurs internationaux, les allocations étant depuis le lancement de 60 % en actions et de 40 % en titres de créance. Le Fonds tente d'ajouter de la valeur principalement grâce à une sélection ascendante (bottom up) des titres dans la partie actions et à la gestion des devises dans la partie titres de créance.

Le Fonds investit dans un mélange d'actions et de créance d'émetteurs mondiaux. Le Fonds investit: (i) au moins 30 %, mais pas plus de 75 %, de son actif total en actions et autres titres de participation d'émetteurs internationaux (qui ne sont pas des obligations convertibles) et (ii) au moins 25 %, mais pas plus de 70 % de son actif total, en titres de créance d'émetteurs internationaux (y compris en titres de créance des marchés émergents). Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Dans des conditions de marché normales, le Fonds focalise ses placements en titres de créance d'émetteurs internationaux sur les titres de créance de la catégorie investissement. Dans le cadre de sa gestion du Fonds, MFS cherche à acheter des titres de sociétés connues et établies dotées de capitalisations boursières relativement élevées.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque des titres liés aux hypothèques, le risque de marchés émergents, le risque de change et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et il augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Étant donné que le Fonds peut investir en titres adossés à des hypothèques ou à des actifs, il est soumis à un risque de remboursement anticipé et à un risque de prorogation. Certains titres adossés à des hypothèques ou à des actifs sont des produits d'investissement structurés, qui peuvent comporter des risques accrus de liquidité et de contrepartie et peuvent soumettre le fonds à une volatilité élevée.
- Investir sur les marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux habituellement associés aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risque de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le fonds à une volatilité plus élevée.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.

- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – s du Fonds au 31 décembre de chaque année.

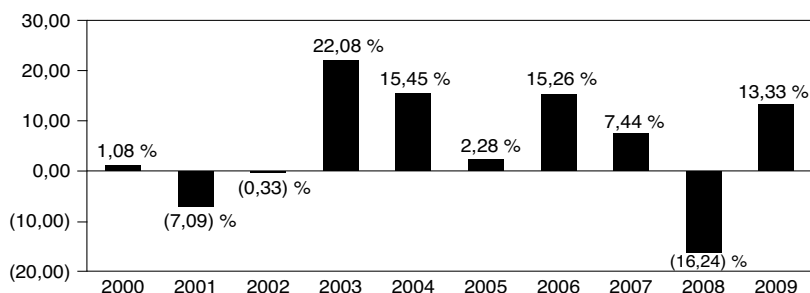


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

GLOBAL TOTAL RETURN FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	05/01/1994	13,33 %	0,66 %	3,75 %	4,72 %	6,98 %
CATÉGORIE A1 – €	27/09/2005	26/09/2005	10,11 %	(1,85) %	s/o	s/o	(0,21) %
CATÉGORIE A2 – \$ [^]	26/09/2005	05/01/1994	13,34 %	0,65 %	3,76 %	4,76 %	7,06 %
CATÉGORIE A1 – £ [*]	27/09/2005	26/09/2005	2,34 %	7,63 %	s/o	s/o	6,25 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	05/01/1994	12,49 %	(0,10) %	2,98 %	3,96 %	6,50 %
CATÉGORIE B2 – \$ [^]	26/09/2005	05/01/1994	12,51 %	(0,09) %	2,99 %	3,96 %	6,50 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	26/09/2005	05/01/1994	12,51 %	(0,09) %	2,95 %	3,89 %	6,45 %
CATÉGORIE C2 – \$ [^]	26/09/2005	05/01/1994	12,50 %	(0,11) %	2,95 %	3,87 %	6,44 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	05/01/1994	14,69 %	1,85 %	4,93 %	5,73 %	7,85 %
CATÉGORIE I1 – £ [*]	27/09/2005	26/09/2005	3,55 %	8,85 %	s/o	s/o	7,51 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	05/01/1994	14,52 %	1,69 %	4,79 %	5,66 %	7,81 %
Indice MSCI World (USD) : 60 %							
Indice Barclays Capital Global Aggregate (USD) : 40 %			05/01/1994	20,71 %	(0,27) %	3,36 %	2,74 %

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caimans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 26 septembre 2005.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

^{*} Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie A1 – £ et I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie A2 – £ et I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI World (USD) : 60 % / Indice Barclays Capital Global Aggregate (USD) : 40 %

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces

charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	†
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,20 % ³	0,20 % ³	0,20 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,16 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,00 %	2,75 %	2,75 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

83 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

56 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 septembre 2005.

Actif total

1 058 051 048 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,20 % pour les actions de Catégorie W et de 0,16 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 1,25 % (actions de Catégorie W), de 1,01 % (actions de Catégorie I) et de 0,16 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,21 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

† Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

Le principal objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, l'objectif secondaire étant de produire des revenus modérés mesurés en dollars US. Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* 70 % au moins de son actif total) en actions et titres de participation d'émetteurs ayant leur siège partout dans le monde (y compris les marchés émergents), qui, selon MFS, sont sous-valorisés par rapport à leur potentiel à long terme. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds cherche à investir dans des sociétés de haute qualité qui sont sous-valorisées. Le Fonds cherche à ajouter de la valeur grâce à une sélection d'actions s'appuyant sur la recherche fondamentale ascendante (bottom up) effectuée par les professionnels de l'investissement actions de MFS.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque des actions croissance, le risque de marché, le risque de marchés émergents, le risque de change et le risque des produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Le Fonds cherche à investir en titres qui sont sous-valorisés dans le cas où MFS estime que la valeur de marché de ces titres augmentera en raison d'événements anticipés et de la perception des investisseurs. Si ces événements ne se produisent pas ou s'ils sont retardés, ou si la perception des investisseurs à l'égard des titres ne s'améliore pas, il se peut que le cours de marché du titre n'augmente pas, voire qu'il diminue.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.

- Les placements sur les marchés émergents comportent des risques supérieurs à ceux habituellement associés aux placements sur les marchés non émergents. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux titres des marchés émergents.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

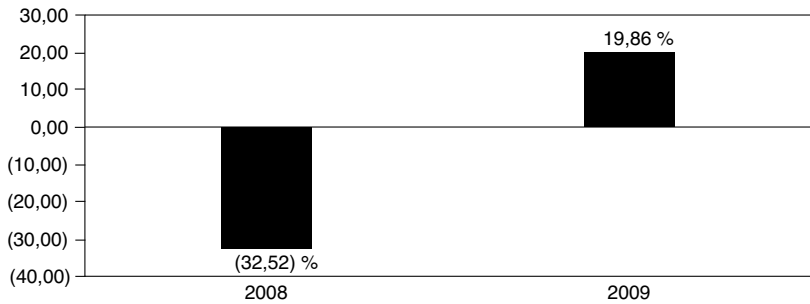


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

GLOBAL VALUE FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	01/08/2007	31/07/2007	19,86 %	s/o	s/o	s/o	(7,27) %
CATÉGORIE A1 – €	01/08/2007	31/07/2007	16,54 %	s/o	s/o	s/o	(9,00) %
CATÉGORIE B1 – \$	01/08/2007	31/07/2007	18,90 %	s/o	s/o	s/o	(7,97) %
CATÉGORIE C1 – \$	01/08/2007	31/07/2007	18,90 %	s/o	s/o	s/o	(7,97) %
CATÉGORIE I1 – \$	01/08/2007	31/07/2007	21,30 %	s/o	s/o	s/o	(6,15) %
CATÉGORIE I1 – €	01/08/2007	31/07/2007	17,84 %	s/o	s/o	s/o	(7,92) %
CATÉGORIE I1 – £*	01/08/2007	31/07/2007	9,53 %	s/o	s/o	s/o	3,05 %
Indice MSCI World Value (USD)		31/07/2007	26,68 %	s/o	s/o	s/o	

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009. La date de création du fonds est 1^{er} août 2007.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI World Value (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net. (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

ANNEXE 18 – GLOBAL VALUE FUND

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

54 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

25 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

1^{er} août 2007.

Actif total

4 805 189 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 6,69 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 6,65 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 8,49 % (actions de Catégorie A), de 9,24 % (actions des Catégories B et C), de 7,74 % (actions de Catégorie W), de 7,50 % (actions de Catégorie I) et de 6,65 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

ANNEXE 19 – HONG KONG EQUITY FUND

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions de grande capitalisation de Hong Kong. Le Fonds est géré par une équipe d'analystes de recherche de MFS qui utilisent un processus de recherche fondamentale

ascendante (bottom up) et d'évaluation par les pairs pour construire un portefeuille représentant leurs meilleures idées d'appréciation du capital à travers les secteurs d'activité de Hong Kong.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et titres de participation de sociétés basées à Hong Kong ou qui exercent une part prépondérante de leur activité économique à Hong Kong. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 33 % de son actif total en obligations convertibles.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de concentration géographique, le risque de change, le risque de marché et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays, la performance du Fonds peut être étroitement liée aux conditions et développements de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.

- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le Fonds a été lancé le 16 novembre 2009. L'historique de la performance et les rendements annuels moyens pour une année civile complète n'étaient pas encore disponibles à la date de publication.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI Hong Kong 10-40 (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net (sur la base du rapport financier révisé du Fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

ANNEXE 19 – HONG KONG EQUITY FUND

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,00 %	†
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,15 %	2,90 %	2,90 %	1,30 %	1,15 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

1 % pour la période comprise entre la date de lancement du Fonds et le 31 janvier 2010.

4 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

16 novembre 2009

Actif total

31 594 022 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 1,91 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 1,87 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 3,81 % (actions de Catégorie A), de 4,56 % (actions des Catégories B et C), de 3,06 % (actions de Catégorie W), de 2,87 % (actions de Catégorie I) et de 1,87 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

† Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

ANNEXE 20 – INFLATION-ADJUSTED BOND FUND

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de dégager un rendement total, mesuré en dollars US, qui dépasse le taux d'inflation tel que mesuré aux États-Unis sur le long terme. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille de titres protégés contre l'inflation et se focalise sur les titres du Trésor américain

protégés contre l'inflation (TIPS), dans son objectif d'assurer aux investisseurs obligataires un certain niveau de protection contre le risque de l'inflation.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* 70 % au moins de son actif total) en titres de créance en tout genre ajustés en fonction de l'inflation ou dans des placements donnant accès à de tels titres. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif total en actions et en autres titres de participation, ni plus de 25 % de son actif total dans des obligations convertibles, lesquels, au total, ne doivent pas dépasser 30 % de l'actif total du Fonds. Le Fonds entend actuellement se focaliser sur les titres de créance ajustés en fonction de l'inflation émis par le Trésor américain. Le Fonds peut également investir son actif dans des titres ajustés en fonction de l'inflation émis par d'autres sociétés publiques et subdivisions du gouvernement fédéral américain et par d'autres entités telles que des sociétés anonymes et des gouvernements américains et non américains. La valeur du principal de ces titres de créance est ajustée par référence aux évolutions de l'indice américain des prix à la consommation ou autre indice général américain des prix ou des salaires. Ces titres de créance versent en général un taux d'intérêt fixe, mais ce taux fixe est appliqué au principal ajusté en fonction de l'inflation. Le principal payé à l'échéance est en général égal au principal ajusté en fonction de l'inflation ou bien à la valeur nominale d'origine du titre, si cette dernière est plus élevée. D'autres types de titres ajustés en fonction de l'inflation peuvent utiliser d'autres méthodes afin d'effectuer des ajustements en fonction d'autres mesures de l'inflation.

Le Fonds peut aussi investir dans d'autres types de titres de créance de la catégorie investissement qui ne sont pas ajustés en fonction de l'inflation, tels que les titres d'Etat américains et non américains, les titres de créance des sociétés privées, ainsi que les titres adossés à des hypothèques et les titres adossés à des actifs. MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Faible/Moyen* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque d'inflation, le risque de titres adossés à des hypothèques, le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de concentration géographique et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les versements d'intérêts sur les titres de créance ajustés en fonction de l'inflation peuvent être imprévisibles ; les distributions de revenus du Fonds pourront donc fluctuer davantage que les distributions de revenus d'un fonds obligataire typique. En période de déflation, il se peut que les revenus du Fonds soient considérablement réduits lorsque le principal des titres de créance ajustés en fonction de l'inflation est ajusté à la baisse. En outre, il ne peut y avoir aucune assurance que l'indice des prix à la consommation américain ou toute autre mesure utilisée pour ajuster le principal des titres de créance du Fonds correspondront fidèlement au taux d'inflation auquel fait face un investisseur particulier.
- Étant donné que le Fonds peut investir en titres adossés à des hypothèques et à des actifs, il est soumis à un risque de remboursement anticipé et à un risque de prorogation. Certains titres adossés à des hypothèques et à des actifs sont des produits d'investissement structurés qui peuvent soumettre le Fonds à une volatilité élevée.
- Certains titres du gouvernement américain sont garantis par le crédit du gouvernement américain et comportent habituellement un risque de crédit minimal. D'autres titres du gouvernement américain dans lesquels le Fonds peut investir comportent un risque de crédit accru car ils ne sont garantis que par le crédit d'un organisme fédéral américain ou par une entreprise parrainée par le gouvernement. Bien que les entreprises parrainées par le gouvernement puissent être constituées ou parrainées par le Congrès américain, elles ne sont pas financées sur les crédits budgétaires du Congrès et leurs titres ne sont pas émis ou garantis par le Trésor américain ou par le crédit du gouvernement américain.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays, la performance du Fonds peut être étroitement liée aux conditions et développements de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et il augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Les émetteurs du secteur bancaire sont soumis à de nombreux risques, y compris les réglementations gouvernementales défavorables, la réduction de la disponibilité du capital et l'augmentation de des coûts du capital et les évolutions des taux d'intérêt et/ou de défaillance, qui peuvent avoir un effet défavorable important sur le Fonds.

- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

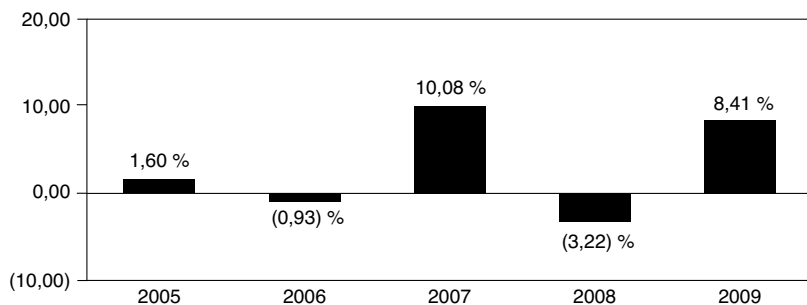


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

INFLATION-ADJUSTED BOND FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	09/06/2004	8,41 %	4,92 %	3,06 %	s/o	3,90 %
CATÉGORIE A2 – \$ [^]	26/09/2005	09/06/2004	8,42 %	4,90 %	3,05 %	s/o	3,88 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	09/06/2004	7,44 %	3,90 %	2,05 %	s/o	2,86 %
CATÉGORIE B2 – \$ [^]	26/09/2005	09/06/2004	7,38 %	3,87 %	2,04 %	s/o	2,86 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	26/09/2005	09/06/2004	7,35 %	3,88 %	2,02 %	s/o	2,83 %
CATÉGORIE C2 – \$ [^]	26/09/2005	09/06/2004	7,28 %	3,88 %	1,99 %	s/o	2,79 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	09/06/2004	9,40 %	5,82 %	3,90 %	s/o	4,72 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	09/06/2004	8,84 %	5,39 %	3,55 %	s/o	4,40 %
Indice Barclays Capital U.S. Treasury Inflation Protected Securities (USD)		09/06/2004	11,41 %	6,69 %	4,63 %	s/o	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caïmans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 26 septembre 2005.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Barclays Capital U.S. Treasury Inflation Protected Securities (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,50 %	0,60 %	†
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,35 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	1,35 %	2,35 %	2,35 %	0,75 %	0,65 %	0,95 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

(45) % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

5 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 septembre 2005.

Actif total

192 564 673 dollars US au 31 juillet 2010.

- ¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.
- ² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliaire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.
- ³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,39 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,35 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 1,49 % (actions de Catégorie A), de 2,49 % (actions des Catégories B et C), de 0,99 % (actions de Catégorie W), de 0,85 % (actions de Catégorie I) et de 0,35 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).
- ⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts.
- [‡] Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions japonaises de grande capitalisation. Le Fonds est géré par une équipe d'analystes de recherche de MFS qui utilise un processus de recherche fondamentale ascendante (bottom up) et d'évaluation par les pairs pour construire un portefeuille représentant leurs meilleures idées en matière d'appréciation du capital à travers les secteurs d'activité japonais.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation de sociétés qui ont leur siège ou exercent une part prépondérante de leur activité économique au Japon. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 33¹/₃ % de son actif total dans des obligations convertibles.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque de concentration géographique, le risque de change et le risque des produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays, la performance du Fonds peut être étroitement liée aux conditions et développements de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque

de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1–\$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.



Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

JAPAN EQUITY FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	01/08/2007	31/07/2007	2,32 %	s/o	s/o	s/o	(11,21) %
CATÉGORIE A1 – €	01/08/2007	31/07/2007	(0,56) %	s/o	s/o	s/o	(12,90) %
CATÉGORIE B1 – \$	01/08/2007	31/07/2007	1,66 %	s/o	s/o	s/o	(11,85) %
CATÉGORIE C1 – \$	01/08/2007	31/07/2007	1,66 %	s/o	s/o	s/o	(11,85) %
CATÉGORIE I1 – \$	01/08/2007	31/07/2007	3,60 %	s/o	s/o	s/o	(10,13) %
CATÉGORIE I1 – €	01/08/2007	31/07/2007	0,63 %	s/o	s/o	s/o	(11,83) %
CATÉGORIE I1 – £*	01/08/2007	31/07/2007	(6,47) %	s/o	s/o	s/o	(1,33) %
Indice MSCI Japan (USD)		31/07/2007	6,25 %	s/o	s/o	s/o	

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009. La date de création du fonds est 1^{er} août 2007.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI Japan (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net. (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	±
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

1150 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

56 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

1^{er} août 2007.

Actif total

9 095 253 dollars US au 31 juillet 2010.

- ¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.
- ² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.
- ³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 3,29 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 3,25 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 5,09 % (actions de Catégorie A), de 5,84 % (actions des Catégories B et C), de 4,34 % (actions de Catégorie W), de 4,10 % (actions de Catégorie I) et de 3,25 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).
- † Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions d'Amérique latine. Le Fonds recherche des actions en fonction de leurs perspectives de bénéfices et de leurs valorisations en tentant d'ajouter de la valeur par le biais d'une sélection de titres s'appuyant sur la recherche fondamentale ascendante (bottom up) effectuée par les professionnels de l'investissement actions de MFS.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et titres de participation de sociétés basées en Amérique latine ou qui exercent une part prépondérante de leur activité économique en Amérique latine. Pour les besoins des politiques d'investissement du Fonds, l'Amérique latine comprend tout pays situé en Amérique du Sud, en Amérique centrale, dans les Antilles, ainsi que le Mexique. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 33¹/₃ % de son actif total en obligations convertibles.

Remarque importante : Le Fonds peut investir une part importante de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays ou dans un nombre limité de pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif sur les marchés émergents. Les titres des marchés émergents peuvent comporter des risques supérieurs à ceux

associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité élevée. Pour connaître les détails des risques des investissements du Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marchés émergents, le risque de concentration géographique, le risque de change, le risque de marché et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays ou une seule région, la performance du fonds peut être étroitement liée aux conditions et évolutions de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays ou cette région et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de

la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.

- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le Fonds a été lancé le 26 mars 2009. L'historique de la performance et les rendements annuels moyens pour une année civile complète n'étaient pas encore disponibles à la date de publication.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI Emerging Markets Latin America 10-40 (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net (sur la base du rapport financier révisé du Fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

B	C	W	I	Z
1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,00 %	‡
1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
2,90 %	2,90 %	1,30 %	1,15 %	0,15 %

ancement du Fonds et le

peuvent renoncer à tout ou partie de leurs
à des Intermédiaires financiers.

des charges d'un Fonds sauf les commissions de
ment, entres autres, une commission de services
nt domiciliaire, et les commissions d'agent de

des charges afin que les « Autres charges » ne
actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de
s. Cet accord de plafonnement des charges expire
prolongé à la seule discrétion du Gestionnaire
es que la taxe d'abonnement du Luxembourg),
es, les charges extraordinaires et les charges
s. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti
de 3,05 % pour les actions de Catégories
« le Ratio des charges totales » de ces catégories
70 % (actions des Catégories B et C), de 4,20 %
% plus la commission de gestion négociée entre

seront prélevées et encaissées directement
contrat négocié séparément entre le Gestionnaire

t de dégager des revenus courants
un risque d'investissement
du capital ; les revenus et le
stit dans un portefeuille de

titres à revenu fixe, de catégorie investissement, américains ou libellés en dollar US, essentiellement de durée courte à moyenne. Le Fonds cherche à réduire la volatilité en investissant dans des titres à échéances plus courtes et tente d'ajouter de la valeur par le biais de la sélection des titres et des secteurs.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de l'actif total) en titres de créance. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. La durée de vie moyenne pondérée en dollars US ne dépasse pas cinq ans. Le Fonds investit principalement en titres de créance de la catégorie investissement. Les placements de titres d'émetteurs non américains sont libellés en dollars US.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Faible/Moyen* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de titres adossés à des hypothèques, le risque de marché et le risque des produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et il augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Les émetteurs du secteur bancaire sont soumis à de nombreux risques, y compris les réglementations gouvernementales défavorables, la réduction de la disponibilité du capital et l'augmentation de des coûts du capital et les évolutions des taux d'intérêt et/ou de défaillance, qui peuvent avoir un effet défavorable important sur le Fonds.
- De manière générale, plus l'échéance d'un titre est longue, plus le risque de taux d'intérêt sur le cours du titre est important. Les Fonds dont les échéances moyennes pondérées en dollars sont plus longues, sont généralement plus volatils que les fonds dont les échéances sont plus courtes. À l'inverse, les fonds dont les échéances sont plus courtes peuvent être plus volatils, mais dégagent en général des rendements plus faibles que les fonds dont les échéances sont plus longues.

- Étant donné que le Fonds peut investir en titres adossés à des hypothèques et en titres adossés à des actifs, il est soumis à un risque de remboursement anticipé et à un risque de prorogation. Certains titres adossés à des hypothèques et à des actifs sont des produits d'investissement structurés qui peuvent soumettre le Fonds à une volatilité élevée.
- Certains titres du gouvernement américain sont garantis par le crédit du gouvernement américain et comportent habituellement un risque de crédit minimal. D'autres titres du gouvernement américain dans lesquels le Fonds peut investir comportent un risque de crédit accru car ils ne sont garantis que par le crédit d'un organisme fédéral américain ou par une entreprise parrainée par le gouvernement. Bien que les entreprises parrainées par le gouvernement puissent être constituées ou parrainées par le Congrès américain, elles ne sont pas financées sur les crédits budgétaires du Congrès et leurs titres ne sont pas émis ou garantis par le Trésor américain ou par le crédit du gouvernement américain.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Le capital d'investissement n'est pas garanti. Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

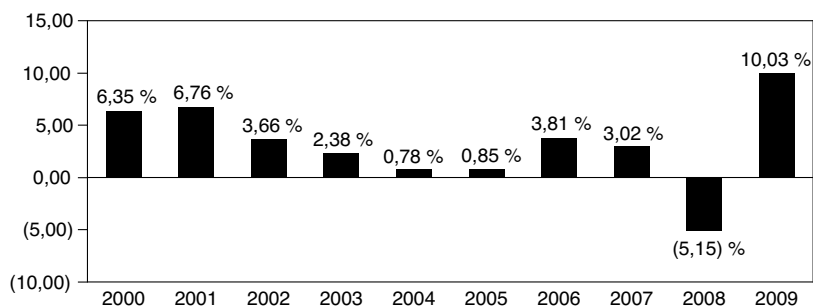


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

LIMITED MATURITY FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	01/09/1994	10,03 %	2,44 %	2,40 %	3,17 %	3,43 %
CATÉGORIE A2 – \$ [^]	26/09/2005	01/09/1994	9,94 %	2,45 %	2,39 %	3,23 %	3,50 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	01/09/1994	8,93 %	1,45 %	1,40 %	2,27 %	2,83 %
CATÉGORIE B2 – \$ [^]	26/09/2005	01/09/1994	8,85 %	1,42 %	1,39 %	2,25 %	2,82 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	26/09/2005	01/09/1994	8,92 %	1,40 %	1,34 %	2,17 %	2,77 %
CATÉGORIE C2 – \$ [^]	26/09/2005	01/09/1994	8,83 %	1,40 %	1,33 %	2,16 %	2,76 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	01/09/1994	10,79 %	3,26 %	3,19 %	3,87 %	4,13 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	01/09/1994	10,63 %	2,98 %	2,93 %	3,74 %	4,04 %

Indice Barclays Capital 1-3 Year

U.S. Government /

Index Credit Bond (USD)

01/09/1994

3,83 %

5,20 %

4,32 %

4,86 %

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caïmans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 26 septembre 2005.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne

sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Barclays Capital 1-3 Year U.S. Government / Indice Credit Bond (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,50 %	0,60 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,24 % ³	0,24 % ³	0,24 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,20 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	1,34 %	2,34 %	2,34 %	0,75 %	0,65 %	0,80 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

(39) % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

(28) % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 septembre 2005.

Actif total

799 406 493 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

- ³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,24 % pour les actions de Catégorie W et de 0,20 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 0,84 % (actions de Catégorie W), de 0,70 % (actions de Catégorie I) et de 0,20 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).
- ⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts.
- † Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

ANNEXE 24 – PRUDENT WEALTH FUND (anciennement Global Conservative Fund)

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

Le principal objectif d'investissement du Fonds est la recherche de l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds cherche normalement des titres de capital considérés comme sous-valorisés par rapport à leur potentiel de croissance des bénéfices, suivant l'analyse fondamentale ascendante des professionnels de l'investissement en actions de MFS.

Dans le cadre de sa gestion du Fonds, MFS focalisera normalement sa construction du portefeuille sur des titres de capital mais bénéficiera de la souplesse nécessaire pour investir en titres de créance (y compris les titres monétaires et les obligations de la catégorie investissement) sans limitation, sous réserve des limites de la réglementation, suivant l'avis de MFS concernant le moment où la perception du marché à l'égard des sociétés individuelles diffère de l'analyse de MFS des valeurs intrinsèques de ces sociétés ou suivant d'autres conditions de marché en vigueur. Dans le cadre de sa gestion du Fonds, MFS peut investir dans des sociétés situées dans le monde entier (y compris sur les marchés émergents), en sociétés de toute taille, et n'est pas soumise à des limitations quant aux pondérations de valeurs individuelles ou de secteurs, soit de manière absolue ou par rapport aux indicateurs de référence du Fonds.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés (y compris principalement à des options de change, des contrats de change à terme standardisés et des contrats à terme standardisés sur indices boursiers) à diverses fins (couverture ou investissement) pour le Fonds, y compris pour produire des revenus et accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou réajuster le profil de risque ou autres caractéristiques du Fonds, ou comme solutions de remplacement aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque d'actions valeur, le risque de concentration des émetteurs, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de marchés émergents, le risque de change et le risque des produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par l'évolution de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Le Fonds peut investir en titres sous-valorisés dans le cas où MFS estime que la valeur de marché de ces titres augmentera en raison d'événements anticipés et de la perception des investisseurs. Si ces événements ne se produisent pas ou s'ils sont retardés, ou si la perception des investisseurs à l'égard des titres ne s'améliore pas, il se peut que les cours de marché de ces titres n'augmentent pas comme prévu, voir qu'il diminue.
- Étant donné que le Fonds peut investir une part relativement élevée de son actif dans un seul émetteur ou dans un petit nombre d'émetteurs (dans les limites permises par la loi), il se peut que la performance du Fonds soit davantage sensible à un événement unique d'ordre économique politique ou réglementaire affectant ces émetteurs qu'un fonds plus diversifié.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et il augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Les placements sur les marchés émergents peuvent comporter des risques supérieurs à ceux habituellement associés aux investissements sur les marchés non émergents. Les investisseurs sont invités à consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux titres des marchés émergents.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions

imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.

- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de pertes de capital.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

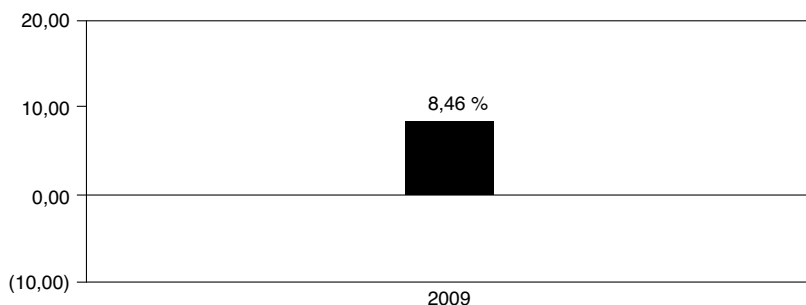


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

PRUDENT WEALTH FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	04/03/2008	03/03/2008	8,46 %	s/o	s/o	s/o	1,41 %
CATÉGORIE A2 – \$	04/03/2008	03/03/2008	8,51 %	s/o	s/o	s/o	1,47 %
CATÉGORIE B1 – \$	04/03/2008	03/03/2008	7,35 %	s/o	s/o	s/o	0,44 %
CATÉGORIE B2 – \$	04/03/2008	03/03/2008	7,39 %	s/o	s/o	s/o	0,46 %
CATÉGORIE C1 – \$	04/03/2008	03/03/2008	7,35 %	s/o	s/o	s/o	0,44 %
CATÉGORIE C2 – \$	04/03/2008	03/03/2008	7,37 %	s/o	s/o	s/o	0,46 %
CATÉGORIE I1 – \$	04/03/2008	03/03/2008	8,02 %	s/o	s/o	s/o	1,59 %
Indice MSCI World (USD)		03/03/2008	29,99 %	(5,63) %	2,01 %	(0,24) %	
Indice LIBOR (USD)		03/03/2008	0,99 %	3,46 %	3,73 %	3,47 %	

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.
La date de création du fonds est 4 mars 2008.

Remarque : La stratégie d'investissement du Fonds a été modifiée le 31 janvier 2011 ; les performances antérieures à cette date correspondent à l'ancienne stratégie d'investissement.

Indicateurs de référence du Fonds

Principal : Indice MSCI World (USD)

Secondaire : Indice LIBOR 3 mois

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier révisé du fonds au 31 janvier 2010, tel que réajusté). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,15 %	1,15 %	1,15 %	1,15 %	0,95 %	±
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales.	2,15 %	2,90 %	2,90 %	1,30 %	1,10 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

108 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

84 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

4 mars 2008.

Actif total

31 121 862 dollars US au 31 juillet 2010.

- ¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.
- ² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.
- ³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégorie A et de Catégorie C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 1,20 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 1,16 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,45 % (actions de Catégorie A), de 3,45 % (actions des Catégories B et C), de 1,95 % (actions de Catégorie W), de 1,81 % (actions de Catégorie I) et de 1,16 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).
- ⁺ La Commission de gestion financière pour les actions de catégorie Z sera prélevée et collectée par le Gestionnaire financier directement de l'actionnaire en vertu d'un accord distinct entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

ANNEXE 25 – RESEARCH BOND FUND

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est le rendement total, mesuré en dollars US. Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres de créance américains de la catégorie investissement. Le Fonds est géré par une équipe d'analystes de recherche de MFS qui utilise un processus de recherche fondamentale ascendante (bottom up) et d'allocation des actifs sur l'ensemble des titres à revenu fixe représentant leurs meilleures idées en matière de rendement total.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en titres de créance. Bien que le Fonds se focalise sur les titres de créance de la catégorie investissement, il peut également investir, dans une moins mesure, en

titres de la catégorie inférieure à la catégorie investissement (y compris en titres de créance des marchés émergents). Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif total en actions ou autres titres de participation, ni plus de 25 % de son actif total dans des obligations convertibles, lesquels, au total, ne doivent pas dépasser 30 % de l'actif total du Fonds.

Remarque importante : Bien que le Fonds se focalise principalement sur les titres de la catégorie investissement, il peut investir en titres de la catégorie inférieure à la catégorie investissement ; le Fonds peut donc être exposé à une volatilité élevée et à des risques de contrepartie et de liquidité accrus. Pour connaître les détails des risques des investissements du Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de titres adossés à des hypothèques, le risque de la catégorie inférieure à la catégorie investissement, le risque de marchés émergents et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et il augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.

- Étant donné que le Fonds peut investir en titres adossés à des hypothèques et à des actifs, il est soumis à un risque de remboursement anticipé et à un risque de prorogation. Certains titres adossés à des hypothèques et à des actifs sont des produits d'investissement structurés qui peuvent soumettre le Fonds à une volatilité élevée.
- Certains titres notés dans la catégorie inférieure à la catégorie investissement sont très spéculatifs. Ils comportent un risque de défaillance élevé et peuvent être sujets à caution quant au remboursement du principal et au paiement des intérêts. Comparés aux titres de créance de haute qualité ou de la catégorie investissement, les titres de créance de la catégorie de qualité inférieure peuvent souffrir dans une plus grande mesure des évolutions de la conjoncture économique et de la législation et de la réglementation. Ils ont une plus grande possibilité de défaillance et sont moins liquides.
- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée et à des risques de contrepartie et de liquidité accrus.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

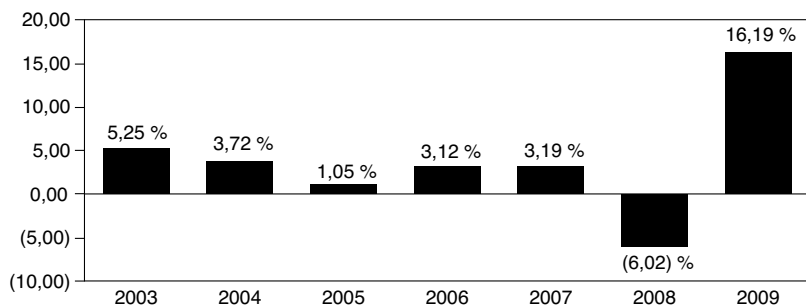


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

RESEARCH BOND FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	19/08/2002	16,19 %	4,06 %	3,26 %	s/o	4,07 %
CATÉGORIE A2 – \$ [^]	26/09/2005	19/08/2002	16,23 %	4,07 %	3,27 %	s/o	4,07 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	19/08/2002	15,05 %	3,01 %	2,23 %	s/o	3,03 %
CATÉGORIE B2 – \$ [^]	26/09/2005	19/08/2002	15,20 %	3,05 %	2,26 %	s/o	3,04 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	26/09/2005	19/08/2002	15,07 %	3,03 %	2,19 %	s/o	2,93 %
CATÉGORIE C2 – \$ [^]	26/09/2005	19/08/2002	15,08 %	3,01 %	2,19 %	s/o	2,92 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	19/08/2002	17,09 %	4,90 %	4,08 %	s/o	4,86 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	19/08/2002	16,76 %	4,56 %	3,78 %	s/o	4,66 %
Indice Barclays Capital U.S. Aggregate Bond		19/08/2002	5,93 %	6,04 %	4,97 %	6,33 %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caimans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 26 septembre 2005.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Barclays Capital U.S. Aggregate Bond

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,50 %	0,60 %	†
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,31 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	1,35 %	2,35 %	2,35 %	0,75 %	0,65 %	0,91 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

99 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

69 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 septembre 2005.

Actif total

234 159 623 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,35 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,31 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 1,45 % (actions de Catégorie A), de 2,45 % (actions des Catégories B et C), de 0,95 % (actions de Catégorie W), de 0,81 % (actions de Catégorie I) et de 0,31 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts.

† Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions d'émetteurs ayant leur siège hors des États-Unis. Le Fonds est géré par une équipe d'analystes de recherche de MFS qui utilise un processus de recherche fondamentale ascendante (bottom up) et d'évaluation par les pairs pour construire un portefeuille multi-capitalisation représentant leurs meilleures idées en matière d'appréciation du capital à travers les secteurs d'activité hors des États-Unis.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation de sociétés, dans le monde entier hors des États-Unis. Le Fonds se focalise sur les sociétés (y compris les émetteurs des marchés émergents) qui, selon MFS, bénéficient de perspectives de croissance favorables et de valorisations attractives. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. De manière générale, le Fonds ne privilégie pas un pays en particulier.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque de marchés émergents, le risque de change et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque

de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée.

- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

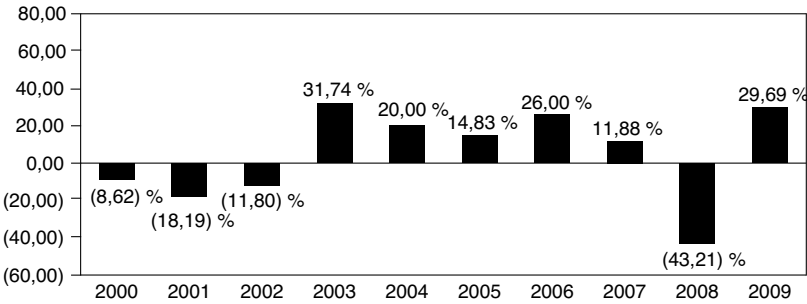


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

RESEARCH INTERNATIONAL FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	31/12/1998	29,69 %	(6,25) %	3,58 %	2,20 %	6,71 %
CATÉGORIE A1 – €	27/09/2005	26/09/2005	26,16 %	(8,53) %	s/o	s/o	(1,79) %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	31/12/1998	28,75 %	(6,95) %	2,83 %	1,38 %	5,87 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	26/09/2005	31/12/1998	28,77 %	(6,94) %	2,78 %	1,26 %	5,76 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	31/12/1998	31,31 %	(5,10) %	4,89 %	3,20 %	7,67 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	31/12/1998	31,08 %	(5,26) %	4,65 %	3,08 %	7,56 %
Indice MSCI EAFE (Europe, Australasia, Far East) (USD)		31/12/1998	31,78 %	(6,04) %	3,54 %	1,17 %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caimans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 26 septembre 2005.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice MSCI EAFE (Europe, Australasia, Far East) (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	†
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,24 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

87 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

36 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 septembre 2005.

Actif total

494 049 721 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,28 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,24 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,08 % (actions de Catégorie A), de 2,83 % (actions des Catégories B et C), de 1,33 % (actions de Catégorie W), de 1,09 % (actions de Catégorie I) et de 0,24 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire

financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,29 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

Le principal objectif du Fonds est de dégager des revenus courants élevés, l'objectif d'investissement secondaire étant l'appréciation du capital mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille de titres comprenant des titres de créance tant de la catégorie investissement que de la catégorie inférieure à la catégorie investissement provenant des États-Unis et du monde entier. Le Fonds cherche à dégager des revenus supérieurs à ceux que dégagerait un portefeuille de titres du Trésor américain et tente d'ajouter de la valeur grâce à la sélection des titres et à la rotation sectorielle.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en titres de créance, y compris des titres de créance de la catégorie inférieure à la catégorie investissement (y compris les titres de croissance des marchés émergents). Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique.

Remarque importante : Le Fonds peut investir une part importante de son actif dans des titres de la catégorie inférieure à la catégorie investissement, ce qui peut l'exposer à une volatilité élevée et à des risques de contrepartie et de liquidité accrus. Pour plus de détails concernant ce risque, veuillez vous reporter au premier paragraphe de la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de la catégorie de qualité inférieure, le risque de marchés émergents, le risque de change, le risque de titres adossés à des hypothèques et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Certains titres de créance de la catégorie de qualité inférieure sont très spéculatifs. Ils comportent un risque de défaillance élevé et peuvent être sujets à caution quant au remboursement du principal et au paiement des intérêts. Comparés aux titres de créance de haute qualité ou de la catégorie investissement, les titres de créance de la catégorie de qualité inférieure peuvent souffrir dans une plus grande mesure des évolutions de la conjoncture économique et de la législation et de la réglementation. Ils ont une plus grande possibilité de défaillance et sont moins liquides.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Les placements sur les marchés émergents comportent des risques supérieurs à ceux habituellement associés aux placements sur les marchés non émergents. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux titres des marchés émergents.
- Les risques de change comprennent les fluctuations des taux de change, les évolutions politiques et économiques internationales et régionales et l'imposition possible de contrôles des changes ou autres lois ou restrictions imposées par les gouvernements locaux à l'égard de ces investissements. Étant donné qu'un Fonds peut investir dans des titres de portefeuille et instruments libellés en devises autre que sa devise de comptabilité ou que la devise de la catégorie d'actions concernée, les évolutions des taux de change peuvent affecter la valeur de ces positions ainsi que la valeur de votre investissement.
- Étant donné que le Fonds peut investir en titres adossés à des hypothèques et à des actifs, il est soumis à un risque de remboursement anticipé et à un risque de prorogation.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût

d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.

- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – s du Fonds au 31 décembre de chaque année.

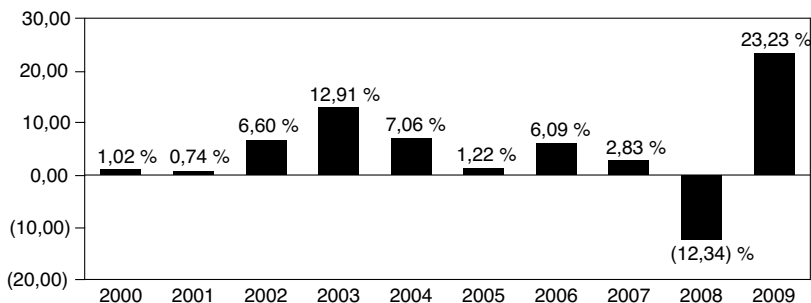


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

STRATEGIC INCOME FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	21/06/1991	27,67 %	3,62 %	3,80 %	4,61 %	5,57 %
CATÉGORIE A2 – \$ [^]	26/09/2005	21/06/1991	27,69 %	3,61 %	3,82 %	4,70 %	5,65 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	21/06/1991	26,43 %	2,59 %	2,78 %	3,69 %	5,06 %
CATÉGORIE B2 – \$ [^]	26/09/2005	21/06/1991	26,49 %	2,60 %	2,78 %	3,69 %	5,06 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	26/09/2005	21/06/1991	26,47 %	2,59 %	2,73 %	3,60 %	5,01 %
CATÉGORIE C2 – \$ [^]	26/09/2005	21/06/1991	26,52 %	2,60 %	2,73 %	3,59 %	5,01 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	21/06/1991	28,68 %	4,47 %	4,62 %	5,37 %	6,13 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	21/06/1991	28,35 %	4,21 %	4,42 %	5,26 %	6,07 %
Indice Barclays Capital U.S. High-Yield Corporate Bond (USD)		21/06/1991	58,21 %	5,97 %	6,46 %	6,71 %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caïmans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 26 septembre 2006.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Barclays Capital U.S. High-Yield Corporate Bond (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen. (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Sauf comme indiqué pour les actions de Catégorie Z, ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,65 %	0,75 %	†
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,25 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	1,50 %	2,50 %	2,50 %	0,90 %	0,80 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

48 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

(48) % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 septembre 2005.

Actif total

266 997 312 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,29 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,25 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 1,54 % (actions de Catégorie A), de 2,54 % (actions des Catégories B et C), de 1,04 % (actions de Catégorie W), de 0,90 % (actions de Catégorie I) et de 0,25 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est prévu que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds aurait été de 1,001 % annuellement de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

† Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollar US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions technologiques de toutes capitalisations boursières. Le Fonds utilise la recherche fondamentale ascendante (bottom up) des analystes de recherche MFS pour construire un portefeuille d'actions technologiques dont il est estimé qu'elles bénéficient de perspectives de croissance supérieures à la moyenne.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation de sociétés exerçant principalement une activité d'offre, d'utilisation ou de développement de produits, de processus ou de services qui donneront lieu à des avancées et progrès technologiques ou qui en tireront avantage. MFS considère qu'un émetteur exerce principalement une activité d'offre, d'utilisation ou de développement de produits, de processus ou de services qui donneront lieu à des avancées et progrès technologiques ou qui en tireront avantage si une majorité des actifs, revenus, ventes ou profits d'un quelconque émetteur est mobilisée dans ces activités ou tirée de ces activités, ou si un tiers a attribué à l'émetteur une classification sectorielle correspondant à ces activités. Ces émetteurs exercent leur activité dans des domaines tels que les logiciels et le matériel informatiques, les semi-conducteurs, les mini-ordinateurs, les équipements périphériques, les instruments scientifiques, les télécommunications, les produits pharmaceutiques, les services environnementaux, les matériaux synthétiques, l'électronique, le stockage et la récupération de données et la biotechnologie. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds peut investir dans des sociétés de toutes tailles. Le Fonds peut investir dans des titres d'émetteurs situés dans le monde entier (y compris sur les marchés émergents). Le Fonds peut investir dans d'autres sociétés qui, selon MFS, offrent une opportunité d'appréciation du capital. Ces titres peuvent comprendre des titres de créance lorsque les valeurs relatives rendent de tels achats attractifs.

Remarque importante : La performance du Fonds est étroitement liée à celle des émetteurs du secteur technologique. Par conséquent, la performance du Fonds pourrait être plus volatile que celle de Fonds plus diversifiés. Pour plus de détails concernant ce risque, veuillez vous reporter au premier paragraphe de la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de concentration dans le secteur technologique, le risque de concentration des émetteurs, le risque de marchés émergents, le risque de marché et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Le cours des actions du secteur technologique peut être très volatil, particulièrement à court terme, en raison du rythme rapide des changements de produits et des évolutions technologiques. Les émetteurs du secteur technologique sont soumis à des pressions de concurrence importantes telles que les nouveaux arrivants sur le marché, les cycles de production courts, la course aux parts de marché et la chute des prix et des profits. Les émetteurs exerçant leur activité dans le secteur technologique sont également confrontés au risque que les nouveaux services, équipements ou technologies ne soient pas des réussites commerciales ou deviennent rapidement obsolètes.
- Étant donné que MFS peut investir une part relativement élevée des actifs du Fonds dans un seul émetteur ou dans un petit nombre d'émetteurs, la performance du Fonds pourrait être liée à la valeur de ce seul émetteur ou de ces émetteurs et pourrait être plus volatile que la performance de Fonds plus diversifiés.
- Les placements sur les marchés émergents comportent des risques supérieurs à ceux habituellement associés aux placements sur les marchés non émergents. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux titres des marchés émergents.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.

- Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour tout conseil concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – s du Fonds au 31 décembre de chaque année.

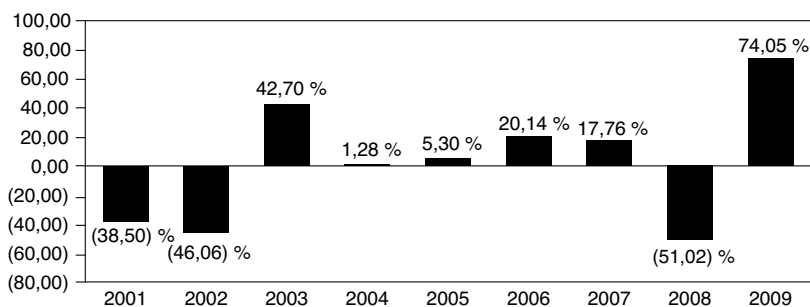


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

TECHNOLOGY FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	74,05 %	0,13 %	4,90 %	s/o	(6,94) %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	72,96 %	(0,56) %	4,15 %	s/o	(7,66) %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	72,76 %	(0,64) %	4,09 %	s/o	(7,74) %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	76,11 %	1,36 %	6,18 %	s/o	(5,96) %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	12/06/2000	76,11 %	1,24 %	6,06 %	s/o	(6,01) %
Indice Standard & Poor's North American Technology Sector (USD)		12/06/2000	63,19 %	2,64 %	3,75 %	s/o	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caïmans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 26 septembre 2005.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Standard & Poor's North American Technology Sector (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

ANNEXE 28 – TECHNOLOGY FUND

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,62 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

271 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

88 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 septembre 2005.

Actif total

85 076 038 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,66 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,62 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,46 % (actions de Catégorie A), de 3,21 % (actions des Catégories B et C), de 1,71 % (actions de Catégorie W), de 1,47 % (actions de Catégorie I) et de 0,62 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,67 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Livre sterling (£)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en livres sterling. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille multi-capitalisation d'actions britanniques dans tous les secteurs d'activité du Royaume-Uni.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation de sociétés qui ont leur siège au Royaume-Uni ou exercent une part prépondérante de leur activité économique au Royaume-Uni et qui, selon MFS, bénéficient de perspectives de croissance supérieures ou sont sous-valorisées. Le Fonds n'investira pas plus de 33¹/₃ % de son actif total dans des obligations convertibles. Le Fonds peut investir dans des sociétés de croissance émergente, *c'est-à-dire* des sociétés qui, selon MFS, sont au début de leur cycle de vie, mais qui ont le potentiel pour devenir des entreprises majeures. Les sociétés de croissance émergente peuvent être de toutes tailles et peuvent être des sociétés plus petites et moins connues. De manière générale, le Fonds cible un nombre limité d'actions à détenir, dans les limites préétablies du nombre d'actions que le Fonds peut détenir.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque de concentration géographique, le risque de sociétés de croissance émergentes et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays, la performance du Fonds peut être étroitement liée aux conditions et développements de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.

- Les placements dans les sociétés de croissance émergente peuvent comporter des risques supérieurs à ceux habituellement associés à des investissements dans des sociétés plus établies, et notamment une volatilité de marché plus forte ou plus imprévisible.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – £* du Fonds au 31 décembre de chaque année.

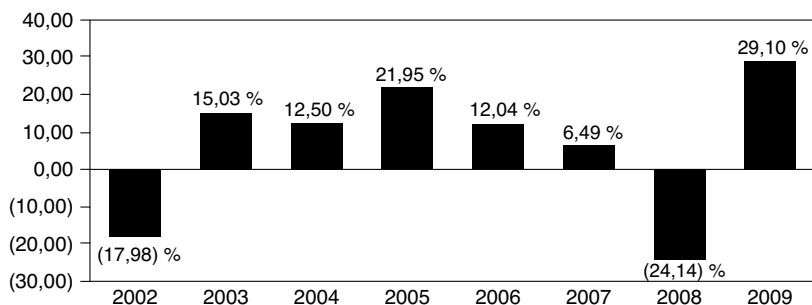


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

U.K. EQUITY FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	28/02/2006	27/02/2006	43,05 %	(5,10) %	s/o	s/o	1,03 %
CATÉGORIE A1 – £*	27/02/2006	17/12/2001	29,10 %	1,41 %	7,34 %	s/o	5,47 %
CATÉGORIE I1 – £*	27/02/2006	17/12/2001	30,77 %	2,63 %	8,55 %	s/o	6,50 %
Indice FTSE All-Share 5 % Capped (GBP)		17/12/2001	31,85 %	(1,24) %	6,98 %	2,55 %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié au Royaume Uni aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 27 février 2006. La date de création du Fonds est le 27 février 2006.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie A1 – £ et I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie A2 – £ et I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Indicateur de référence du Fonds

Indice FTSE All-Share 5% Capped (GBP)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net. (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	W	I	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	0,85 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³
Ratio des charges totales.	2,05 %	1,20 %	1,00 %	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

84 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

49 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

27 février 2006.

Actif total

31 647 380 livres sterling au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entre autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,63 % pour les actions de Catégories A et W et de 0,59 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,43 % (actions de Catégorie A), de 1,68 % (actions de Catégorie W), de 1,44 % (actions de Catégorie I) et de 0,59 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est de dégager des revenus courants, dans la mesure où cela est compatible avec la préservation du capital, le capital et les revenus sont mesurés en dollars US. Ce Fonds géré par une équipe investit principalement dans un portefeuille d'obligations du Trésor américain et d'organismes fédéraux américains et est conçu pour offrir aux investisseurs un portefeuille obligataire dont la qualité de crédit est élevée. Le Fonds cherche à ajouter de la valeur par le biais d'une rotation sectorielle parmi les divers titres d'Etat, dont les titres du Trésor américain, de Ginnie Mae, de Freddie Mac, de Fannie Mae, et d'autres organismes et subdivisions fédéraux américains.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) dans les titres du gouvernement américain, qui sont des obligations ou d'autres titres de créance émis, ou dont le principal et les versements d'intérêts sont garantis ou soutenus, par le gouvernement américain ou l'une de ses sociétés publiques ou subdivisions (y compris les titres adossés à des hypothèques) telles que la Student Loan Marketing Association (« Sallie Mae »), les Federal Home Loan Banks, la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac ») et la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») et les obligations intégralement garanties par ces entités. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de son actif total en actions et en autres titres de participation, ni plus de 25 % de son actif total dans des obligations convertibles, lesquels, au total, ne doivent pas dépasser 30 % de l'actif total du Fonds.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Faible/Moyen* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de titres adossés à des hypothèques, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de concentration géographique, le risque de concentration des émetteurs, le risque de marché et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent, et il augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Les émetteurs du secteur bancaire sont soumis à de nombreux risques, y compris les réglementations gouvernementales défavorables, la réduction de la disponibilité du capital et l'augmentation de des coûts du capital et les évolutions des taux d'intérêt et/ou de défaillance, qui peuvent avoir un effet défavorable important sur le Fonds.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays, la performance du Fonds peut être étroitement liée aux conditions et développements de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement. De la même façon, étant donné que le Fonds peut investir une part relativement importante de son actif dans un seul émetteur ou dans un petit nombre d'émetteurs, il se peut que la performance du Fonds soit davantage sensible à un événement unique d'ordre économique, politique ou réglementaire affectant ces émetteurs qu'un fonds plus diversifié.
- Certains titres du gouvernement américain sont garantis par le crédit du gouvernement américain et comportent habituellement un risque de crédit minimal. D'autres titres du gouvernement américain dans lesquels le Fonds peut investir comportent un risque de crédit accru car ils ne sont garantis que par le crédit d'un organisme fédéral américain ou par une entreprise parrainée par le gouvernement. Bien que les entreprises parrainées par le gouvernement puissent être constituées ou parrainées par le Congrès américain, elles ne sont pas financées sur les crédits budgétaires du Congrès et leurs titres ne sont pas émis ou garantis par le Trésor américain ou par le crédit du gouvernement américain.
- Étant donné que le Fonds peut investir dans des titres adossés à des hypothèques et à des actifs, il est soumis au risque de remboursement anticipé et de prorogation. Certains titres adossés à des hypothèques ou à des actifs sont des produits d'investissement structurés pouvant impliquer des risques de liquidité et de contrepartie accrus, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité importante.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.

- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent effectuer un placement obligataire plus prudent et qui comprennent que leur placement n'est ni assuré ni garanti contre les pertes.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

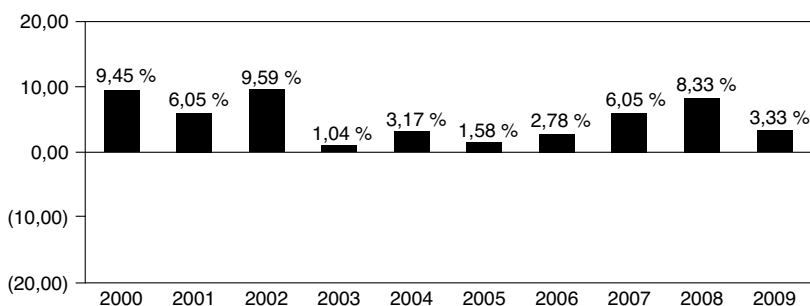


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

U.S. GOVERNMENT BOND FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	26/09/2005	20/03/1989	3,33 %	5,88 %	4,39 %	5,09 %	5,34 %
CATÉGORIE A2 – \$ [^]	26/09/2005	20/03/1989	3,30 %	5,86 %	4,36 %	5,12 %	5,40 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	26/09/2005	20/03/1989	2,33 %	4,84 %	3,35 %	4,14 %	4,88 %
CATÉGORIE B2 – \$ [^]	26/09/2005	20/03/1989	2,29 %	4,81 %	3,34 %	4,15 %	4,89 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	26/09/2005	20/03/1989	2,27 %	4,82 %	3,31 %	4,07 %	4,85 %
CATÉGORIE C2 – \$ [^]	26/09/2005	20/03/1989	2,19 %	4,81 %	3,29 %	4,05 %	4,84 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	20/03/1989	4,05 %	6,71 %	5,18 %	5,81 %	5,83 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	20/03/1989	3,86 %	6,43 %	4,93 %	5,68 %	5,77 %
Indice Barclays Capital U.S. Government/ Mortgage Bond (USD)		20/03/1989	1,96 %	6,56 %	5,32 %	6,32 %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caïmans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 26 septembre 2005.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats de catégorie combinés ne sont pas ajustés pour prendre en compte les différences de charges d'exploitation spécifiques à la catégorie. Comparés aux résultats que ces catégories d'actions auraient pu présenter si elles avaient été offertes sur l'ensemble de la période, les résultats combinés se traduisent généralement par des résultats plus élevés pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont plus élevées que celles de la catégorie d'action la plus ancienne, et par des résultats moins élevés pour les catégories d'action dont les charges d'exploitation sont inférieures à celles de la catégorie d'action la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Barclays Capital U.S. Government/Mortgage Bond (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

ANNEXE 30 – U.S. GOVERNMENT BOND FUND

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,60 %	0,50 %	0,60 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,21 % ³	0,21 % ³	0,21 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,17 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	1,31 %	2,31 %	2,31 %	0,75 %	0,65 %	0,77 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

(32) % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

(21) % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

26 septembre 2005.

Actif total

525 329 418 dollars US au 31 juillet 2010

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,21 % pour les actions de Catégorie W et de 0,17 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 0,81 % (actions de Catégorie W), de 0,67 % (actions de Catégorie I) et de 0,17 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts.

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

Le principal objectif d'investissement du Fonds est de dégager des revenus courants élevés, l'objectif d'investissement secondaire étant l'appréciation du capital ; les revenus et le capital sont mesurés en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'obligations américaines de la catégorie inférieure à la catégorie investissement. Le Fonds cherche à ajouter de la valeur par le biais d'une sélection du crédit ascendante (bottom up) se focalisant sur la recherche des opportunités les plus attractives en matière de risque-rendement.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* 70 % au moins de son actif total) en titres de créance de la catégorie inférieure à la catégorie investissement, dont certaines peuvent présenter des aspects de participation, d'émetteurs qui ont leur siège aux États-Unis ou exercent une part prépondérante de leur activité économique aux États-Unis. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Les titres de créance offrant les revenus élevés recherchés par le Fonds comprennent normalement les titres de créance offrant un rendement courant supérieur à celui qui est généralement offert sur les titres de créance notés dans les trois premières catégories des agences de notation reconnues ou, s'ils ne sont pas notés, possèdent, selon MFS, une qualité de crédit équivalente. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif total dans ces titres de créance. Le Fonds n'investira pas plus de 25 % de son actif total dans des obligations convertibles, ni plus de 10 % de son actif total dans des actions qui sont reçues conformément à une offre de restructuration ou d'échange de la part de l'émetteur, lesquelles, au total, ne doivent pas dépasser 30 % de l'actif total du Fonds. Le Fonds peut également investir jusqu'à 15 % de son actif total en titres d'émetteurs situés sur les marchés émergents.

Remarque importante : Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres de la catégorie inférieure à la catégorie investissement, ce qui peut l'exposer à une volatilité élevée et à des risques de contrepartie et de liquidité accrus. Pour plus de détails concernant ce risque, veuillez vous reporter au premier paragraphe de la rubrique « Profil de risque » ci-dessous.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Les risques liés aux titres de créance de notation inférieure sont exposés en détail dans la « Partie 1 – Principaux risques ».

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de la catégorie inférieure à la catégorie investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de concentration géographique, le risque de marchés émergents et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Certains titres de créance de la catégorie inférieure à la catégorie investissement sont très spéculatifs, comportent un risque de défaillance élevé et peuvent être sujets à caution quant au remboursement du principal et au paiement des intérêts. Comparés aux titres de créance de haute qualité ou de la catégorie investissement, les titres de créance de la catégorie de qualité inférieure peuvent souffrir dans une plus grande mesure des évolutions de la conjoncture économique et de la législation et de la réglementation, ont une plus grande possibilité de défaillance et sont moins liquides.
- La valeur des titres de créance évolue en fonction des fluctuations des taux d'intérêt. En règle générale, le cours d'un titre de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent et augmente lorsque les taux d'intérêt diminuent. La valeur des titres de créance est également tributaire de la qualité de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie et de leur capacité à rembourser le principal et à verser les intérêts à l'échéance.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays, la performance du Fonds peut être étroitement liée aux conditions et développements de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Investir sur des marchés émergents peut comporter des risques plus élevés que ceux associés habituellement aux investissements sur des marchés plus développés, y compris une liquidité moindre, un accroissement du risque de crédit et de règlement, des risques de change, l'instabilité politique et économique et le risque de normes comptables moins strictes, ce qui peut soumettre le Fonds à une volatilité plus élevée.

- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

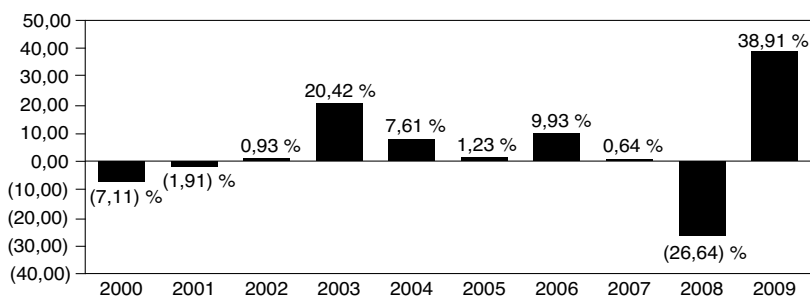


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

U.S. HIGH YIELD BOND FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	01/07/1997	18/02/1997	38,91 %	0,85 %	2,68 %	3,12 %	3,48 %
CATÉGORIE A2 – \$ [^]	01/07/1997	18/02/1997	38,81 %	0,83 %	2,68 %	3,11 %	3,61 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	01/07/1997	18/02/1997	37,50 %	(0,17) %	1,70 %	2,35 %	2,82 %
CATÉGORIE B2 – \$ [^]	01/07/1997	18/02/1997	37,43 %	(0,17) %	1,70 %	2,29 %	2,94 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	01/10/2002	18/02/1997	37,50 %	(0,15) %	1,60 %	2,13 %	2,81 %
CATÉGORIE C2 – \$ [^]	01/10/2002	18/02/1997	37,60 %	(0,13) %	1,64 %	2,18 %	2,85 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	18/02/1997	39,95 %	1,67 %	3,54 %	3,50 %	4,25 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	18/02/1997	39,56 %	1,43 %	3,33 %	3,40 %	4,17 %
Indice Barclays Capital U.S. High-Yield Corporate Bond (USD)		18/02/1997	58,21 %	5,97 %	6,46 %	6,71 %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caïmans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 1^{er} juillet 1997.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats combinés de diverses catégories n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les différences entre les charges d'exploitation de chaque catégorie. Comparé aux résultats qu'auraient affichés ces catégories d'actions si elle avaient été offertes sur l'ensemble de la période, le recours à des résultats combinés se traduit de manière générale par une performance supérieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont supérieures à celles de la catégorie d'actions la plus ancienne et par une performance inférieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont inférieures à celle de la catégorie d'actions la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Barclays Capital U.S. High-Yield Corporate Bond (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,75 %	0,65 %	0,75 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,50 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,25 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	1,50 %	2,50 %	2,50 %	0,90 %	0,80 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

(11) % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

(7) % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

1^{er} juillet 1997.

Actif total

502 091 538 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,29 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,25 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 1,54 % (actions de Catégorie A), de 2,54 % (actions des Catégories B et C), de 1,04 % (actions de Catégorie W), de 0,90 % (actions de Catégorie I) et de 0,25 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,003 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)**Objectif et politique d'investissement**

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions américaines de grande capitalisation. Le Fonds cherche à ajouter de la valeur en utilisant la recherche fondamentale ascendante (bottom up) de professionnels de l'investissement actions de MFS afin de sélectionner des entreprises bien gérées qui, de l'avis de MFS, sont en bonne position pour une solide croissance avec de solides données fondamentales, de bonnes équipes de direction et un avantage compétitif durable, en employant une stratégie de croissance à un prix raisonnable.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation d'émetteurs à grande capitalisation qui ont leur siège aux États-Unis ou exercent une part prépondérante de leur activité économique aux États-Unis, et qui, selon MFS, offrent des perspectives de croissance à long terme supérieures à la moyenne. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Les sociétés à grande capitalisation sont définies comme des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 millions de dollars US. Le Fonds doit à tout moment investir au moins 50 % de son actif total en actions et autres titres de participation qui ne sont pas des obligations convertibles.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent risque de sociétés de croissance à grande capitalisation, le risque de marché, le risque de concentration géographique et le risque des produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les sociétés de grande capitalisation ont tendance à avoir la cote puis à être ensuite délaissées suivant les conditions de marché et économiques. Elles ont tendance à être moins volatiles que les sociétés de capitalisation inférieure. En contrepartie de ce risque potentiellement inférieur, il se peut que la valeur du Fonds n'augmente pas autant que la valeur des Fonds mettant l'accent sur les sociétés de capitalisation inférieure.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays, la performance du Fonds peut être étroitement liée aux conditions et développements de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

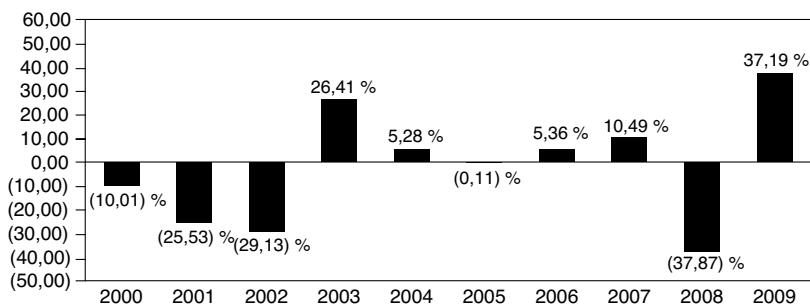


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

U.S. LARGE CAP GROWTH FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	12/03/1999	15/04/1998	37,19 %	(1,98) %	(0,18) %	(4,57) %	0,57 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	12/03/1999	15/04/1998	36,22 %	(2,68) %	(0,91) %	(5,16) %	0,03 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	01/10/2002	15/04/1998	36,15 %	(2,69) %	(0,97) %	(5,35) %	(0,14) %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	15/04/1998	38,80 %	(0,72) %	1,06 %	(3,88) %	1,15 %
CATÉGORIE I1 – £ [*]	27/02/2006	17/12/2001	25,40 %	6,05 %	4,74 %	s/o	(1,10) %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	15/04/1998	38,66 %	(0,94) %	0,89 %	(3,96) %	1,08 %
Indice Russell 1000 Growth (USD)		15/04/1998	37,21 %	(1,89) %	1,63 %	(3,99) %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caïmans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 12 mars 1999.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

^{*} Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats combinés de diverses catégories n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les différences entre les charges d'exploitation de chaque catégorie. Comparé aux résultats qu'auraient affichés ces catégories d'actions si elle avaient été offertes sur l'ensemble de la période, le recours à des résultats combinés se traduit de manière générale par une performance supérieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont supérieures à celles de la catégorie d'actions la plus ancienne et par une performance inférieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont inférieures à celle de la catégorie d'actions la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Russell 1000 Growth (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	†
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,27 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

36 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

29 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

12 mars 1999.

Actif total

219 469 261 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,31 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,27 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,11 % (actions de Catégorie A), de 2,86 % (actions des Catégories B et C), de 1,36 % (actions de Catégorie W), de 1,12 % (actions de Catégorie I) et de 0,27 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,32 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

⁵ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions américaines de moyenne capitalisation. Le Fonds cherche à identifier les sociétés les mieux positionnées en termes de croissance pour plusieurs années à venir. L'accent est mis sur les sociétés ayant des taux de croissance durables plus élevés, des fondamentaux durables et en amélioration et des valorisations d'actions ne reflétant pas entièrement leurs perspectives de croissance à long terme.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation d'émetteurs à capitalisation moyenne qui ont leur siège aux États-Unis ou exercent une part prépondérante de leur activité économique aux États-Unis. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Les sociétés à capitalisation moyenne sont des sociétés qui se trouvent dans l'éventail de l'indice Russell Midcap Growth. Au 30 novembre 2010, l'éventail de l'indice Russell Midcap Growth se situait entre 1,09 million de dollars US et 19,5 milliards de dollars US. Le Fonds doit à tout moment investir au moins 50 % de son actif total en actions et autres titres de participation qui ne sont pas des obligations convertibles.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque des sociétés de croissance émergentes, le risque de marché, le risque de concentration géographique et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements dans les sociétés de croissance émergente peuvent comporter des risques supérieurs à ceux habituellement associés à des investissements dans des sociétés plus établies, et notamment une volatilité de marché plus forte ou plus imprévisible.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays, la performance du Fonds peut être étroitement liée aux conditions et développements de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter une volatilité élevée et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

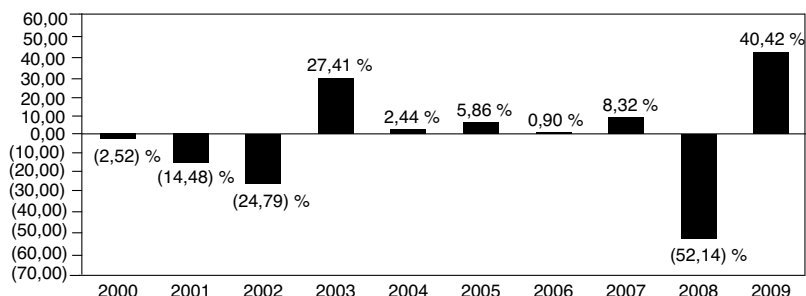


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

U.S. MID CAP GROWTH FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	12/06/1992	02/12/1991	40,42 %	(10,04) %	(4,91) %	(4,42) %	9,82 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	30/09/1994	02/12/1991	39,29 %	(10,73) %	(5,61) %	(5,00) %	7,53 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	01/10/2002	02/12/1991	39,38 %	(10,72) %	(5,69) %	(5,25) %	7,38 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	02/12/1991	42,07 %	(8,96) %	(3,71) %	(3,34) %	9,08 %
CATÉGORIE I1 – £ [*]	27/09/2005	26/09/2005	28,27 %	(2,71) %	s/o	s/o	(2,99) %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	02/12/1991	41,85 %	(9,10) %	(3,84) %	(3,41) %	9,05 %
Indice Russell Midcap Growth (USD)		02/12/1991	46,29 %	(3,18) %	2,4 %	(0,52) %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caïmans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 12 juin 1992.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

^{*} Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats combinés de diverses catégories n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les différences entre les charges d'exploitation de chaque catégorie. Comparé aux résultats qu'auraient

affichés ces catégories d’actions si elle avaient été offertes sur l’ensemble de la période, le recours à des résultats combinés se traduit de manière générale par une performance supérieure pour les catégories d’actions dont les charges d’exploitation sont supérieures à celles de la catégorie d’actions la plus ancienne et par une performance inférieure pour les catégories d’actions dont les charges d’exploitation sont inférieures à celle de la catégorie d’actions la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Russell Midcap Growth (USD)

Charges d’exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l’actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l’actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s’appliquant tant aux actions de capitalisation qu’aux actions de distribution ainsi qu’aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	‡
Commissions de distribution¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées²	0,25 %³	0,25 %³	0,25 %³	0,15 %³	0,15 %³	0,27 %	0,15 %³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

1170 % pour l’exercice clos le 31 janvier 2010.

70 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

12 juin 1992.

Actif total

152 697 063 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l’ensemble des charges d’un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d’agent domiciliataire, et les commissions d’agent de transfert, ainsi que les honoraires d’avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s’est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l’actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l’actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire

le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,31 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,27 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,11 % (actions de Catégorie A), de 2,86 % (actions des Catégories B et C), de 1,36 % (actions de Catégorie W), de 1,12 % (actions de Catégorie I) et de 0,27 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,32 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

† Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, mesurée en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions américaines. Le Fonds est géré par une équipe d'analystes de recherche de MFS qui utilise un processus de recherche fondamentale ascendante (bottom up) et d'évaluation par les pairs pour construire un portefeuille représentant leurs meilleures idées en matière d'appréciation du capital à travers les secteurs d'activité.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation de sociétés qui ont leur siège aux États-Unis ou exercent une part prépondérante de leur activité économique aux États-Unis, et qui, selon MFS, bénéficient de perspectives de croissance à long terme supérieures à la moyenne. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Si le Fonds peut investir en sociétés de toutes tailles, il se focalise généralement sur des sociétés à grande capitalisation boursière.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque de marché, le risque de concentration géographique et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays, la performance du Fonds peut être étroitement liée aux conditions et développements de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.
- **Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.**

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres montre les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – \$ du Fonds au 31 décembre de chaque année.

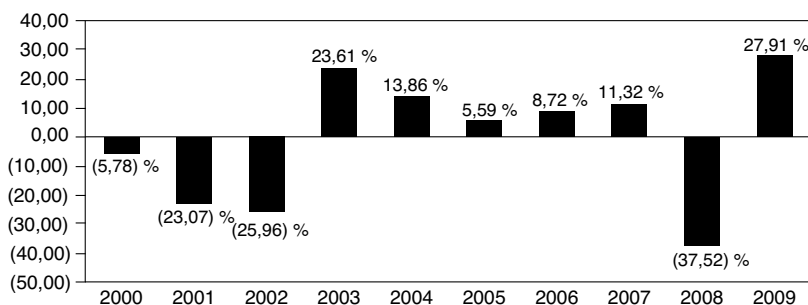


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

U.S. RESEARCH FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$	09/06/1997	06/02/1996	27,91 %	(3,82) %	0,42 %	(2,56) %	3,13 %
CATÉGORIE A1 – €	27/09/2005	26/09/2005	24,11 %	(6,21) %	s/o	s/o	(4,17) %
CATÉGORIE A1 – £*	27/09/2005	26/09/2005	15,47 %	2,78 %	s/o	s/o	2,04 %
CATÉGORIE B1 – \$	09/06/1997	06/02/1996	26,88 %	(4,55) %	(0,34) %	(3,20) %	2,66 %
CATÉGORIE C1 – \$	01/10/2002	06/02/1996	26,96 %	(4,54) %	(0,38) %	(3,35) %	2,54 %
CATÉGORIE I1 – \$	26/09/2005	06/02/1996	29,37 %	(2,67) %	1,66 %	(1,49) %	4,06 %
CATÉGORIE I1 – £*	27/09/2005	26/09/2005	16,80 %	4,02 %	s/o	s/o	3,26 %
CATÉGORIE S1 – \$	26/09/2005	06/02/1996	29,14 %	(2,83) %	1,54 %	(1,55) %	4,01 %
Indice Standard & Poor's 500 Stock (USD)		06/02/1996	26,46 %	(5,63) %	0,42 %	(0,95) %	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caïmans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 9 juin 1997.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

* Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie A1 – £ et I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie A2 – £ et I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats combinés de diverses catégories n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les différences entre les charges d'exploitation de chaque catégorie. Comparé aux résultats qu'auraient affichés ces catégories d'actions si elle avaient été offertes sur l'ensemble de la période, le recours à des résultats combinés se traduit de manière générale par une performance supérieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont supérieures à celles de la catégorie d'actions la plus ancienne et par une performance inférieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont inférieures à celle de la catégorie d'actions la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Standard & Poor's 500 Stock (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	†
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,25 % ³	0,25 % ³	0,25 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,26 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,05 %	2,80 %	2,80 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

139 % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

51 % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

9 juin 1997.

Actif total

228 685 051 dollars US au 31 juillet 2010.

- ¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.
- ² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.
- ³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,30 % pour les actions de Catégories A, B, C et W et de 0,26 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 2,10 % (actions de Catégorie A), de 2,85 % (actions des Catégories B et C), de 1,35 % (actions de Catégorie W), de 1,11 % (actions de Catégorie I) et de 0,26 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).
- ⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,31 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.
- [†] Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

Devise de comptabilité : Dollar US (\$)

Objectif et politique d'investissement

Le principal objectif d'investissement du Fonds est l'appréciation du capital, l'objectif d'investissement secondaire étant de dégager des revenus raisonnables ; le capital et les revenus sont mesurés en dollars US. Le Fonds investit principalement dans un portefeuille d'actions américaines et recherche des sociétés de haute qualité qui sont sous-valorisées. Le Fonds cherche à ajouter de la valeur par le biais d'une sélection d'actions en s'appuyant sur la recherche fondamentale ascendante (bottom up) effectuée par les professionnels de l'investissement actions de MFS.

Le Fonds investit principalement (*c'est-à-dire* au moins 70 % de son actif total) en actions et autres titres de participation de sociétés qui ont leur siège aux États-Unis ou exercent une part prépondérante de leur activité économique aux États-Unis, et qui, selon MFS, sont sous-valorisées sur le marché par rapport à leur potentiel à long terme. Le Fonds peut compter la valeur de certains instruments dérivés dans le cadre de cette politique. Si le Fonds peut investir dans des sociétés de toutes tailles, il se focalise généralement sur des sociétés de grande capitalisation sous-valorisées.

MFS peut avoir recours à des produits dérivés pour divers besoins (couverture ou investissement) pour le Fonds, et notamment pour gagner des revenus ou accroître les rendements, pour augmenter ou diminuer l'exposition à un marché particulier, pour gérer ou ajuster le profil de risque ou d'autres caractéristiques du fonds, ou comme solutions de rechange aux investissements directs.

Profil de risque

Le profil de risque du Fonds est *Moyen/Élevé* (voir page S-18 pour une description des profils de risque). Les risques clés comprennent le risque d'actions valeur, le risque de marché, le risque de concentration géographique et le risque de produits dérivés.

Le tableau qui suit résume les risques clés résultant d'un investissement dans le fonds. Il s'agit d'une énumération partielle de certains des facteurs de risque pertinents. Les investisseurs sont invités à consulter la section « Principaux risques » à la partie 1 du Prospectus pour de plus amples détails concernant ces risques et d'autres risques.

- Le Fonds peut investir en titres qui sont sous-valorisés dans le cas où MFS estime que la valeur de marché de ces titres augmentera en raison d'événements anticipés et de la perception des investisseurs. Si ces événements ne se produisent pas ou s'ils sont retardés, ou si la perception des investisseurs à l'égard des titres ne s'améliore pas, il se peut que le cours de marché du titre n'augmente pas, voire qu'il diminue.
- Les placements en titres peuvent être affectés d'une manière favorable ou défavorable par les évolutions de la situation financière d'un émetteur et des conditions de marché, des taux d'intérêt, des taux de change et de la conjoncture économique et politique dans les pays dans lesquels les placements sont effectués.
- Étant donné que le Fonds peut investir un montant élevé de son actif dans des émetteurs situés dans un seul pays, la performance du Fonds peut être étroitement liée aux conditions et développements de marché, monétaires, économiques, politiques ou réglementaires dans ce pays et il peut être plus volatil qu'un portefeuille davantage diversifié géographiquement.
- Les produits dérivés peuvent être extrêmement volatils et comporter des risques en sus des risques de l'(des) indicateur(s) sous-jacent(s). Les gains ou les pertes résultant des produits dérivés peuvent être très supérieurs au coût d'origine des produits dérivés (et peuvent parfois être illimités) et peuvent donc comporter un effet de levier. Parmi les autres risques résultant des produits dérivés, citons le risque de marché, le risque de couverture, le risque de corrélation, le risque de levier, le risque de crédit/contrepartie et le risque de liquidité. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus pour lire une explication détaillée des risques associés aux produits dérivés.

- Il ne peut y avoir aucune assurance que le Fonds atteindra son objectif d'investissement. La valeur de votre placement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi.

Profil du Fonds/des investisseurs

- Les investisseurs doivent être en mesure d'accepter la volatilité et la possibilité de moins-values de cession.
- Le Fonds est destiné à être un investissement à moyen ou à long terme. Les niveaux de tolérance au risque et les horizons d'investissement des investisseurs peuvent varier en fonction de leur situation particulière. Veuillez consulter votre Intermédiaire financier pour obtenir des conseils concernant votre tolérance au risque et vos horizons d'investissement avant d'investir dans le Fonds.

Résultats

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent les informations sur les résultats passés. Les résultats passés ne préjugent pas nécessairement des résultats futurs. Le graphique et le tableau ne prennent pas en compte l'incidence du droit d'entrée ou de sortie pouvant vous être facturé lors de l'achat ou du rachat des actions, ni des taxes pouvant être imposées sur ces opérations. Tout droit d'entrée ou de sortie ou toute taxe est susceptible de diminuer les rendements indiqués.

Graphique à barres : Le graphique à barres présente les rendements totaux annuels des actions de catégorie A1 – s du Fonds au 31 décembre de chaque année.

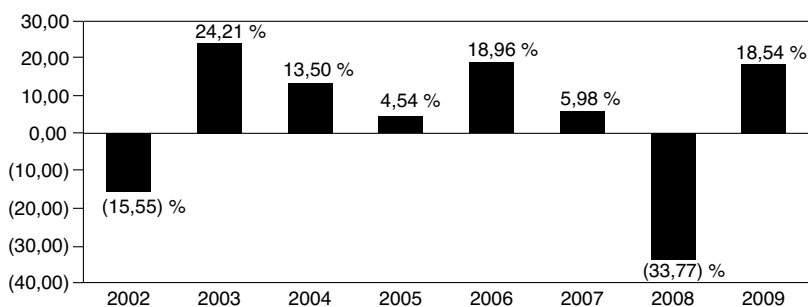


Tableau des résultats : Le tableau présente les rendements totaux annuels moyens de chaque catégorie du Fonds pour la période close le 31 décembre 2009.

U.S. VALUE FUND	Date de création de la catégorie	Date de début des résultats	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Vie ^{^^}
CATÉGORIE A1 – \$ [^]	01/02/2002	15/10/2001	18,54 %	(5,95) %	0,68 %	s/o	3,42 %
CATÉGORIE B1 – \$ [^]	01/02/2002	15/10/2001	17,65 %	(6,64) %	(0,08) %	s/o	2,63 %
CATÉGORIE C1 – \$ [^]	01/10/2002	15/10/2001	17,58 %	(6,65) %	(0,15) %	s/o	2,47 %
CATÉGORIE I1 – \$ [^]	26/09/2005	15/10/2001	19,86 %	(4,83) %	1,87 %	s/o	4,42 %
CATÉGORIE I1 – £ [*]	27/09/2005	26/09/2005	8,18 %	1,70 %	s/o	s/o	3,61 %
CATÉGORIE S1 – \$ [^]	26/09/2005	15/10/2001	19,68 %	(4,97) %	1,74 %	s/o	4,34 %
CATÉGORIE Z1 – \$ [^]	01/08/2007	15/10/2001	20,67 %	(4,33) %	2,19 %	s/o	4,62 %
CATÉGORIE Z1 – \$ [^]	01/08/2007	15/10/2001	21,93 %	(4,41) %	2,40 %	s/o	4,42 %
Indice Russell 1000 Value (USD)		15/10/2001	19,69 %	(8,96) %	(0,25) %	s/o	

[^] Antérieurement à la date de création de la catégorie, les résultats présentés reflètent les résultats d'un fonds MFS correspondant domicilié aux Îles Caimans aux objectifs d'investissement et à la politique relativement similaires, existant depuis plus longtemps et dont les actifs ont été apportés au fonds le 26 septembre 2005. La date de création du Fonds est le 1^{er} février 2002.

^{^^} « Vie » reflète la période indiquée dans la colonne intitulée « Date de début des résultats » jusqu'au 31 décembre 2009.

^{*} Avant le 31 janvier 2011, les actions de catégorie I1 – £ étaient qualifiées d'actions de distribution (Catégorie I2 – £) et distribuaient les revenus applicables. Il se peut que les performances indiquées avant cette date soient différentes compte tenu de ces distributions.

Les résultats reflètent la performance de la catégorie d'actions la plus ancienne dans la même devise jusqu'au démarrage effectif de l'enregistrement des résultats de catégorie pour la catégorie détaillée. Les résultats combinés de diverses catégories n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les différences entre les charges d'exploitation de chaque catégorie. Comparé aux résultats qu'auraient affichées ces catégories d'actions si elle avaient été offertes sur l'ensemble de la période, le recours à des résultats combinés se traduit de manière générale par une performance supérieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont supérieures à celles de la catégorie d'actions la plus ancienne et par une performance inférieure pour les catégories d'actions dont les charges d'exploitation sont inférieures à celle de la catégorie d'actions la plus ancienne.

Indicateur de référence du Fonds

Indice Russell 1000 Value (USD)

Charges d'exploitation annuelles du Fonds

Les charges suivantes sont exprimées en pourcentage annuel de l'actif net moyen (sur la base du rapport financier non révisé du fonds au 31 janvier 2010). Ces charges sont prélevées sur l'actif du Fonds et sont intégralement représentées dans le cours par action concerné. Les charges indiquées correspondent aux charges s'appliquant tant aux actions de capitalisation qu'aux actions de distribution ainsi qu'aux diverses devises offertes par la catégorie applicable. Sauf comme indiqué pour les actions de catégorie Z, ces charges ne sont pas facturées directement aux actionnaires.

Catégorie	A	B	C	W	I	S	Z
Commissions de gestion financière ¹	1,05 %	1,05 %	1,05 %	1,05 %	0,85 %	1,05 %	‡
Commissions de distribution ¹	0,75 %	1,00 %	1,00 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Commissions de service ¹	s/o	0,50 %	0,50 %	s/o	s/o	s/o	s/o
Autres charges estimées ²	0,21 % ³	0,21 % ³	0,21 % ³	0,15 % ³	0,15 % ³	0,17 %	0,15 % ³
Ratio des charges totales	2,01 %	2,76 %	2,76 %	1,20 %	1,00 %	1,00 %⁴	0,15 %

Taux de rotation du portefeuille

(35) % pour l'exercice clos le 31 janvier 2010.

(3) % pour le semestre clos le 31 juillet 2010.

Date de lancement

1^{er} février 2002.

Actif total

575 989 371 dollars US au 31 juillet 2010.

¹ Le Gestionnaire financier et le Distributeur, chacun à sa discrétion, peuvent renoncer à tout ou partie de leurs commissions respectives et remettre tout ou partie de leur commission à des Intermédiaires financiers.

² Les « Autres charges » comprennent de manière générale l'ensemble des charges d'un Fonds sauf les commissions de gestion, de distribution et de service. Les « Autres charges » comprennent, entres autres, une commission de services administratifs payable à MFS, les commissions de dépositaire et d'agent domiciliataire, et les commissions d'agent de transfert, ainsi que les honoraires d'avocat et de révision.

³ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter certaines charges afin que les « Autres charges » ne dépassent pas annuellement 0,25 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories A, B et C et 0,15 % de l'actif net quotidien moyen des actions de Catégories W, I et Z du Fonds. Cet accord de plafonnement des charges expire le 31 janvier 2012, auquel moment l'accord pourra être ou ne pas être prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les frais de transaction et de courtage, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que les « Autres charges » seraient annuellement de 0,21 % pour les actions de Catégorie W et de 0,17 % pour les actions de Catégorie I et Z, et que le « Ratio des charges totales » de ces catégories d'actions serait annuellement de 1,26 % (actions de Catégorie W), de 1,02 % (actions de Catégorie I) et de 0,17 % plus la commission de gestion négociée entre le Gestionnaire financier et l'actionnaire (actions de Catégorie Z).

⁴ Le Gestionnaire financier s'est engagé volontairement à supporter les charges de façon que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds ne dépasse pas annuellement 1,00 % de l'actif net quotidien moyen des actions de cette catégorie jusqu'au 31 janvier 2012, moment auquel l'accord pourra être ou non prorogé à la seule discrétion du Gestionnaire financier. Cet accord de plafonnement des charges exclut les taxes (autres que la taxe d'abonnement du Luxembourg), les courtages et frais de transactions, les coûts de conversion des devises, les charges extraordinaires et les charges afférentes aux activités d'investissement du Fonds, y compris les intérêts. Si le Gestionnaire financier n'avait pas consenti à cet accord, il est estimé que le « Ratio des charges totales » des actions de catégorie S du Fonds serait annuellement de 1,22 % de l'actif net quotidien moyen de cette catégorie d'actions.

‡ Les Commissions de gestion financière pour les actions de catégorie Z seront prélevées et encaissées directement auprès de l'actionnaire par le Gestionnaire financier conformément au contrat négocié séparément entre le Gestionnaire financier (ou sa société apparentée) et l'actionnaire.

(Cette page est intentionnellement laissée vierge.)

(Cette page est intentionnellement laissée vierge.)

